

L'opposition réclame un débat d'urgence

Le chômage atteint 10.3% au Québec

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Les questions linguistiques et constitutionnelles qui, depuis déjà plusieurs mois, font l'objet des nobles débats que se livrent, même en plein cœur d'été, les parlementaires québécois, ont laissé place pendant quelques heures hier à de basses considérations économiques alors que les députés d'opposition ont en vain tenté d'arracher du gouvernement péquiste quelques mesures supplémentaires destinées à combattre le chômage et relancer une économie qu'ils estiment dangereusement anémique.

Certes, l'occasion était belle puisque Statistique Canada venait de publier, plus tôt en matinée, les derniers relevés de la situation de l'emploi partout au Canada pendant le mois de juillet.

Statistiques peu réjouissantes en ce qui concerne le Québec puisqu'elles montrent une augmentation du taux de chômage de plus d'un demi-point depuis juin dernier, portant ainsi ce taux de 9.7% à 10.3%, ce qui hausse à 295,000 le nombre de sans-emplois sur le territoire québécois. Au cours de la même période, le taux de chômage dans l'ensemble du Canada était de 7.9%.

De plus, ces mêmes statistiques établissent également une augmentation substantielle — 55,000 — de chômeurs en juillet 77 par rapport à juillet 76, fait qui ne s'était pas produit depuis 1968 et qui laisse entrevoir un automne et un hiver particulièrement douloureux de ce côté, a souligné le député libéral de Jean-Talon, M. Raymond Garneau.

Comme il fallait s'y attendre, tous les

députés d'opposition, libéraux en tête, se sont jetés sur ces chiffres un peu comme la misère sur le pauvre monde et en ont profité pour accuser le gouvernement de tous les maux, le moindre étant de se traîner les pieds en matière économique et de demeurer impuissant devant cette aggravation "aussi soudaine que catastrophique" de la situation.

Pour ces députés, dont MM. Gérard-D. Lévesque, Raymond Garneau, Rodrigue Biron et Fabien Roy, ces statistiques sont à ce point inquiétantes qu'il faille que le gouvernement s'intéresse prioritairement à la question économique et se penche, tout autre affaire cessante, sur les mesures à prendre pour redresser la situation.

Appuyés par tous les autres députés d'opposition, les libéraux ont d'ailleurs proposé la tenue immédiate d'un débat d'urgence pour examiner toute la situation et notamment adopter les mesures qui s'imposent. A ce chapitre, le leader libéral, M. Gérard-D. Lévesque devait en énumérer quelques-unes, dont la présentation d'un budget supplémentaire, l'intensification de divers travaux publics en collaboration avec le gouvernement fédéral et les municipalités, l'accélération de certains programmes d'aide à l'habitation et à l'entreprise privée.

M. Lévesque n'a malheureusement pas eu l'occasion de livrer tout le fond de sa pensée puisque le président de l'Assemblée nationale, M. Clément Richard, devait annoncer, au bout de plus d'une heure de discussion, sur la recevabilité de cette demande de débat d'urgence, qu'il rendra sa décision aujourd'hui ou demain.

Si bien qu'il n'y a pas eu de débat d'urgence mais qu'en réalité, toutes les questions de règlement et de privilèges auxquelles laissent place les règlements parlementaires auront permis à l'ensemble de l'opposition de souligner l'urgence de la question et de plaider en faveur de l'utilité de tenir immédiatement un tel débat.

Et ce, même si le président Richard avait informé à l'avance et en privé les leaders parlementaires de tous les partis qu'il ne rendrait pas immédiatement sa décision.

Quoiqu'il en soit, ce débat avorté aura de nouveau permis de constater que le

Voir page 6: Chômage



Des parachutistes britanniques patrouillent dans les rues de Hillsborough, en Irlande du Nord, pour prévenir tout coup d'éclat des "provos" de l'IRA, lors de la visite de la reine Elizabeth. L'"Union Jack" claque au vent à chaque fenêtre de cette petite ville, qui abrite un château, ancienne résidence des gouverneurs britanniques. (Téléphoto AP)

Contrôleurs

La loi impose des hausses de 7.6%

OTTAWA (PC-LE DEVOIR) — En plus d'ordonner le retour immédiat au travail des 2,200 contrôleurs du trafic aérien, la loi spéciale, déposée hier aux Communes par le ministre du Travail, M. John Munro, leur impose un contrat de travail d'un an avec des augmentations salariales de 7.6%.

Tout en blâmant sévèrement le ministre des Transports, M. Otto Lang, pour cette "grève inutile" qui a paralysé le trafic aérien depuis dimanche et fait perdre des dizaines de millions aux transporteurs aériens, les partis d'opposition ont indiqué leur intention de collaborer à l'adoption rapide de la loi spéciale.

Les conservateurs mais surtout les néo-démocrates ont demandé au gouvernement de limiter la portée de la loi au retour des contrôleurs à leur travail, sans fixer d'autorité les termes du prochain contrat. M. John Frazer, au nom des conservateurs, et Ed Broadbent, au nom du NPD, réclament en effet la nomination d'un arbitre pour trancher la question salariale.

De son côté, M. Serge Joyal, député libéral de Maisonneuve, a profité de l'occasion pour blâmer le ministre des Transports, M. Otto Lang, pour avoir sacrifié l'été dernier l'intérêt des contrôleurs francophones, devant le chantage des associations pan-canadiennes des contrôleurs et pilotes, la CATCA et la CALPA. S'il faut normaliser les relations entre le ministère des Transports et la CATCA, M. Joyal propose donc, par la voie d'amendements soumis formellement aux Communes hier soir, que soit rescindée l'entente survenue en juin 1976 entre M. Lang et la CATCA, et que soit dissoute la commission d'enquête des trois juges.

Les dirigeants de la CATCA ont déjà recommandé à leurs membres de respecter la loi de retour au travail et le président de l'association, M. Jim Livingston, estime qu'il faudra entre 12 et 24 heures pour rétablir entièrement le service du contrôle, suspendu depuis dimanche à l'aube.

Les transporteurs aériens ont continué hier à assurer quelques vols de long-courriers, des extrémités du Canada ou en direction de l'étranger, à partir des aéroports américains de villes frontalières, telles Burlington pour Montréal, Bangor pour Halifax, Niagara Falls pour Toronto et Seattle pour Vancouver.

Certaines compagnies, dont la Pacific

Western Airlines (PWA) ont commencé à rembourser leur personnel jusqu'à la fin du conflit. À la PWA, les 2,100 employés réguliers ont reçu un avis de congédiement temporaire hier après-midi et la Cara Operations Ltd de Vancouver a remercié 75 de ses 350 employés.

En présentant le projet de loi, M. Munro a déclaré que le gouvernement posait ce geste à contre-cœur et pour l'intérêt public. La loi spéciale vise uniquement, selon lui, à mettre fin à ce conflit, en raison des conséquences économiques graves qu'il entraîne, et non pas à retirer définitivement le droit de grève des contrôleurs aériens.

La CATCA réclamait une hausse salariale de 8% et un autre 4.6% d'augmentation provenant du reclassement d'environ

Voir page 6: Contrôleurs

À la veille de l'arrivée de la reine en Ulster

L'IRA provisoire frappe malgré l'armée

BELFAST (d'après l'AFP) — La tension est montée et les incidents se font multipliés en Irlande du Nord à la veille de la visite de la reine Elizabeth, que les "provos" de l'IRA ont promis de perturber.

Les francs-tireurs de l'IRA ont abattu un soldat britannique pour venger la mort d'un adolescent de seize ans qui avait trouvé la mort dans un accrochage avec une patrouille de l'armée, à Belfast.

Selon un porte-parole de l'armée, l'adolescent a été abattu par des soldats qu'il visait avec des cocktails Molotov. En revanche un porte-parole du Sinn Féin "provisoire", la branche politique de l'IRA, affirme que la victime a reçu une balle dans le dos.

En outre, l'IRA "provisoire" a réussi à déjouer hier l'important dispositif de sécurité mis en place à l'université de Coleraine en y déposant une bombe de faible puissance qui a explosé à l'heure du déjeuner, sans faire de victimes.

La bombe avait été enterrée dans le jardin de l'université, que la reine Elizabeth doit visiter demain au cours de son séjour en Irlande du Nord. La police a aussitôt

ouvert une enquête pour déterminer l'origine de la défaillance des services chargés de la protection du site.

Un engin explosif avait été découvert il y a quinze jours à Coleraine, et avait été désamorcé. Selon le journal des "provos" de Belfast, la bombe était d'un type nouveau, utilisé par certains groupes terroristes aux États-Unis.

D'autre part, à Belfast, un adolescent a été blessé par une patrouille au cours d'un affrontement, quelques heures après qu'un garçon de seize ans eut trouvé la mort dans un incident similaire.

L'incident a eu lieu dans les quartiers de l'ouest de Belfast, où une flambée de violence avait déjà marqué pendant la nuit de lundi à mardi le sixième anniversaire de l'introduction du régime d'interne administratif. Pendant que les habitants déclenchaient à leurs domiciles un concert de poubelles et de coups de sifflets, les patrouilles de l'armée essayaient des coups de feu ou devaient s'abriter pour éviter d'être lapidées par des commandos. Plusieurs barricades ont été dressées et des véhicules incendiés.

La tension dans les bastions républi-

cains de Belfast contraste étrangement avec l'atmosphère des quartiers protestants décorés de milliers de petits "Union Jacks" et de portraits de la reine.

Sur certains murs des lotissements habités en majorité par la population catholique, on peut lire "Dehors Elizabeth, vive la paix". "Brits" est le sobriquet donné aux Anglais en Irlande du Nord.

Les intentions réelles de l'IRA "provisoire" sont encore incertaines. Selon certaines rumeurs, l'état-major clandestin des "provos" à Dublin aurait donné l'ordre à ses militants de ne pas perturber le cortège royal lui-même. En revanche, il est certain que les républicains cherchent la confrontation aujourd'hui dans les rues de Belfast avec les membres des groupes paramilitaires protestants, au moment où la reine, à une vingtaine de km de là, assistera à une réception dans l'enceinte protégée du château d'Hillsborough. "Nous brandirons le drapeau noir parce que le pouvoir de la reine est synonyme de mort", affirmait hier un porte-parole des "provos".

Les circonstances entourant la visite de la reine, constituent d'ores et déjà un sé-

vére camouflet pour la politique britannique, estime-t-on.

Belfast a plus l'apparence d'une ville en état de siège que d'une cité en liesse pour le jubilé de la souveraine. Avant même que le yacht royal Britannia ne mouille dans la rade de la ville, l'IRA "provisoire" a tenu son pari: rendre "mémoire" le séjour royal.

L'impuissance de l'armée et de la police à contrôler une guérilla urbaine, qui dure depuis neuf ans, a été soulignée d'une manière tragique dans le bastion catholique de l'ouest de Belfast par les affrontements sanglants entre des adolescents et des patrouilles de soldats. Pourtant, les effectifs des services de sécurité — 32,000 policiers et hommes de troupe — n'ont jamais été aussi élevés dans la province.

Depuis la partition de l'Irlande en 1920, Londres n'a pas réussi dans la province du nord à faire établir des institutions politiques permettant à la majorité protestante et à la minorité catholique de coexister pacifiquement.

Pour les "loyalistes" protestants, la couronne est la garantie de leur lien in-

destructible avec l'Angleterre, l'Ecosse et le Pays de Galles, face au vieux rêve de réunification de l'Irlande.

Pour les "provos" de l'IRA, Elizabeth II est une reine étrangère dont la seule présence dans la province relève du défi. Les extrémistes républicains n'ont pas réussi à faire annuler le voyage royal. Mais, jusqu'au dernier moment, le premier ministre, M. James Callaghan, peut décider de demander à la reine de renoncer.

La souveraine a déjà dû se résigner à réduire son programme essentiellement à deux réceptions mondaines: au château d'Hillsborough, l'ancienne résidence des gouverneurs britanniques, et à l'université de Coleraine. L'explosion d'une bombe dans les jardins de cette université, en dépit des conditions rigoureuses de sécurité, laisse planer des doutes sur le maintien de cette étape.

Devant les Communes, la Reine Elizabeth avait déclaré le 4 mai dernier avec une certaine émotion dans la voix: "Je ne peux oublier que j'ai été couronnée reine du Royaume uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord". "Elle ne l'oubliera pas", ont juré les "provos" de l'armée républicaine irlandaise.

au sommaire

■ Bilinguisme: les fonctionnaires fédéraux du Québec revendiquent le droit aux négociations

— page 2

■ Réactions de la CSN et du Board of Trade au projet de loi 45

— page 3

■ Ottawa face à une certaine africanisation: un éditorial de Georges Vigny

■ Les blocs-notes de Michel Roy

— page 4

■ Le dollar canadien à son plus bas niveau

■ Les travailleurs d'East Angus pourraient reconsidérer leur vote ce soir

— page 15

Robin Hood reprend sa production et supprime 50 postes syndiqués

par François Barbeau

Le président de la compagnie Robin Hood Multifoods, M. Logan Brown, est venu jeter de l'huile sur le feu du conflit qui oppose la meunerie Robin Hood à ses employés en grève depuis six mois en annonçant hier que le travail avait repris lundi à la meunerie de la rue Notre-Dame, les cadres remplaçant les syndiqués, et l'abolition de 50 emplois ou postes syndiqués.

La CSN et le syndicat des employés de Robin Hood ont immédiatement réagi en qualifiant les propos de M. Logan de "provocation scandaleuse".

M. Logan a annoncé la nouvelle hier dans son bureau de la Côte-des-Neiges, encadré de sa directrice des relations extérieures, Mme Perry, et de son directeur des relations de travail, M. R. N. Pronovost.

C'est pour éviter de perdre notre clientèle et par conséquent d'être obligés d'abolir des postes, que nous avons décidé de

reprandre nos opérations, a expliqué M. Logan. D'autre part, a-t-il ajouté, par égard pour nos 2,000 autres employés, il faut éviter de mettre la compagnie en péril par cet arrêt de travail. Enfin, de souligner M. Logan, nous avons décidé que la gréance avait certains droits qu'elle pouvait encore exercer.

Il est à souhaiter, a poursuivi M. Brown, que cette décision n'aura pas d'influence néfaste sur la rencontre de jeudi avec les représentants du syndicat et de la CSN.

C'est jeudi en effet que la compagnie Robin Hood devait annoncer au syndicat si elle acceptait les dernières propositions syndicales, qui sont semblables à celles acceptées par les meuneries Ogilvie et Phenix.

"Si c'est là la réponse de Robin Hood aux demandes syndicales, a fait savoir le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, tous les moyens seront mis en oeuvre par la CSN pour faire cesser les opérations de cette entreprise qui se moque lit-

téralement de ses travailleurs".

Les 50 emplois qui ont été abolis à la meunerie Robin Hood seront confiés à des contractuels de l'extérieur, évidemment non syndiqués. Montréal, a expliqué M. Logan, ne sera plus le centre de distribution pour le Québec et les Maritimes.

Le président de la compagnie a cependant bien précisé qu'il abolissait 50 emplois à son usine, mais qu'il ne privait pas le Québec de 50 emplois, puisque les contractuels qui seront embauchés viendront du Québec.

Cette décision d'abolir des postes à Montréal, a laissé entendre M. Logan, était à l'étude bien avant le déclenchement du conflit actuel, mais elle découlait d'activités syndicales passées.

Pour justifier ce geste, M. Logan a signalé que les syndiqués n'avaient pas respecté le contrat collectif en vigueur, que leur grève était illégale et qu'il était de plus très injuste de la part du syndicat de chercher à obtenir plus que ce que la commission anti-inflation avait établi

comme limite de hausse salariale.

M. Logan a rappelé de nombreux actes de violence dont les membres du syndicat ne sont rendus coupables par le passé, leur manque de loyauté envers la compagnie à la suite d'un incendie, quand ces syndiqués ont refusé de faire du temps supplémentaire, et souligné d'autre part les largesses de ladite compagnie à l'endroit de ses employés, qui ont bénéficié d'importantes contributions patronales à leur fonds de pension.

Après ces déclarations fracassantes, M. Logan, mal à l'aise, a dû se prêter à des questions portant sur la présence de gardes armés sur les lieux de la fusillade du 27 juillet.

Il a dû avouer qu'il avait appris, après le début du conflit, que les agents de sécurité embauchés pour surveiller les installations étaient armés. Ils avaient montré leurs armes, a-t-il laissé entendre.

Mais il ne m'était jamais venu à l'esprit, a-t-il souligné, que ce genre d'incident

Voir page 6: Robin Hood



M. Logan Brown, président de la compagnie Robin Hood Multifoods.



Les Communes ont finalement approuvé hier la nomination de M. Max Yalden au poste de commissaire aux langues officielles. Âgé de 43 ans, M. Yalden remplace M. Keith Spicer, dont le mandat de sept ans vient à échéance cette année. Il est entré au service de la fonction publique en 1956 au ministère des Affaires extérieures. M. Yalden était sous-ministre des Communications depuis 1973.

(Téléphoto CP)

L'accès à l'école anglaise

Mme Lavoie-Roux propose d'accepter les enfants en difficulté d'apprentissage

par Rodolphe Morissette

QUÉBEC — Au moment où la commission parlementaire qui étudie le projet de loi no 101 sur la langue a adopté, à une modification près, l'article le plus controversé de la loi et qui touche les conditions d'admissibilité à l'école anglaise, l'opposition libérale revient une dernière fois à la charge pour tenter d'introduire dans la loi, pour les enfants en difficulté d'apprentissage, le concept de l'appartenance à la communauté anglophone.

Après avoir adopté, à la majorité il va sans dire et moyennant un amendement mineur suggéré par les ministériels, l'article le plus problématique du chapitre sur la langue d'enseignement, l'opposition officielle, par la voix du député de L'Acadie, Mme Thérèse Lavoie-Roux, a proposé d'ajouter une cinquième catégorie de personnes qui pourraient se prévaloir de recevoir l'enseignement en anglais au Québec, soit "les enfants de langue anglaise qui sont en difficulté d'apprentissage en raison de déficience mentale, de méadaptation socio-affective grave ou de handicaps sensoriels".

L'un des arguments de Mme Lavoie-Roux pour inscrire cette cinquième exception dans la loi tient au fait que ces enfants se trouvent de plus en

plus acheminés aujourd'hui vers l'école publique, tandis qu'autrefois, la majorité d'entre eux fréquentaient des institutions privées, d'Église ou non.

Les ministériels, et le Dr Camille Laurin en tête, reconnaissent qu'il y a là un problème réel: un certain nombre d'enfants handicapés d'une manière ou d'une autre pourraient certes éprouver des difficultés à fréquenter l'école française si le français n'est pas leur langue maternelle. Mais si le gouvernement affirme qu'il faut retenir l'esprit de l'amendement, il n'est pas question qu'il en accepte la lettre: le concept d'"enfants de langue anglaise" n'est qu'un moyen détourné d'introduire dans la loi le critère, cher aux libéraux, de l'appartenance à la communauté anglophone ou de la langue maternelle, a soutenu M. Jacques-Yvan Morin. Quant au Dr Laurin, il refuse également l'amendement tel que libellé parce qu'il se refuse à introduire dans la loi même le concept d'"enfant de langue anglaise" (il faut l'y définir — ce qui est fort difficile), ainsi que les notions de "déficience mentale", de "méadaptation socio-affective grave" et de "handicap sensoriel".

"Les spécialistes de la médecine psychiatrique tentent désespérément de définir ces concepts; nous ne voudrions pas, quant à nous, être forcés de les définir dans une loi", a précisé le ministre. C'est pour cette raison que les ministériels ont fait une contre-proposition: au lieu d'amender l'article 69 comme le veulent les libéraux, le ministre de l'Éducation a suggéré d'amender plutôt l'article 77 en lui ajoutant un alinéa qui se lit: "Le gouvernement peut, par règlement, exempter de l'application du présent chapitre ("tout le chapitre sur la langue d'enseignement") les enfants ayant des difficultés graves d'apprentissage et statuer sur la procédure dans un tel cas".

L'amendement proposé soulevait assurément à l'Union nationale mais elle ne partage guère avec les libéraux le souci d'introduire dans la loi, d'une manière ou d'une autre, le critère de la langue maternelle des unilatéraux s'y opposent d'ailleurs fermement et M. William Shaw y compris).

D'autre part, l'UN ne raffole pas non plus de voir cette question, importante à ses yeux, échapper à la loi même et ne faire l'objet que de règlements, ce qui donne au gouvernement un pouvoir discrétionnaire en la matière. Quant aux libéraux, ils crient au scandale, au manque d'humanité des ministériels et ironisent en disant que l'amendement serait sans doute acceptable à ceux-ci si on pou-

vait définir quel est le pays d'origine de la difficulté d'apprentissage! Que la clause "Québec" représente un choix politique du gouvernement, rappelle M. John Clacia (libéral), passe toujours, mais faire de la politique "sur le dos des handicapés", c'est impensable.

Toujours est-il que la contre-proposition des ministériels a été jugée prématurée puisqu'elle ne porte que sur l'article 77 et que la commission n'a pas donné son consentement unanime pour qu'on y vienne tout de suite.

Quant au reste de l'article 69 sur les conditions d'admissibilité à l'école anglaise, mise à part la discussion de lundi au sujet de la clause "Québec" qui a été adoptée malgré les amendements successifs de l'opposition visant à l'élargir à l'échelle du Canada tout entier, voire à celle du monde, il a été adopté assez facilement.

Ainsi a été adoptée à l'unanimité, après peu de discussion, la clause qui ouvre l'école anglaise aux "enfants dont le père ou la mère est, à la date d'entrée de la présente loi, domicilié au Québec et a reçu, hors du Québec, l'enseignement primaire en anglais". Il s'agit d'un élargissement par rapport au projet de loi no 1, qui exigeait en l'occurrence que les enfants aussi aient été domiciliés au Québec

à la date d'entrée en vigueur de la loi.

Selon M. Camille Laurin, la nouvelle formulation veut établir plus clairement qu'il est permis par exemple à des jeunes personnes, qui peuvent avoir fait leurs études primaires hors du Québec, qui sont domiciliées au Québec au moment de la promulgation de la loi et qui peuvent n'être alors que des adolescents, d'envoyer dans dix, 15 ou 20 ans leur progéniture à l'école anglaise.

Même s'ils restent opposés au critère de la fréquentation scolaire, les libéraux ont appuyé cet adoucissement par rapport à la version initiale de la loi, de même que les unionistes, qui le considèrent comme un minimum.

On a également adopté à l'unanimité la clause qui ouvre l'école anglaise aux frères et sœurs cadets des enfants qui, lors de leur dernière année de scolarité au Québec avant l'entrée en vigueur de la présente loi, recevaient légalement l'enseignement en anglais dans une classe maternelle publique ou à l'école primaire ou secondaire.

Cette dernière phrase, dont la deuxième partie forme l'alinéa précédent de l'article 69, contient un amendement proposé hier par le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, et adopté à l'unanimité. Dans la première version du présent projet de loi, on parlait d'enfants "qui recevaient légalement au Québec l'enseignement en anglais, etc.". On a déplacé l'expression "au Québec" de manière qu'il qualifie désormais la tournure "lors de leur dernière année de scolarité".

Suivant la version initiale, on ne permettait pas à un enfant qui aurait commencé ses études en anglais au Québec de les continuer ici dans cette langue si, en 1976-77, il étudiait ailleurs qu'au Québec (si par exemple il avait suivi ses parents à l'étranger). La version amendée de la loi permet au contraire à cet étudiant de continuer ses études en anglais, même s'il s'est absenté du Québec. Une correction qui a été suggérée par les conseillers juridiques du gouvernement.

Par ailleurs, libéraux et unionistes ont vigoureusement contesté l'emploi de l'expression "légalement" pour quali-

fier l'enseignement en anglais que recevaient ces mêmes enfants lors de leur dernière année de scolarité. Voilà qui cautionne la loi 22, a souligné M. Fernand Grenier de l'Union nationale. C'est une loi rétroactive, soutient M. John Clacia, député libéral.

Le ministre de l'Éducation a expliqué ainsi la présence de cette allusion à la loi 22: il s'agit de corriger la situation des enfants qui, en 1976-77, étaient inscrits illégalement dans des écoles anglaises, et dans plusieurs du PSBGM notamment. Ces enfants y avaient été admis en effet, malgré qu'ils aient échoué les fameux tests de "connaissance suffisante" de l'anglais ou, plus simplement, même refusé de s'y soumettre. Le gouvernement, a noté le ministre, ne saurait cautionner les actes illégaux des parents et des commissions scolaires impliqués, ce qui du reste rendrait aptes à recevoir l'enseignement en anglais les frères et sœurs cadets de ces enfants privilégiés et causerait ainsi des injustices à ceux qui acceptent de respecter la loi 22.

Mme Thérèse Lavoie-Roux a fait remarquer que l'expression "légalement" ne se trouvait pas dans la version première de la Charte du français et qu'en l'incluant dans la loi no 101, on s'engage dans une sorte de chasse aux sorcières. Mais le ministre a répliqué qu'il ne s'agissait pas de poursuivre qui que ce soit, mais simplement de veiller à ce que la loi soit appliquée, la loi 22 pour l'année 1975-76 et la loi 101 à compter de 1977.

L'amendement Grenier, qui visait à faire retrancher le mot "légalement" et qu'on appuyait les libéraux, a donc été battu. Ce qui a suscité une colère noire de M. Fernand Grenier, lequel, au bord des larmes à la fin, a qualifié de tous les attributs de gouvernement qui rejette tous les amendements proposés par l'opposition et qui "manque de générosité".

C'en est donc fini de la discussion de l'article de la loi no 101 de loin le plus controversé, celui des conditions d'admissibilité à l'école anglaise.

Les fonctionnaires fédéraux du Québec revendiquent le droit aux négociations

par André Tardif

A l'instar des aiguilles de l'air francophones qui ont soumis une demande en désaffiliation de leur association nationale (CATCA), les fonctionnaires fédéraux francophones du Québec s'apprêtent à faire de même à l'endroit de l'Alliance de la fonction publique du Canada, le bilinguisme étant de part et d'autre la pierre d'achoppement.

"Au moment où le Conseil du trésor accepte enfin de négocier le bilinguisme dans la fonction publique à la suite de la bataille que nous avons livrée, l'AFPC nous refuse le droit de participer aux discussions", a déclaré hier en conférence de presse M. Robert Martin, président du conseil régional de Montréal de l'organisme syndical canadien. L'AFPC, qui regroupe

165.000 membres au pays, en compte 24.000 au Québec dont 16.000 appartiennent au conseil montréalais. De ces derniers, environ 7.000 sont désignés fonctionnaires bilingues. Le gouvernement fédéral a déjà reconnu à l'AFPC le principe de primes au bilinguisme, mais les modalités restent à en être déterminées.

"L'Alliance doit reconnaître que les fonctionnaires fédéraux du Québec ont des intérêts linguistiques et culturels particuliers et, dans ce sens, elle doit permettre à leurs porte-parole de participer aux négociations en cours sur la question du bilinguisme."

M. Martin a précisé que le gouvernement fédéral n'avait aucune objection à ce que le Conseil de la région de Montréal soit représenté au sein du comité de l'AFPC chargé de la négociation, mais

qu'il fallait que la nomination vienne de l'organisme national.

Selon lui, il est aberrant et humiliant de constater que l'opposition à la représentation réclamée "n'est pas le fait de l'employeur mais plutôt du syndicat qui doit défendre nos droits".

"Nous avons donc servi un ultimatum à l'Alliance, à la suite d'une résolution adoptée en assemblée générale, de nommer l'un des nôtres au sein du comité de négociations. Nous aurons une nouvelle réunion dès que la réponse nous sera parvenue, et si elle est négative, je ne saurais dire la réaction de nos membres, car plusieurs d'entre eux auraient voulu que nous allions beaucoup plus loin."

"L'AFPC a le devoir d'assurer le respect d'un conven-

tion collective qui garantisse aux travailleurs des conditions de travail acceptables. Mais elle n'a pas le mandat moral de négocier seule, à l'insu des principaux intéressés, les droits culturels et linguistiques de ses membres. Il est temps qu'elle élargisse ses horizons et accepte le fait que deux entités culturelles la composent."

M. Martin explique que l'Alliance a confié le dossier du bilinguisme à un francophone "comme c'est la coutume". M. Paul Gascon, son 3e vice-président, "Elle la s'en doute fait de bonne foi, mais M. Gascon n'a d'autre mandat

que celui qui veut bien lui confier la direction anglophone de l'Alliance."

"Nous croyons qu'à l'exception de ceux de nos membres qui doivent traiter avec le public dans les deux langues, tous ceux oeuvrant au niveau intermédiaire devraient être désignés unilingues francophones et avoir l'occasion de progresser comme tels, non pas en se soumettant à des stages de perfectionnement qui retardent leur avancement. Les cadres intermédiaires devraient pouvoir traiter directement avec leur supérieur qui, lui, pourrait bien être bilingue au besoin."

M. Martin a enfin exigé que

l'Alliance lui fasse parvenir une copie du mémoire sur la réforme linguistique que lui remettrait récemment le Secrétaire d'État, M. John Roberts, "afin que nous puissions l'étudier entre membres directement concernés".

"Le fait que l'AFPC refuse de nous transmettre ce document de première importance révèle le peu d'attention qu'elle porte à ses membres québécois. Il nous est donc impossible présentement d'apporter une critique quelconque sur les offres ainsi que les recommandations du Conseil du trésor, étant donné que nous n'en connaissons pas encore le contenu précis."

Des détenus entreprennent une grève de la faim dans sept pénitenciers du pays

TORONTO (d'après CP) —

Les détenus des sept institutions carcérales à sécurité maximale du pays devaient entreprendre une grève de la faim de 24 heures à compter de minuit, hier soir.

Selon le porte-parole d'un groupe représentant les détenus, ces derniers veulent ainsi protester contre les délais dans l'application des recommandations formulées dans un rapport par un sous-comité du Parlement chargé d'étudier une réforme carcérale.

M. Michael Mandel, de Toronto, chargé de cours à Osgoode Hall et membre du Barreau de l'Ontario, a dit que les détenus des sept pénitenciers avaient convenu de participer à la grève, organisée également pour commémorer les nombreux décès qui y sont survenus au cours des dernières années.

Il a précisé que les détenus voulaient ainsi avertir le gouvernement qu'ils n'attendraient pas les réformes indéfiniment. "Le rapport dénonce avec preuves à l'appui des abus du système pénitentiaire et recommande plusieurs changements. Jusqu'ici, rien de substantiel n'a été entrepris."

M. Mandel a ajouté que le Barreau s'était prononcé à plusieurs reprises en faveur des détenus et avait été mis au courant de la nouvelle démarche, selon la procédure normale.

Les sept centres carcéraux impliqués sont situés à Dorchester (N.B.), Sainte-Anne-des-Plaines et Laval, au Québec, Kingston (Ont.), Stony Mountain (Man.), Prince Albert (Sask.) et New Westminister (C.B.).

Vendredi dernier, M. Francis Fox, Solliciteur général du Canada, s'engageait à entreprendre une réforme en profondeur du système carcéral fédéral mais demandait qu'on lui accorde le temps nécessaire pour étudier les recommandations des 13 membres du Parlement. Ces derniers venaient de consacrer cinq mois à l'étude du sys-

tème, à la suite d'une série d'émeutes un peu partout dans les pénitenciers canadiens.

Le sous-comité, sous la présidence de M. Mark MacGuigan, représentant libéral de

Windsor-Walkerville (Ont.), déclarait en juin dernier que tout délai dans l'application des mesures correctives pourrait engendrer de nouvelles émeutes et ressusciter la violence.

Cartel de l'uranium Trudeau demande la révision d'un décret ministériel

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a annoncé hier qu'il avait demandé à M. Ron Basford, ministre fédéral de la Justice, de réviser un décret ministériel qui, de l'avis de l'opposition, empêche tout débat public sur la participation du gouvernement fédéral à un cartel international de l'uranium.

Pendant trois séances consécutives des Communes, les députés conservateurs n'ont cessé de reprocher au gouvernement d'Ottawa sa participation au cartel en question, insistant notamment sur le décret pris l'automne dernier qui impose des restrictions à la diffusion d'informations à ce sujet.

des quatre coins du PAYS

La pornographie disparaîtra

La pornographie explicite doit disparaître des débits de vente au détail de Colombie-Britannique avant le 1er septembre, date d'entrée en vigueur des directives émises au début de la semaine par le procureur général de la province. Ces directives classent la pornographie en trois catégories: la première comprend toute pornographie explicite qui met en cause avec le sexe la violence, les animaux et les enfants. Dans la deuxième catégorie on trouve la pornographie explicite qui ne fait pas allusion à la violence, à la bestialité ou aux enfants. Les articles visés ne pourront pas être exposés ou mis en vente à l'intention des mineurs, mais ils pourront être vendus "sous le manteau". Enfin, la dernière catégorie regroupe les articles pornographiques moins osés, lesquels ne pourront être mis à la portée des mineurs mais qui pourront néanmoins faire l'objet de poursuites si la Couronne les juge obscènes au sens strict de la loi.

Une enquête est ouverte

Le ministre ontarien de la Santé, M. Dennis Timbrell, a indiqué qu'il se penchait sur les allégations faites la semaine dernière par un neurologue, le Dr Harley Smyth, selon lesquelles il était courant dans certains hôpitaux de laisser mourir les nouveaux-nés atteints du syndrome de Downs, c'est-à-dire les enfants mongols. Un porte-parole du ministre a précisé que pour le moment M. Timbrell ne voulait pas commenter ces déclarations.

Une autre loterie nationale

Sport Canada, l'agence fédérale des sports, a pris en main Loto Canada et envisage d'établir une loterie sportive nationale après l'échéance du mandat de la loterie actuelle, en 1979. Me Iona Campagnolo, ministre d'État chargé des sports et de la santé physique, a déclaré à Saint-Jean, Terre-Neuve, où elle assistait aux cérémonies d'ouverture des Jeux du Canada, qu'elle avait confié à un haut responsable la tâche d'étudier le nouveau projet de loterie. Sport Canada s'efforçait depuis quelque temps de prendre à sa charge Loto Canada, qui relevait jusqu'à maintenant du ministère de l'Industrie et du commerce.

On trouve l'épave

L'épave du traversier William Carson des chemins de fer du Canadian National a été localisée au large des côtes du Labrador. Des sonars immergés, remorqués par le navire Marine Voyager, ont permis de retrouver l'é-

pave du traversier qui avait fait naufrage le 3 juin. Les 90 membres d'équipage et les 38 passagers qui prenaient place à bord avaient tous été rescapés. L'épave repose par 450 pieds de fond. Des caméras de télévision seront immergées et l'on tentera ainsi de déterminer les causes du naufrage du navire, qui voguait dans un champ de glace quelques instants avant d'aller par le fond.

Le rat de ville

Le stress de la vie urbaine est tel que les résidents des villes de la Saskatchewan ont consulté leurs médecins pour se plaindre de troubles mentaux deux fois plus souvent que les résidents des villages. C'est ce qui ressort d'une étude dont les résultats ont été publiés hier par le Conseil national de la recherche. Cette constatation a été faite à l'analyse des dossiers de l'assurance-maladie de la Saskatchewan et tend à confirmer que l'environnement a une grande influence sur la santé. Le Conseil national de la recherche a souligné l'importance d'une telle étude et noté que des documents importants étaient à la disposition des chercheurs qui voulaient bien se donner la peine d'examiner les dossiers des diverses régies provinciales d'assurance-maladie.

Un autre organisme

M. Paul Watson, qui avait été démis de ses fonctions à la fondation Greenpeace à la suite d'un désaccord au sujet de la chasse aux phoques, a annoncé la création d'un nouvel organisme de protection de l'environnement qui aura comme nom "Earthforce Environmental Society". Compte tenu de la prolifération de la technologie et des armements nucléaires, nous n'avons pas d'autre choix, en tant que défenseurs de l'environnement et en tant que membres de la famille humaine, que de déclencher un conflit pacifique prolongé contre les industries et les gouvernements responsables, a déclaré M. Watson. Earthforce se propose de lancer sa première offensive dès novembre au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda, pour tenter de mettre fin à l'extermination des éléphants d'Afrique.

Peu d'applications

L'Alliance atlantique se propose de créer un Institut de mathématiques appliquées au Canada mais les Canadiens ne semblent pas porter un bien grand intérêt à ce domaine scientifique, selon M. Peter Hammer, professeur de mathématiques à l'université de Waterloo, en Ontario. M. Hammer, qui prenait la parole à une conférence sur les mathématiques appliquées, à Vancouver, a déploré le peu d'encouragement apporté par les universités et les gouvernements au domaine des mathématiques appliquées.

Vous partez en vacances?
N'oubliez pas le compagnon idéal:

un beau livre,
un très beau livre

Pourquoi pas
**LE TEMPS
DES VILLAGES**
d'Adrienne Choquette?

Chez votre libraire
**Les Presses
Laurentiennes**
C.P. 130, Notre-Dame-
des-Laurentides G0A 2S0



Devenez riche
et laissez-les rire!



ÉLIMINEZ
la culpabilité, la peur, l'anxiété, l'angoisse,
la nervosité, le stress, l'insécurité.

VOUS AUSSI, vous méritez de vous en
sortir, quels que soient votre âge, votre
occupation et votre scolarité.

VIVEZ VOTRE VIE!
OBServez, Etudiez, EXPérimentez votre
vie avec intuition et créativité — pour plus
de plaisir, joie et paix.

OBETEX n'est pas un cours que l'on suit,
c'est une expérience que l'on vit pendant
50 heures, en 2 fins de semaine.
Prochain Obetex: 13, 14 et 20, 21 août.

DÉMONSTRATION GRATUITE
Hôtel Reine Elizabeth, Salon Chaudière
Mercredi soir 10 août
de 19h30 à 21h30
ou
samedi matin, 13 août, 8h30 à 11h30

GRATUIT: dépliant et test OBETEX:
871-1367



Ne me croyez surtout pas: expérimentez-le!



Signe avant-coureur de l'hiver? Que non! Il s'agit plutôt de voitures recouvertes de cendres, à la suite d'une éruption du volcan du mont Usu, près de Sapporo sur l'île Hokkaido, au Japon. L'éruption a commencé dimanche et se poursuit toujours. (Téléphoto AP)

L'enlèvement de M. Charles Marion

Les messages qu'on destinait aux ravisseurs demeurent sans réponse

par Gilles St-Jean

SHERBROOKE — Il semblait hier, au moment de mettre sous presse, que c'est en vain que des messages ont été envoyés aux ravisseurs de M. Charles Marion, employé à la Caisse populaire de Sherbrooke-Est, enlevé samedi dernier à Stoke et pour lequel on a exigé une rançon de \$1 million.

M. Marion, 57 ans, a été enlevé à son chalet, d'où deux ou trois hommes, selon les premiers résultats de l'enquête de la Sûreté du Québec, l'ont emmené à bord de son propre camion, un GMC brun et beige immatriculé 646-S-953. Ce camion n'avait pas encore été retrouvé hier.

Le message aux ravisseurs, envoyé hier à 15 h et 16 h sur les ondes de la station de radio locale CHLT, débutait par "Nabet(S) appelle Noiram", et demandait des nouvelles. Certains ont vu là l'inversion des noms de MM. Claude Steben et Marion, respectivement directeur et gérant du crédit à la même Caisse.

La Sûreté du Québec a par ailleurs révélé que M. Marion n'était pas seul à son chalet au moment de sa disparition: il y

avait avec lui Mlle Aline Yargeau, une employée de la Caisse de Sherbrooke-Est, qui était, a-t-on dit, en vacances hier. Mlle Yargeau a été ligotée, baillonnée et on lui a mis un masque sur les yeux lors de l'enlèvement, de sorte que de l'aveu même des policiers, elle n'a pu apporter grand chose à l'enquête.

Selon le rapport des policiers, Mme Marion est arrivée au chalet vers minuit, une heure à peine après la disparition de son époux et s'est inquiétée de l'absence de celui-ci. On ne s'est cependant pas aperçu avant 7 heures, dimanche matin, de la présence sur les lieux de Mlle Yargeau, toujours ligotée et baillonnée. C'est elle qui a appris à Mme Marion que son mari avait été kidnappé.

C'est alors que la police a été appelée et que Mlle Yargeau a été conduite à l'hôpital, où elle a été soignée pour un choc nerveux et vite renvoyée chez elle.

Ce n'est pas avant lundi matin que l'on a trouvé dans la boîte des dépôts de nuit de la Caisse populaire de Sainte-Jeanne-d'Arc un message des présumés ravisseurs, stipulant, selon une source, le montant de la rançon et disant que M. Marion

ne courait aucun risque. Un message semblable a été découvert hier matin dans une autre caisse populaire.

On n'a parlé jusqu'à hier soir d'aucun témoin de l'enlèvement, si ce n'est Mlle Yargeau. On dit qu'il aurait d'ailleurs été bien difficile d'en trouver, la région de Stoke, à 20 milles de Sherbrooke, étant très tranquille et les maisons distantes les unes des autres. Le rang II, où a eu lieu le kidnapping, passe, du reste, pour assez difficile d'accès.

D'autre part, aucune information n'a été donnée sur le versement de la rançon, mais des rumeurs circulent sur une éventuelle livraison aux États-Unis par hélicoptère.

Rappelons que c'est le deuxième enlèvement en deux ans, dans la région sherbrookoise, où on exige une rançon de \$1 million. En juin 1975, deux hommes, les frères Fernand et Jean-Marc Béland, de Sherbrooke, avaient enlevé et séquestré durant cinq jours Mme Léna Blanchet, épouse d'un industriel de la région. Ils ont été reconnus coupables et condamnés à de lourdes peines de prison.

Un "délinquant sexuel dangereux" condamné à 7 années additionnelles

par Bernard Morrier

Le flair, l'intuition et la vigilance de deux policiers de la Communauté urbaine de Montréal permettront maintenant aux jolies Montréalaises de dormir en paix, la nuit, dans leur domicile.

En effet, alors que tous croyaient Paul Patrick Martin sous bonne garde à l'Institut Philippe-Pinel, en sa qualité de "délinquant sexuel dangereux", celui-ci entraînait plutôt dans des domiciles de femmes seules la nuit en les menaçant d'un couteau.

Comparaisant hier devant le juge D. Reilly Watson, de la Cour des sessions de la paix, il a donc été condamné à une peine de sept ans de pénitencier à purger consécutivement à toute sentence en cours.

Étant actuellement incarcéré, parce qu'il a été reconnu comme délinquant sexuel dangereux, jusqu'au bon vouloir du lieutenant-gouverneur, cette dernière sentence pourrait techniquement signifier que Martin devrait être gardé en détention jusqu'à sept ans... après sa mort.

Par contre, si on décidait de le remettre en liberté, on ne pourrait cependant le faire avant sept ans, si on s'en reporte à la décision du juge Watson.

Martin, qui est âgé de 39 ans et qui a déjà passé 22 ans derrière les barreaux, possède un casier judiciaire pour vols qualifiés, effractions de domiciles la nuit, attentats à la pudeur et viols, le tout remontant à 1954.

En 1966, il avait été déclaré criminel d'habitude ou repris de justice et confié à l'Institut Pinel "jusqu'au bon vouloir du

lieutenant-gouverneur", selon l'expression consacrée. Toutefois, à cet endroit, où l'accent est surtout mis sur la rééducation des criminels, Martin put, dès 1976, jouir de certains moments de liberté puisqu'on lui accordait une journée ou deux de congé ici et là.

Mais Martin avait surtout profité de ses congés pour reprendre ses habitudes sexuelles nocturnes, particulièrement en mai 1976, date à laquelle les policiers constataient une remontée du nombre de viols et autres attentats du genre, à Montréal.

La police était bien loin de penser que Martin pourrait en être en partie l'auteur car, officiellement, il était censé être à Pinel. Ce qui fit que les détectives se perdirent dans d'innombrables enquêtes sans résultat jusqu'à ce que deux d'entre eux, les agents André Lavigne et Lionel Clermont, acquiescent la conviction qu'une incursion à Pinel pourrait leur apporter une solution.

Munis d'un portrait-robot, esquissé d'après les indications des victimes, les policiers Lavigne et Clermont réussirent, non sans peine, à obtenir la coopération d'un garde de cette institution, qui reconnut immédiatement Martin. Mais les policiers ne furent pas autorisés à l'appréhender dans l'établissement mais bien dans le verger voisin.

Martin a été notamment accusé d'un viol commis le 10 septembre 1976, bien qu'on est assuré qu'il soit également le responsable de nombreux autres... En lui imposant la sentence que l'on sait, le juge Watson a particulièrement insisté sur le caractère exemplaire de celle-ci auprès d'autres individus qui seraient tentés de commettre les mêmes délits.

Voir page 6: Boucherville

Voir page 6: Délinquant

le projet de loi 45

La CSN presse le gouvernement d'adopter le texte sans délai

par Gérald LeBlanc

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) presse le gouvernement Lévêque de faire adopter dans les plus brefs délais le projet de loi 45, déposé à l'Assemblée nationale par le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, en vue d'apporter d'importantes modifications au Code du travail.

Le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, a dit hier au cours d'une conférence de presse que la centrale accepte l'ensemble des dispositions du projet de loi 45 mais se réjouit surtout des mesures "anti-scabs", de la formule Rand obligatoire et de l'accélération des procédures d'accréditation.

"La CSN, a-t-il précisé, se réjouit en particulier du paragraphe 51, qui abolit la possibilité pour un employeur d'avoir recours à des briseurs de grève (amateurs ou professionnels) lors d'une grève ou d'un lock-out. Si cette loi avait été en vigueur il y a à peine quelques jours, le massacre à la Robin Hood aurait été évité

et les travailleurs ne seraient pas tombés sous les balles des "agents de sécurité-provocateurs-lutteurs" de Paul Leduc". Selon M. Rodrigue, il est faux de prétendre comme le Conseil du patronat et la Chambre de commerce que l'équilibre sera rompu dans les relations de travail après l'adoption des mesures "anti-scabs"; c'est plutôt le contraire qui se produira, dit-il, puisque l'équilibre était déjà rompu depuis longtemps en faveur de la partie patronale.

M. Rodrigue s'élève également contre l'équation qu'on tente de faire entre les profits perdus par la compagnie et le salaire de l'employé en grève. En vertu de ce principe, on devrait interdire au gréviste de chercher un autre emploi si l'on interdit l'embauche de briseurs de grève par la compagnie.

Le président de la CSN réfute cette argumentation, en soulignant que le travailleur doit gagner son pain d'une manière ou de l'autre, tandis que les actionnaires des compagnies ne dépendent pas de la production quotidienne pour survivre.

La centrale s'oppose cependant à l'ingérence gouvernementale dans le fonctionnement des syndicats que pourrait représenter l'article 8 du projet de loi 45; le vote secret imposé pour la grève ou en certaines autres occasions est déjà acquis à la CSN, selon M. Rodrigue, mais suivant des modalités et des traditions propres au mouvement syndical.

Il serait enfin inutile, selon la CSN, de reprendre le débat sur les mesures du projet de loi 45 devant une commission parlementaire, comme le réclame le Conseil du patronat et la Chambre de commerce.

"Le contenu et les enjeux du projet de loi 45, a dit M. Rodrigue, sont assez connus et les luttes des travailleurs depuis nombre d'années illustrent incontestablement la nécessité d'une telle législation; c'est pourquoi la CSN demande au gouvernement de ne pas céder au chantage du patronat, qui réclame une commission parlementaire dans le seul but de retarder l'échéance. Les travailleurs attendent depuis trop longtemps."

Le Board of Trade recommande un débat public avant son adoption

Le Montreal Board of Trade, "soucieux des secousses que pourrait ressentir l'économie de la province", recommande qu'un débat public soit institué devant un comité de l'Assemblée nationale sur les amendements au Code de travail du Québec que renferme le nouveau projet de loi 45.

Dans une lettre adressée à M. Pierre-Marc Johnson, ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, le Board fait part de sérieuses réserves au sujet d'une partie du projet de loi "qu'il a été convenu d'appeler la loi anti-scab".

"En principe, nous sommes convaincus que cette loi perturberait de façon marquée l'équilibre entre les employeurs et les syndicats en faisant lourdement pencher la balance du côté des derniers", écrit le président du Board, M. Reginald K. Groom.

Il ajoute que l'organisme qu'il représente croit que cette mesure, en pratique, "jouera à la fois à l'encontre des intérêts des employeurs et des employés et qu'elle ne peut satisfaire que les permanents syndicaux".

"Bien que le droit de l'individu au travail soit un droit fondamental et incontestable, dit-il, l'employeur a aussi le droit incontestable de poursuivre ses opérations, de protéger ses biens, de servir ses clients, d'assurer la survie d'une compagnie qui donne des emplois à la société."

Comme précédemment, le Board fait remarquer qu'il s'est présenté très peu de situations dans lesquelles les employeurs ont décidé de poursuivre leurs opérations à plein régime pendant une grève légale. Il conclut donc que "d'instituer une loi générale comme le propose le projet de loi 45, pour faire face à quelques cas isolés, semble aberrant et inutile".

"Ne pourrait-on pas, poursuit M. Groom, introduire une législation semblable à celle qui est en vigueur en Colombie-Britannique, laquelle interdit l'embauche de briseurs de grève professionnels qui sont à l'emploi d'agences spécialisées? On serait alors en présence d'un compromis qui n'irait pas à l'encontre du

maintien des droits d'une entreprise".

Le Board attire aussi l'attention sur l'article du projet qui aurait pour effet d'étendre la formule Rand à tous les groupes syndicaux.

À l'instar du Conseil du patronat du Québec, le Board est d'avis que les autres conditions stipulées par le juge Rand doivent être incorporées à toute législation qui prétend étendre cette formule à toutes les relations syndicales. En l'occurrence, si cet avantage est consenti sans être accompagné d'obligations, on constatera un déséquilibre déraisonnable qui favorisera les organismes syndicaux, même au détriment des employés que le projet de loi voudrait aider.

Le travail reprendra dès demain à la Croix-Rouge

Le conflit opposant la Croix-Rouge à ses employés syndiqués de Montréal et de Québec est terminé et ces derniers rentreront au travail dès jeudi le 11 août. Le retour au travail s'échelonnait sur une période de 10 jours ouvrables à mesure que seront remises à l'horaire les collectes itinérantes qui avaient été annulées à cause de l'arrêt de travail.

Une collecte de sang aura lieu jeudi le

11 août au carrefour Laval de 15 h à 21 h. Une autre aura lieu vendredi le 12 à la compagnie Hewitt Equipment au 5001 route Transcanadienne, à Pointe-Claire, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h.

Le centre permanent de la Croix-Rouge, au 3131 de la rue Sherbrooke est, demeurera ouvert de 9 h à 21 h jusqu'à vendredi.



C.E.G.E.P. AHUNTSIC

Session Automne 1977

Cours du soir à temps partiel

Admissions et inscriptions: du 15 août au 26 août 1977, de 13h00 à 20h00 du lundi au jeudi, de 13h00 à 18h00 le vendredi.

Début des cours: jeudi, le 8 septembre 1977.

Électrotechnique

Circuits à courant continu
Éléments de circuits
Circuits à courant alternatif
Éléments d'électronique
Circuits logiques
Instrumentation d'analyse
Techniques des impulsions
Techniques numériques
Télémétrie
Machines rotatives
Principes de conception des systèmes d'éclairage

Français

Poésie
Théâtre
Roman
Roman français contemporain
Essai
Linguistique
Histoire de la langue

Génie civil

Construction
Topographie
Topométrie
Milieu physique
Voirie
Béton de ciment
Dessin de structure d'acier
Mécanique des sols
Dessin de structure de béton
Équipements et méthodes

Géodésie

Topométrie
Photogrammétrie

Astronomie de position
Projection cartographique

Histoire et géographie

Géographie et tourisme
Histoire du Québec

Humanités

Histoire de l'architecture
Cinéma québécois

Informatique

Introduction à l'informatique
Introduction aux ordinateurs
Analyse
Langage Basic
Cobol
Langage de base

Langues

Allemand
Anglais

Mécanique du bâtiment

Chauffage
Réfrigération
Ventilation
Climatisation
Contrôles de climatisation
Plomberie

Philosophie

Initiation au projet philosophique
Visions du monde
Condition humaine
Conduite humaine

Sciences pures

Biologie

Chimie
Mathématiques
Physique

Sciences sociales

Anthropologie
Politique
Psychologie
Sociologie
Économie

Techniques administratives

Comptabilité
Structure de l'entreprise
Comptabilité analytique
Marketing
Science du comportement et gestion du personnel
Administration
Finance
Publicité
Personnel
Prix de revient
Production
Droit des affaires
Approvisionnement

Techniques auxiliaires de la justice

Pénologie
Probation et libération conditionnelle
Ressources communautaires et délinquance
Psychiatrie carcérale
Droit civil
Officier de justice
Droit statutaire
Comptabilité judiciaire

Ces cours mènent à l'obtention d'un Diplôme d'Études Collégiales, un Certificat d'Études Collégiales ou à une Attestation d'Études Collégiales, selon le cas. Pour plus de renseignements vous adresser à:

Service de l'Éducation Permanente,
9155, rue St-Hubert, Montréal, H2M 1Y8
Tél.: 389-5921, postes 210-213.

Annuaire disponible sur demande.

POUR DES VACANCES RÉUSSIES...

LOUEZ

UN CANOT
POUR UNE
FIN DE SEMAINE

Accessoires
inclus

\$25

ou ACHETEZ-

EN UN
À PARTIR DE
FIBRE DE VERRE 14 PL.

\$155

Le poste de traite
Canoës-Kayaks
1322 est Bélanger
270-7309 • 866-7095

éditorial

Ottawa face à une certaine africanisation

La France redécouvre un héritage gaullois à assumer en Afrique, ce qui, en gros, signifie qu'elle répondra ostensiblement aux appels sous prétexte de favoriser des solutions "africaines" aux problèmes du continent africain. L'affaire zairoise était assez explicite, comme le sont les affaires mauritanienne ou tchadienne. Le fait est que cette volonté manifeste, qui s'exprime dans sa partie visible par des interventions limitées, directes ou par amis interposés (le Maroc, par exemple), intervient en pleine "contre-offensive occidentale": on pourrait même dire qu'elle véhicule à elle seule cette "contre-offensive", du moins en Afrique francophone.

On a tort de s'arrêter au phénomène du renversement des alliances intervenu en Afrique orientale, car ce renversement est l'effet et non la cause. La phase de contre-offensive, qui touche aujourd'hui telle partie du "continent troublé", menace de s'étendre de proche en proche, en une sorte de réaction en chaîne; si, partant du Zaïre, elle a atteint d'abord la Corne de l'Afrique, c'est parce que cette région voyait se dérouler plusieurs conflits simultanés; qu'il s'agisse de la politique égypto-soudanaise tendant à faire de la Mer Rouge un "lac arabe" (le cas de Djibouti a été réglé avec une surprenante synchronisation!), des dissensions soudano-libyennes et égypto-libyennes, ou encore de la guerre de libération érythréenne et du conflit ouvert entre la Somalie et l'Éthiopie dans l'Ogaden, et ce dans un nouveau contexte israélo-arabe, on admet volontiers que l'étincelle partie du Shaba ne pouvait manquer d'atteindre d'abord la Corne de l'Afrique imprégnée d'odeur de pétrole! Au demeurant, certains itinéraires ministériels sont explicites, pouvant servir de fil conducteur. Rentrant d'une tournée en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Cameroun, le ministre français des Affaires étrangères, M. Louis de Guiringaud, repart à destination du Kenya, de la Tanzanie, de la Zambie, du Mozambique et du Nigeria. C'est dire que, devenu apparemment le fer de lance d'une contre-offensive occidentale, Paris déborde allègrement de sa zone "naturelle".

On peut en toute vraisemblance affirmer que ce rôle est joué par Paris en consultation avec Washington pour qui la France redevient le meilleur allié des États-Unis mais... hors d'Europe! Ne voulant mener eux-mêmes une politique interventionniste, les États-Unis semblent admettre une communauté d'intérêts qui permet à la France — le paradoxe n'est qu'apparent — de manifester son indépendance en assurant la sécurité de ses approvisionnements en matières premières, dont l'uranium et le pétrole!

À la limite, on accrédiat la praticabilité d'une voie qui serait "africaine" dans la mesure où elle assurerait la stabilité de certains

régimes menacés à terme, qui ne serait ni d'Est ni d'Ouest dans la mesure où ni l'un ni l'autre ne sont capables de maintenir des positions en porte-à-faux, mais qui aboutirait à soustraire le continent aux appétits soviétiques.

Mais les possibilités concrètes d'une "moyenne puissance" étant connues et les ambitions nourries étant pour le moins démesurées, nous sommes confrontés — ou nous ne tarderons pas à l'être — à toute une problématique nouvelle. Et plus tôt certaines questions seront posées, mieux ça ira pour tout le monde.

"Nouveau venu" en terre africaine, le Canada n'en assume pas moins une présence réelle et généralement appréciée tant en Afrique francophone que dans le reste du continent. N'ayant pas ce qu'on appelle un "passé colonial" ou, moins négativement exprimé, une longue expérience africaine, il nous a fallu apprendre le contenu et les modalités de cette présence, ce qui n'a pas manqué — rien ne sert de se le cacher — d'irriter tous ceux qui considéraient cette région comme une "chasse gardée". La consultation canado-française bien réelle ne peut par exemple préminer contre les "chicanes" surtout quand il s'agit des intérêts du secteur privé français. Ceci pour dire qu'on peut bien être embarqués sur le même bateau, mais ne pas s'entendre sur la destination.

Cette nouvelle politique giscardienne, même si on admet qu'elle est, par rapport à la politique interne, une sorte de fuite en avant ou une manoeuvre de diversion, est néanmoins alimentée à une "expérience africaine" et, de toute façon, répondant à une situation globale, crée une présomption de participation pour un certain nombre de partenaires et amis.

Ainsi, disant "contre-offensive occidentale", inclut-on les États-Unis, l'Europe à Neuf et la Canada? Ou exclut-on nécessairement le Canada?

Il est prématuré de s'interroger sur les implications et encore moins sur les retombées militaires qu'une politique française plus agressive — dans le sens français et non pour dire "dynamique" — entraînerait pour nous. Mais l'évidence est que même si le vocable "occidental" exclut ici le Canada, les conséquences pour nous n'en seront peut-être que plus dramatiques encore!

Il est généralement connu que nos programmes de coopération sont sélectifs, et que de toute manière, nos prétentions sont (relativement) modestes. Il n'en reste pas moins que depuis peu, et plus particulièrement depuis la dernière conférence d'Ottawa du Club des Amis du Sahel, un virage semble avoir été

pris, privilégiant l'approche régionale. Ce n'est pas un mince développement que les États-Unis eux-mêmes, manifestant une compréhension nouvelle de la coopération et de l'aide au développement, aient paru se rallier à cette thèse. En d'autres mots, nous sommes en présence de deux développements contradictoires en apparence mais qui ne posent que plus concrètement encore le défi canadien.

Il y a toujours quelque chose de désagréable à annoncer du mauvais temps avec le risque d'être démenti par un beau soleil le lendemain. Mais il ne s'agit ni de prévoir le temps ni de consulter une boule de cristal: des développements concrets sont en cours, et il est urgent d'en évaluer les conséquences; une remise en question est toujours salutaire en la matière.

Nos scénarios doivent bien sûr évaluer le pour et le contre de la situation nouvelle dès lors qu'on aura compris en quoi celle-ci est nouvelle. Mais il y a plus grave, et plus difficile. En toute objectivité, sommes-nous disposés à prendre en considération une complémentarité d'objectifs, de moyens et de ressources et dans quelle mesure une telle mise en commun altérerait nos prétentions à une "aide propre"?

Inversement, sommes-nous en mesure de faire cavalier seul avec le risque à terme d'avoir en face des bénéficiaires réticents?

Surtout à la lumière de l'expérience de la CCEE vécue récemment, et qui a laissé pas mal d'amertume, la question n'est pas seulement de savoir si nous irons à une complémentarité mais avec qui nous irons! La France étant dans le collimateur, c'est elle qu'on regarde, d'autant qu'elle plafonne... Mais n'est-il pas plus pratique de chercher cette complémentarité avec notre puissant voisin du Sud? La solution régionale des problèmes africains suppose des efforts colossaux qui dépassent les possibilités d'une quelconque "moyenne puissance".

À ce stade-ci, il est de toute manière utile de faire le tour d'une éventuelle coopération canado-américaine où notre "know how" eh oui! notre bilinguisme, sont aussi déterminants que le milliard de l'ACDI!

Ce qui, du fait de l'enchevêtrement actuel des juridictions et d'une certaine nonchalance, est de nature à ouvrir cet autre débat jamais réglé quant à l'opportunité d'un ministère de la Coopération.

En fait, la stratégie française ne nous concerne pas, mais elle nous force à reconnaître enfin que pour manifester notre volonté politique, il faut une pensée claire et cohérente, ce qui passe par un leadership... à plein temps!

Georges VIGNY

lettres au DEVOIR

Des scénarios basés sur des hypothèses fortement biaisées

M. le directeur,
Dans l'étude sur le "bilan migratoire" du Québec, faite par M. Marc Termote et déposée en Chambre le premier août dernier, les auteurs déplorent le fait que la plupart des prévisions démographiques pour les années à venir sont basées sur les résultats des années 1966 à 1971, les pires qu'on puisse trouver depuis 1951.

Il est clair que le Dr Camille Laurin vise, par cet avertissement, certaines recommandations critiquant le Bill no. 1/101, y compris celle de l'Université McGill qui présente en détail des chiffres obtenus de Statistique Canada pour le lustre 1966-1971, la période la plus récente pour laquelle certaines ventilations sont disponibles.

Mais, s'il faut se méfier des prévisions de McGill, que peut-on dire des prévisions déposées par le ministre le 5 juillet dernier? Ses cinq "scénarios" ont tous comme base les hypothèses suivantes:

— Que le solde migratoire du Québec, négatif depuis 1966, est devenu positif en 1973

— Que le solde migratoire positif dépasse actuellement 10,000 personnes par année, et ce depuis 1975

— Que le solde migratoire positif continuera à un niveau supérieur à 10,000 pendant chacune des années 1976-1986.

Le recensement du 1er juin 1976, dont les résultats paraîtront après la préparation des prévisions ministérielles, montre que les deux premières hypothèses ne sont pas valables: l'exode du Québec, entre 1971 et 1976, a été moins élevé que celui des années 1966-71, néanmoins le solde est toujours négatif. D'ailleurs, les plus récentes estimées de Statistique Canada indiquent que le solde est resté négatif pendant les premiers mois de 1977.

La troisième hypothèse, à savoir que le solde migratoire sera fortement positif pour la décennie 1976-86, ne dépasse pas les limites

du possible et MM. St-Germain et Bisson auraient parfaitement droit de s'en servir dans, par exemple, une communication présentée à l'Association des démographes. Mais, ces prévisions n'ont pas été faites pour stimuler le débat lors d'un congrès académique; elles servent à justifier une loi qui affecte l'avenir d'un million de non-francophones et même, celui des cinq millions de Franco-Québécois.

En ne présentant que des scénarios basés sur ces hypothèses fortement biaisées dans le sens requis pour appuyer son projet de loi, le Dr Laurin lèse l'Assemblée nationale. Les députés méritent davantage et ils doivent exiger du ministre d'autres jeux de scénarios, basés sur une gamme complète d'hypothèses, afin de leur permettre d'exercer leur propre évaluation des probabilités.

Richard J. JOY

Ottawa, le 7 août 1977.

Les Québécois manquent une belle occasion de rencontrer l'histoire

M. René Lévesque,
Premier ministre,
Québec

Je me suis abstenu jusqu'à ce jour de prendre part au débat qui a entouré la présentation des projets de loi numéro 1 et numéro 101 afin d'éviter de tomber dans le panneau facile de l'émotion et de l'irrationnel.

Cependant une expérience récente mérite d'être relatée. Un programme d'échange d'étudiants a été organisé entre le Collège Stanislas de Montréal et Upper Canada College de Toronto. Le jeune garçon de 14 ans que nous avons eu à la maison parlait un excellent français international, sans trace

d'accent anglais.

Encore une fois, nos compatriotes de langue anglaise ont compris que les cadres supérieurs de demain devront posséder les deux langues officielles du pays. Encore une fois, par sectarisme et stupidité, les Québécois manquent une belle occasion de rencontrer l'histoire et préfèrent maintenir les générations montantes dans un ghetto linguistique et culturel, qui, à brève échéance, en fera des porteurs d'eau instruits qui assumeront la relève des porteurs d'eau ignorants.

Quand donc, les dirigeants du Québec pourront-ils réaliser que l'homme est déjà sur la lune et

qu'à vouloir ériger des barrières on ne fait qu'étouffer ceux qui sont entretenus dans une illusion de grandeur et d'indépendance. Il est encore temps de faire preuve d'intelligence et d'éviter le pire. Pour cela il faut penser au bien de l'ensemble de la population et oublier les énoncés ronflants des partis politiques.

Vous affirmerez vraiment votre autorité de chef en évitant les injustices que votre ministre de la Culture veut imposer de force. Ayez-vous le courage de faire triompher votre point de vue?

Emile COLAS, c.r.

Montréal, le 8 août 1977

Des airs de vierge offensée qui font sourire...

Le Syndicat des postiers du Canada me fait pleurer. Il vient en effet de m'apprendre que le Trésor public (vous et moi, par conséquent) perd annuellement plusieurs millions de dollars par la faute de services parallèles illégaux de livraison du courrier.

Je dois cependant vite sécher mes larmes en pensant qu'une lettre que je poste à Ottawa le lundi après-midi atteint son destinataire montréalais le jeudi matin (poste garantie), alors que par le service d'autobus elle arrive à Montréal environ trois heures

plus tard.

Est-il permis de se demander si, au lieu de forcer le gouvernement à lancer la G.R.C. aux trousses de ces services parallèles illégaux, les honnêtes citoyens ne devraient pas faire pression pour qu'une loi apparemment désuète soit amendée et adaptée aux exigences d'une époque qui réclame plus que jamais qu'un service postal soit rapide, efficace et "fiable". Ce que manifestement, le puissant syndicat des postiers du Canada ne peut obtenir de ses membres.

Et si la Gendarmerie royale de-

vait traîner en Cour les "malfaiteurs" qui assurent actuellement un service efficace, rapide et "fiable" de livraison du courrier, ne devrait-elle pas servir également un mandat d'arrestation aux postiers eux-mêmes qui, si j'ai bonne mémoire, mettaient justement sur pied un tel service bâtarde, lors de leur dernière greve, se rendant ainsi coupables d'une action criminelle qui les dénonçait aujourd'hui avec des airs de vierge offensée?

Pierre DANDURAND
Ottawa, le 29 juillet 1977.

St-Charles Borromée ne tombera pas

Oui, St-Charles Borromée restera bien vivant et debout! Le ministre Lazure dit: "Cet hôpital est sur le point de s'écrouler".

La direction de St-Charles Borromée ainsi que les employés qui ont travaillé à l'entretien de l'édifice savent que cela est faux. La principale partie de St-Charles, qui a 10 étages de hauteur, est à l'épreuve du feu et ses structures de ciment et d'acier sont plus solides que celles de nos hôpitaux modernes!

Monsieur Lazure dit: "Les rénovations à St-Charles Borromée entraîneraient des dépenses insensées".

Les coûts des rénovations vraiment nécessaires à St-Charles Borromée se chiffrent à environ 4 millions de dollars, et non 8 millions comme le ministre l'a répété.

Or, les frais causés par le déménagement à l'Hôpital Reine-Marie (transport des malades et d'équipements) ainsi que les salaires versés inutilement pendant plus d'un an, tous ces frais s'élèvent, selon une source digne de foi, à près de 5 millions de dollars! En effet, tous les employés de St-Charles Borromée sont assurés d'avoir un emploi à l'Hôpital Reine-Marie, même si une bonne partie de ce personnel sera nettement

ment de trop et pratiquement payée à rien faire. Et on refuse 4 millions pour conserver les 288 lits de St-Charles Borromée!

Hâtez-vous, lecteurs inconnus, vous amis proches ou lointains des malades sans défense, écrivez au Premier ministre Lévesque et demandez-lui d'intervenir en faveur des gens de St-Charles Borromée. Il faut qu'un très grand nombre de citoyens écrivent leur lettre personnelle au Premier ministre à ce sujet.

Claude BRUNET,
patient de
Maison St-Charles Borromée.

Montréal, le 8 août 1977.

La surprise du chef...

Monsieur Bourassa,

C'est avec surprise et désagrement que j'ai récemment pris connaissance de quelques articles parus dans certains quotidiens francophones et anglophones de la région métropolitaine. Ces articles traitant de votre éventuel retour sur l'échiquier politique québécois, vous comprendrez sûrement la raison d'être de la présente.

Il serait inutile de retracer ici les raisons de la cinglante défaite du Parti libéral du Québec lors des élections générales du 15 novembre 1976. Mais il est une chose qu'il est nécessaire, voire même indispensable, de constater et d'accepter: le verdict rendu par une proportion non-négligeable de Québécois, pas nécessairement tous séparatistes.

Que vous le vouliez ou non, les citoyens de notre belle province ont clairement rejeté votre leadership même s'ils n'ont point donné un mandat autre que celui de "bon gouvernement" à l'équipe actuelle.

Je me dois de vous rappeler la présubstantielle de la déclaration annonçant votre démission quelques jours après les élections: c'est en tant que chef et membre du Parti libéral du Québec que vous avez quitté la scène politique québécoise. Vous avez en toute sagesse, il faut en convenir, décidé de prendre certaine distance afin de réfléchir quelque peu à l'avenir du régime fédératif canadien.

Mais les derniers articles concernant votre éventuel retour au sein du Parti n'ont rien de très rassurant pour les membres qui ont décidé d'entreprendre le grand nettoyage qui s'impose au sein de cette formation vieillie, rouillée et usée. Neuf mois se sont écoulés depuis les dernières élections provinciales et le Parti libéral, malgré quelques heurts certains, fait quotidiennement de très estimables efforts afin de retrouver la confiance de la base, i.e. les militants et la population québécoise tout entière. Les différents comités politiques discutant du projet de manifeste politique "Le Québec des Libertés", les préparatifs des différents congrès régionaux qui y proposeront certains amendements et le congrès général d'orientation du mois de novembre prochain en sont des exemples vivants. Oui, depuis neuf mois le Parti libéral tente d'oublier certains penibles souvenirs d'une traversée électorale à bord d'une galère commandée par un chef fermé sur lui-même qui, avec une stratégie vieille de six ans, s'est lancée à la "va comme j'te pousse" dans une bataille perdue d'avance.

M. Bourassa, nous attendons avec impatience une déclaration claire et concise qui nous éclairera enfin sur vos véritables intentions. Vous semblez vous complaire dans une ambiance incertaine pour les militants libéraux afin de bien mesurer l'accueil qui vous serait réservé advenant votre retour. Malheureusement, une telle démarche ne fait que nuire à la relance du Parti libéral. Vous ternissez une image qu'une majorité s'acharne avec ardeur à refaire briller.

Je crois qu'en de telles circonstances vous n'avez d'autre choix que de mettre rapidement cartes sur table. Si vous avez réellement l'intention de briger à nouveau les suffrages lors du prochain congrès à la chefferie vous me permettrez de vous aviser du risque que vous ferez courir au Parti libéral tout entier: un tel geste pourrait déclencher une inutile bataille de balles de boue qui pourrait se terminer par la désertion de plusieurs membres actifs. Le problème que vous créez en laissant planer la possibilité d'une rentrée au bercail en est un de crédibilité, quoi que vous pensiez, vous n'êtes pas irremplaçable, cette qualité n'appartient à aucun être humain en ce monde, je doute fort qu'un enfantin caprice vous pousse à vous improviser soudainement comme une exception qui confirmerait la règle.

Il ne faut cependant pas renier un fait: vous avez brillamment marqué l'évolution du Parti libéral et du Québec tout entier. Comme tout humain vous aviez vos qualités et vos faiblesses. Vous avez honnêtement et honorablement, j'en suis sûr, entrepris une lourde et pénible tâche et la plupart des militants vous en savent gré. Mais vous avez commis l'impardonnable erreur de couper tous les ponts entre la chefferie, les hautes instances du Parti et la base. Aucune raison logique ne pouvait justifier une telle situation. Vous devriez bientôt mettre un terme à toutes ces spéculations à votre sujet car personne ne sera assis dupe pour vous laisser planifier une vaste opération de marketing visant à

vous établir un certain capital politique d'ici la tenue du congrès à la chefferie.

L'avenir du Parti libéral dépendant de la rapidité avec laquelle il reprendra sa vitesse de croisière, il est d'ores et déjà acquis de ne pas le laisser saborder par quelques gamineries de personnes qui voudraient en faire un instrument de choix pour retirer des intérêts politiques. Ceux qui attachent plus de prix à leurs privilèges qu'à leurs principes ne tardent pas à perdre les uns et les autres et c'est peut-être ce qui vous attend!

La liberté d'expression et le droit d'opinion ayant toujours leur place à l'intérieur de cette formation politique, libre à vous de risquer la chance de revenir. Mais soyez assurés que vous aurez alors une puissante opposition, à la fois vigilante et aguerrie.

Le Parti libéral est un forum pour de nombreux penseurs et il a maintenant besoin d'un chef. Les spécialistes du marketing et de propagande boiteuse n'y ont par contre aucune place. "Le pouvoir est comme l'alcool. A celui qui en abuse il fait tourner la tête." Au risque de vous faire claquer la porte au nez il serait sans doute utile que vous pesiez sagement toutes les implications avant d'arrêter définitivement votre choix.

Espérant vous lire ou vous entendre bientôt à ce sujet.

Michel CORBEIL,
Militant libéral (Anjou)

Montréal, le 5 août 1977

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresses et numéros de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

lettres au DEVOIR

Merci au Pavillon LeRoyer de l'Hôtel-Dieu

Il n'est certes pas facile de parler avec sérénité de la mort récente d'un proche et de se rappeler les semaines difficiles qui l'ont précédée. Notre père était depuis plusieurs années atteint d'une maladie incurable qui l'a obligé à subir périodiquement, depuis 8 ans, une série de traitements à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Les dernières semaines qui ont précédé son décès, il les a vécues au Pavillon Le Royer dans un climat et parmi un personnel dont la délicatesse et la chaleur humaine n'ont cessé de nous émouvoir. Nous li-

sons et entendons de trop nombreuses critiques sur le milieu et le personnel hospitaliers pour ne pas souligner le dévouement et la fraternité humaine de ceux qui ont assisté notre père dans ses derniers moments. Nous tenons à assurer de notre très profonde reconnaissance les médecins, infirmières et infirmiers du second étage du Pavillon Le Royer de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Famille OSCAR ROY
d'Outremont
Québec, le 4 août 1977

La loi d'urgence

Au moment de mettre sous presse, les Communes poursuivaient le débat sur le projet de loi ordonnant aux 2.200 contrôleurs aériens de reprendre le travail sans délai. Il ne semblait faire aucun doute, à la lumière des interventions de l'Opposition, que ni le NPD ni les conservateurs ne retarderaient longtemps l'adoption de la mesure dont ils reconnaissent la nécessité en raison des graves conséquences de la greve lancée dans la nuit de samedi à dimanche.

Le ministre du Travail, M. John Munro, en déposant le projet de loi, a heureusement établi la distinction nécessaire entre le droit de greve du Syndicat, qu'il n'entend pas remettre en cause, et l'obligation qu'il se trouve le gouvernement de rétablir un service essentiel dont l'interruption est préjudiciable à l'économie du pays et cause des inconvénients incalculables à des dizaines de milliers de voyageurs.

la parole du jour

"Coeur obstiné finira dans le malheur et qui aime le danger y tombera." — Ecclésiastique 3,26 (deuxième siècle avant JC).

"En faveur de ceux qui n'ont pas de voix, prends la parole afin de défendre ceux qui sont sur le point de périr." — Proverbes 31,8 (cinquième siècle au moins avant JC).

des idées

des événements

des hommes

La publication d'une lettre de Campeau relance le débat

La station Namur est à ajouter à la liste des pires erreurs qui détériorent la ville, soutient le RCM

La lettre de M. Campeau à MM. Niding et Hannigan révèle que lors d'une rencontre tenue le 18 janvier 1974, en plus de promettre à Campeau Corporation de prendre les moyens pour que la station soit construite du côté est de Décarie (plutôt qu'à Victoria ou Mountain Sights), messieurs Hannigan et Niding ont également promis, pour ne pas que la pilule soit trop amère (Campeau voulait la station à l'ouest de Décarie):

a) d'élargir le corridor initialement prévu pour le simple passage des voyageurs en un tunnel de 200 pieds de largeur (300 pieds de long) pour l'installation de magasins et boutiques;

b) de faire payer par les contribuables ce tunnel — centre d'achats;

c) de louer à rabais à Campeau 70% de la surface du tunnel (42.000 pieds carrés).

Avant le 18 janvier, jamais il n'a été question de faire autre chose qu'un passage pour voyageurs ("avec ou sans tapis roulant pour atteindre l'ouest du boulevard Décarie sans traverser de rue" — 9 novembre 1973); ce tunnel ne devait servir qu'au passage des voyageurs. Certes, on faisait beaucoup pour satisfaire aux exigences de Campeau: faire passer la station de Victoria à Mountain Sights avec corridor (25 octobre et 9 novembre 1973) puis de Mountain Sights à l'est de Décarie (22 novembre 1973), et toujours ce tunnel pour piétons. Mais Campeau n'est pas satisfait; à la réunion du C.A.S. du 13 décembre 1973, "M. Gascon dit avoir rencontré les dirigeants de Campeau en présence de M. Hannigan. Ils ont insisté de nouveau pour que le métro soit à l'ouest de Décarie et non à l'est". Mais M. Gascon dit que c'est impossible; il faut donc trouver autre chose.

Si la montagne ne va pas à Mahomet, Mahomet ira à la montagne. Si le métro ne se rend pas aux boutiques de Campeau, les boutiques se rendront au métro. Pour cela, on élargit le corridor de passage, on en fait un tunnel de 200 pieds de large dont 70% iront à Campeau pour ses boutiques. Ainsi, en sortant des wagons du métro, les passagers arrivent devant le début du grand projet Campeau. Reste à savoir qui paiera; ce mini-centre d'achats n'était pas prévu dans le projet de Campeau, on n'est pas pour le lui faire payer, ce sont donc les contribuables qui paieront et on louera 70% de la surface à Campeau, à rabais évidemment.

Cette entente était-elle sérieuse? Le document que le RCM rend public a-t-il une valeur réelle? Correspond-il à ce qui s'est vraiment passé? Est-ce vraiment là la nature de l'entente intervenue? L'interprétation que nous y donnons est-elle

juste? Cette promesse de Hannigan et Niding allait-elle se matérialiser?

Rappelons qu'avant le 18 janvier, il n'est question que d'un passage (avec ou sans tapis roulant). Or, dans le rapport de la première réunion du C.A.S. qui suit cette rencontre du 18 janvier 1974, i.e. réunion du 31 janvier 1974, on peut lire: "Monsieur Gascon dit que le BTM a rencontré les autorités de Campeau pour discuter du raccord entre la station et le projet de cette firme. Cette firme s'est fait promettre par les autorités un corridor de 200 pieds de largeur sous l'autoroute qui permettrait l'installation de boutiques sous celle-ci. La CUM louerait à la firme Campeau."

Au C.A.S., une telle possibilité n'a jamais été considérée, tellement pas que, quand ils apprennent la nouvelle, les membres du C.A.S. n'en croient pas leurs oreilles; ils soulèvent immédiatement "trois objections à cette proposition:

1) la CUM louerait un domaine public qui ne lui appartient peut-être pas;

2) que pensera le Service des Incendies des magasins sous l'autoroute? Quel genre de commerce permettront-ils?

3) fermer l'autoroute Décarie complètement ou partiellement pour permettre la construction de magasins paraît quelque chose d'inconcevable" (31 janvier 1974).

Mais tout a été réglé entre les Fortin, Hannigan et Niding. Il faudra s'y faire. Et, effectivement, malgré les problèmes techniques que cette entente soulève et soulèvera, cette entente devient une donnée établie dans toutes les réunions subséquentes du C.A.S. Et cette entente qui coûtera passablement cher en elle-même entrainera d'autres dépenses supplémentaires. En effet, le 24 avril 1975, c'est au tour de Mondev de demander officiellement de "raccorder ce complexe à la station Namur. Comme il y a 500 pieds, le BTM sondera Campeau pour savoir si cette firme s'associerait à Mondev pour cet investissement." Campeau ne répondra jamais aux demandes de la CUM. La CUM ne peut pas reculer. Ce qu'elle a promis à l'un, elle doit le faire pour l'autre, d'autant plus que le projet Mondev est plus avancé. De sorte qu'on peut lire dans le rapport de la réunion du C.A.S. du 25 septembre 1975: "Les traversées sous l'autoroute Décarie seront à la charge de la CUM" et dans le rapport du SHU de cette même date: "Les deux couloirs prévus sous l'autoroute Décarie ainsi qu'un accès à l'ouest sont prévus dans le budget et seront à la charge du BTM." Pour avoir promis un

Des demi-vérités depuis le début

M. Hannigan a toujours cherché à justifier par de supposées données techniques le changement de site de la station, la nécessité du raccordement, le paiement total de ce raccordement par les fonds publics. Il a longtemps nié qu'il y avait eu des pourparlers avec la firme Campeau; il a ensuite reconnu qu'il y avait eu des pourparlers pour dire enfin qu'il n'y avait pas eu de promesses. M. Hannigan n'a pas tout dit au conseil de la CUM et à la population.

L'expression "la portée de vos propos (M. Niding) et de ceux de monsieur Hannigan" utilisée par monsieur Fortin ne prête pas à équivoque. Il s'agit bel et bien d'une promesse faite par les Hannigan et Niding; dans le rapport du 31 janvier, on peut lire "Cette firme s'est fait promettre par les autorités..."

C'est là un exemple flagrant de demi-vérités, d'informations incomplètes qui caractérisent les interventions de monsieur Hannigan sur la question de la station Namur depuis au moins le 18 janvier 1974 et en particulier au cours des derniers mois.

Un marché de dupes

Janvier 1974, c'est 8 mois après l'annonce publique du projet de Campeau. C'est-à-dire que, sans que Campeau n'ait eu à offrir encore la moindre garantie quant à sa capacité de réaliser son projet, sans que Campeau n'ait procédé à la moindre pellette de terre, même si on a déjà démenagé la station de Victoria à Mountain Sights à Décarie pour le satisfaire, messieurs Hannigan et Niding font d'autres promesses alors que Me Fortin reconnaît lui-même que la firme est "légèrement en retard sur notre programme original, pour des raisons tout à fait hors de notre contrôle". Fallait-il alors faire des promesses ou poser des questions?

Et il y a pire. Selon la promesse faite en janvier 1974, on fait les appels d'offres pour Namur. On est en novembre 1975, soit 30 mois après l'annonce du projet de Campeau. Or, à cette date, Campeau n'a toujours pas procédé à la première pellette de terre et n'a toujours rien offert en garantie. Pourtant, la promesse est à se matérialiser avec les fonds publics. Les Hannigan et Niding ne posent pas de questions; ils réalisent leur promesse.

Nous sommes en 1977. Campeau n'a toujours rien fait. Mais la promesse de 1974 va bon train et ce, même s'il est évident que Campeau n'a pas l'intention de réaliser son projet d'ici 15 ans. On se rappellera que Campeau a offert de louer son terrain à la CTCUM pour cette

période de temps comme terminus d'autobus.

Un véritable marché de dupes. Dans ce dossier, messieurs Hannigan et Niding se sont révélés de minables administrateurs de fonds publics.

La promesse faite le 18 janvier est un marché de dupes par d'autres biais. Depuis quand les fonds publics servent-ils à faire les études, les recherches, les plans, les devis, les démarches, les emprunts, les investissements pour un immeuble qu'exploitera une firme donnée? Car il est bien évident que Campeau n'aurait pas eu à investir un cent dans ce raccordement. Si effectivement l'intention des Hannigan et Niding était de louer une partie du tunnel — et non de satisfaire les caprices d'une firme particulière — qu'est-ce qui les autorisait à ne pas procéder par appel d'offres?

Par ailleurs, les fonds publics allaient servir à construire un tunnel dont 70% seraient loués par la CUM à Campeau Corporation à un prix X et Campeau Corporation aurait sous-loué ce 70% à des magasins et boutiques à un prix X + Y. En d'autres mots, sans avoir à faire d'investissement initial, sans avoir à investir un cent, Campeau s'assurait des le départ un profit net par l'exploitation de 70% de la surface d'un tunnel payé par les fonds publics.

Et ce loyer qu'aurait payé Campeau à la CUM n'est pas sans poser question. Campeau aurait payé "un loyer correspondant à l'amortization (sic) sur une longue période de l'excédent de la somme qu'il en aurait coûté pour construire un corridor de 60 pieds de large." A noter d'abord l'imprécision de la formule:

a) que représente "l'amortization"? tiendra-t-on compte, dans ce calcul, uniquement des frais de construction? tiendra-t-on compte de l'intérêt sur l'emprunt total, de l'intérêt sur une partie de l'emprunt, des études et recherches, du temps investi par les professionnels, ingénieurs..., de l'impact de cet emprunt sur les autres emprunts qu'aurait à faire la CUM?

b) que veut dire longue période? 30 ans ou 40 ans ou 50 ans?

c) comment aurait-on calculé l'excédent?

Autant de questions sans réponse. Si l'on considère les talents d'administrateurs qu'ont manifestés MM. Hannigan et Niding dans ce dossier à ce jour, on a toutes les raisons de croire à un autre marché de dupes. Cette hypothèse est plus plausible quand on sait jusqu'où les Hannigan et Niding sont prêts à se soumettre pour satisfaire aux exigences de l'entreprise privée.

■ Selon une lettre rendue publique le 8 août par le Rassemblement des citoyens de Montréal, M. Hanigan aurait promis à Campeau Corporation, contrairement à ses affirmations, de faire financer par la CUM un mini-centre d'achats à la station Namur, que Campeau Corporation exploiterait sans avoir à effectuer le moindre investissement. Le RCM, qui entend soulever cette question lors de la prochaine réunion du conseil de la CUM, réitère sa demande à Québec de confier à une commission d'enquête judiciaire cette question. On lira ci-après le document du RCM. LE DEVOIR a publié en page 3 de son édition d'hier le texte de la lettre de Campeau Corporation à MM. Niding et Hannigan, ainsi que de la réponse de M. Niding.

La soumission à l'entreprise privée.

Cette lettre établit clairement la soumission des autorités publiques à l'entreprise privée à propos d'investissements aussi fondamentaux que le métro; les plans d'infrastructure collective font l'objet d'entente afin qu'ils coïncident avec les intérêts des promoteurs.

Il ressort également de cette lettre que, pour les Hannigan et Niding, les interventions en matière de transport collectif doivent d'abord bénéficier à l'entreprise privée, sans que celle-ci soit contrainte d'en assumer les frais qui sont chargés à la collectivité. Il ressort aussi que les projets de développement le long des axes de transport sont planifiés par les développeurs qui imposent aux autorités publiques le type de développement urbain qui leur est le plus profitable sans tenir compte ni des besoins réels de la population, ni de l'impact aux plans économique, social et spatial de ces projets sur la vie des quartiers. Par ailleurs, cette lettre révèle que les autorités politiques sont prêtes à embarquer dans ce jeu.

Malgré la rhétorique des Hannigan et Niding à savoir que le transport en commun est un service destiné essentiellement à l'amélioration des déplacements de la collectivité, la lettre que nous rendons publique aujourd'hui démontre que le transport en commun suit exactement la même logique de développement que le transport privé (les autoroutes). Le transport en commun répond lui aussi aux desiderata et aux pressions exercées par les intérêts privés et ce sont eux qui sont impliqués dans le processus décisionnel entourant les investissements publics et qui exercent par conséquent le contrôle sur le développement urbain à Montréal, avec la complicité des autorités publiques.

Proposition au Conseil de la CUM.

Compte tenu de ces nouvelles données, le RCM a déposé la motion suivante à être débattue lors de la prochaine réunion du Conseil de la CUM: que le Comité exécutif fasse rapport au Conseil de la CUM au sujet du choix et du déplacement de la station Namur et dépose devant le Conseil tout document pertinent, y inclus la correspondance avec les firmes Campeau, Mondev, et tout autre firme ou société impliquée à un moment ou l'autre dans le dossier de même que les dates et contenus de toute réunion tenue entre ces firmes, les autorités politiques ou leurs représentants. L'objectif de cette proposition est évidemment de rendre public tout ce qui, de près ou de loin, a constitué ce dossier. Les justifications orales de M. Hannigan ne sont plus suffisantes.

Proposition au Gouvernement du Québec

Par ailleurs, compte tenu de l'implication financière du Gouvernement du Québec,

bec, le RCM réitère les demandes qu'il a déjà formulées à savoir une commission d'enquête judiciaire sur cette question, de même qu'un moratoire sur la construction de la station Namur jusqu'à la conclusion de l'enquête. A tout le moins, le Gouvernement du Québec devrait accepter la proposition du ministre Lesard: "qu'un enquêteur soit nommé afin d'établir tous les faits relativement au choix du site de la station Namur. Le mandat devra être terminé à l'intérieur d'une période de trois mois, avec rapport au ministre des Transports et au ministre des Affaires municipales". Ce n'est pas de gaieté de cœur que le RCM qui veut valoriser l'autonomie municipale se voit dans l'obligation de se tourner vers le Gouvernement du Québec. C'est qu'au cours des trois (3) dernières années, le RCM a fait la preuve de l'aberration et des limites des structures politiques municipales et régionales. Ces structures font peu de place au débat politique. C'est pour cette raison que nous devons nous tourner vers Québec.

Dans un discours qu'il prononçait en mai dernier, le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif disait:

"Comme ministre des Affaires municipales, je suis à même d'assister à des tentatives conscientes ou inconscientes de ramener les centres de décisions en matière d'affaires urbaines au gouvernement du Québec. Ceux qui dénoncent, et souvent à juste titre, les manipulations de lieux locaux en cette matière, les manoeuvres du sol urbain, les combinards du développement, ces dénonciateurs bien intentionnés ont souvent comme solution à ces problèmes, celle de faire prendre les décisions en dehors du milieu, par les gouvernements dits supérieurs. Pourtant, il faut se souvenir que parmi les pires erreurs quant à la détérioration de la ville, celles des gouvernements se situent en fort bonne place, et je pense ici au boulevard Métropolitain, à l'autoroute est-ouest, à l'autoroute Dufferin à Québec, à la place Guy-Favreau ou au massacre systématique du centre-ville de Hull par les édifices fédéraux. Aucune instafce de décision n'est garante d'aberrations urbanistiques et c'est s'illuser dangereusement que de déplacer le problème en le promenant d'un gouvernement supposément moins sage à un autre présumément plus sage".

Nous partageons entièrement cette analyse du ministre Tardif. Toute chose étant égale par ailleurs, il ne serait pas nécessaire de se tourner vers Québec. Mais tel n'est pas le cas. Les structures politiques municipales et régionales ne satisfont pas aux exigences démocratiques et on subit actuellement les conséquences d'un processus de 15 ans de centralisation.

Si mauvaises soient-elles, ce sont là les règles du jeu actuel. Dans ce contexte, compte tenu de l'implication du Gouvernement du Québec, celui-ci doit intervenir. Sinon, comme l'a si bien dit M. Tardif, il faudra "se souvenir que parmi les pires erreurs quant à la détérioration de la ville, celle des gouvernements se situent en fort bonne place"; il suffira d'ajouter la station de métro Namur à la liste du ministre.

Le projet de loi 45

Quelle méthode d'examen peut le mieux servir l'intérêt public ?

Dans les milieux intéressés, on s'interroge sur l'opportunité de soumettre le Bill 45 à l'examen d'une Commission parlementaire. Le gouvernement s'y oppose et les centrales syndicales ne semblent pas voir cette proposition d'un très bon oeil. Les représentants patronaux par contre réclament à cor et à cri le report de l'étude du projet par l'Assemblée nationale. Examinons quelques facteurs, qui plaident en faveur de l'une et de l'autre position.

Le projet contient des dispositions qui, telle la formule Rand, paraissent venir tardivement. On en discute depuis tellement d'années qu'on comprend l'impatience des syndicats. En tout cas, si la clause de la formule Rand automatique est discutable, et est en fait discutée, d'autres points feront l'unanimité, telles les dispositions relatives à la procédure d'arbitrage des griefs.

On a d'ailleurs connu dans les années 70 maints projets de réforme, lesquels, après avoir suscité de l'espoir, ont avorté. Ces projets avaient fait l'objet de discussions prolongées entre les représentants patronaux et syndicaux. Dans ces conditions, penseront certains, à quoi serviraient des palabres supplémentaires?

On devrait plutôt retourner la question. À quoi servirait d'adopter le projet immédiatement? En effet, il est clair que le patronat, par ses représentants autorisés,

rejette les "gros morceaux", soit la formule Rand modifiée et les dispositions anti-scabs. Or, comment espérer qu'un régime modifié aussi profondément va pouvoir prendre son envol alors qu'un des deux partenaires le rejette aussi radicalement? N'oublions pas qu'une loi anti-scabs constitue une arme impressionnante mais n'est en aucun cas l'arme absolue. Il y a des tactiques — si diaboliques soient-elles — qui peuvent être substituées à l'emploi de scabs. Ce n'est pas à moi de donner les recettes. Il faudrait, au minimum, que le patronat ait la chance de lâcher de la vapeur et l'opportunité d'expliquer au public les raisons de son opposition.

Le public en effet a le droit d'être informé. Il a également le droit d'être entendu, s'il le désire. Le droit des rapports collectifs ne relève pas que du droit privé. Il participe du droit public en ce que la collectivité a en principe un intérêt dans la bonne conduite des relations entre un syndicat particulier et une entreprise privée. Cela tient de ce que l'échec de ces relations amène presque inévitablement un conflit ouvert. Or, les arrêts de travail ont toujours des effets sur les tiers. Et je ne parle pas des services publics dont la collectivité fait les frais.

Cela explique et justifie l'intervention de l'Etat à diverses étapes de la vie des partenaires, e.g. l'accréditation, la conciliation. Pour les mêmes raisons, le public est intéressé lorsque les règles du jeu sont profondément modifiées. Or, le public n'a pas eu l'occasion d'étudier les modifications projetées, du moins pas au même titre que les syndicats et le patronat.

Mais il y a plus. L'expérience récente enseigne qu'il est parfois utile de retarder l'adoption d'un projet de loi important. En 1969, lorsque le bill 50, modifiant les mécanismes d'accréditation a été déposé, des collègues de la Faculté de droit de Laval avaient organisé une journée d'étude et de discussions réunissant des spécialistes de divers milieux. Le projet était un véritable gruyère tellement il comportait de "trous". Or j'y ai vu le ministre du Travail du temps, la main en cornet derrière l'oreille, écouter attentivement les commentaires qui se succédaient, tandis qu'un secrétaire particulier prenait fébrilement des notes. Peu de temps après, un nouveau projet de loi venait corriger les lacunes du premier.

Le cas présent est différent. Ce ne sont pas les aspects techniques mais des questions fondamentales qui accrochent. L'histoire du bill 54, devenu le Code du Travail en 1964 est peut-être plus instructive. Si on compare la version de 1963 à

par
CLAUDE D'Aoust
■ Claude D'Aoust est professeur agrégé à l'École de Relations industrielles de l'Université de Montréal.

celles de 1964, présentée après les discussions en commission parlementaire, on trouve de nettes améliorations, du point de vue syndical en tout cas, e.g. l'article 98, premier alinéa (droit du gréviste à son emploi) et l'article 1n) (exclusion des professionnels de la définition de salarié). Je ne voudrais pas être injuste pour quiconque mais j'ai toujours estimé que le rôle de René Lévesque et de Jean Marchand avait été capital dans ces changements. Il est vrai que dans ce dernier cas le

gouvernement n'avait pas fait de promesses électorales. Aussi, tout bien considéré, la décision politique appartient en toute légitimité au gouvernement. On peut toutefois se permettre de douter qu'un examen attentif sera apporté au projet, vu l'annulation des vacances parlementaires. La réforme est attendue depuis assez longtemps pour mériter des débats sérieux. Les députés de tous partis sauront-ils manifester ce respect à l'égard de la collectivité?

VACANCES 77

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du faire sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES- CANADA \$4.00 A ces tarifs, ajouter \$1.50 pour
ÉTATS-UNIS \$5.00 chaque semaine supplémentaire

LE DEVOIR

à votre adresse de vacances.

AU MOINS 10 JOURS À L'AVANCE

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine ☐
Mon abonnement est payé d'avance ☐

je le reçois par porteur ☐
je le reçois par la poste ☐

Nom.....

Adresse actuelle.....

.....

Adresse de vacances.....

.....

à compter du.....

reprise le.....

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à Journal Le DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9 (Québec)

POUR L'EUROPE

Louez votre
Renault
Simca
Citroen

ACHAT - RACHAT
chez le spécialiste de la location

BILLETS AVION
toutes destinations

S.E.T.A

Tél.: 861-0200/3906
Permis 13868252-0280

placements en

OBLIGATIONS

avec rendement

déiant toute concurrence

1 an 8³/₄%

2 ans 9%

3 ans 9¹/₂%

4 ans 9¹/₂%

5 ans 9¹/₂%

6 ans 9³/₄%

7 ans 10%

8 ans 10%

9 ans 10%

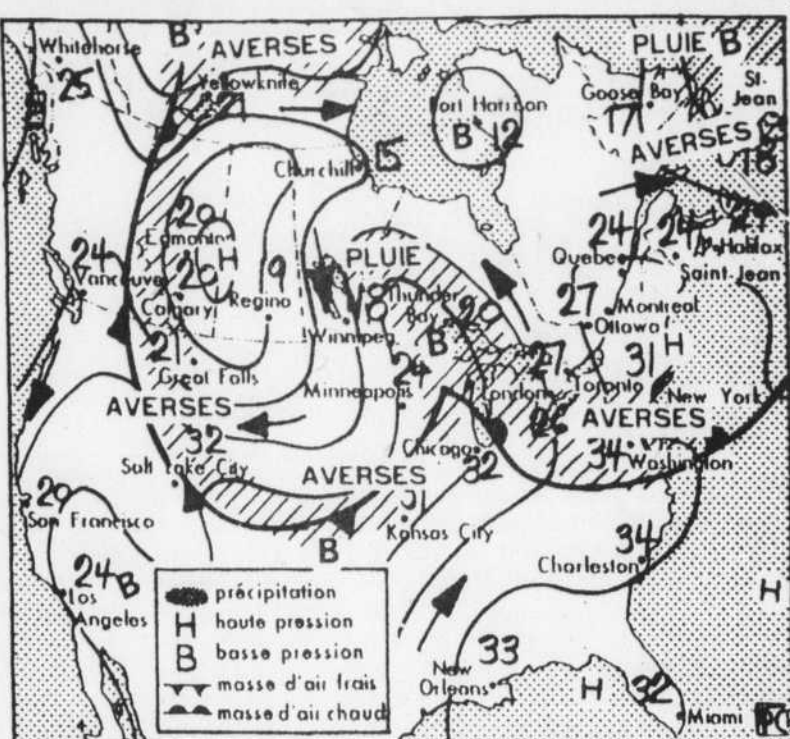
10 ans 10%

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec nous

Montréal	879-2222	Chicoutimi	549-8888
Ottawa	232-9681	St-Hyacinthe	774-5354
Sherbrooke	569-5583	Victoriaville	758-3131
Trois-Rivières	379-0000	Joliette	759-0160
Moncton	855-9926	Rivière du Loup	862-9341
Rouyn-Noranda	762-4347	St-Jean	348-4720
Québec	529-1771	Valleyfield	371-0368

la météo



Une crête de haute pression en voie d'atteindre le Québec commence son ascension dans l'ouest de la province tôt ce matin. Un ennuageum progressif suivi de quelques averses est prévu pour aujourd'hui avec des températures dans la normale. La situation devrait s'intensifier pour jeudi avec des averses.

Montréal, Outaouais, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Ennuageum en fin de journée. Maximum de 26. Aperçu pour jeudi: nuageux avec averses.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: ennuageum suivi d'averses. Maximum près de 22. Aperçu pour jeudi: nuageux avec averses.

Chibougamau, Haute-Mauricie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 21. Aperçu pour jeudi: nuageux avec averses.

Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'est, Lac Saint-Jean: ensoleillé avec passages nuageux, ennuageum en soirée. Maximum près de 24. Aperçu pour jeudi: nuageux avec averses.

Baie-Comeau, Rimouski, Sept-Îles, Gaspésie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 20 à 22. Aperçu pour jeudi: ennuageum.

suites de la première page

CONTRÔLEURS

60% de ses 2.200 membres. Le ministère des Transports refuse cette distinction et estime que la demande de CATCA est en réalité une hausse de 12,6%, taux carrément inadmissible dans l'ère de la commission anti-inflation.

Le ministre des Transports a, en outre, refusé la dernière ouverture de la CATCA, arrachée lundi par M. Broadbent, de remettre le tout entre les mains de la commission anti-inflation. M. Lang, appuyé par le cabinet, ne veut manifester aucune marque de faiblesse gouvernementale au moment où l'on s'apprête à lever les contrôles obligatoires, moyennant un certain engagement des parties en cause à la modération volontaire.

Le projet de loi parrainé par M. Munro ordonne le retour au travail immédiat des contrôleurs et impose une hausse limite de 7,4%, la dernière offre patronale qui avait provoqué le débrayage des aiguilleurs de l'air. Si les parties ne peuvent s'entendre dans les dix jours sur les termes précis du contrat, le tout peut être soumis à l'arbitrage mais à l'intérieur des paramètres prévus à la loi spéciale, notamment la limite salariale de 7,4%.

Au Québec, la grève déclenchée par la CATCA a permis aux contrôleurs francophones de manifester clairement leur désaccord avec cette association dont ils ne reconnaissent plus la légitimité depuis l'affaire du français dans l'air.

Les Gens de l'air du Québec ont d'ailleurs demandé à la commission des relations de travail, la création d'un nouveau syndicat, qui défendrait les intérêts des contrôleurs du Québec au lieu de les combattre comme l'a fait la CATCA en juin 1976.

A Dorval, les contrôleurs du trafic aérien, dont plusieurs sont anglophones, ont respecté en général le mot d'ordre de grève de la CATCA. Dans le reste de la province, les contrôleurs se sont cependant présentés au travail comme à l'accoutumée, pour signifier leur détachement de ce syndicat.

Depuis la concession du droit de grève au secteur public fédéral, c'est la cinquième fois que le gouvernement recourt à une loi spéciale pour forcer le retour au travail d'employés en grève.

au fil des mots

Les belles vues!

par Louis-Paul Béguin

On entend encore au Québec l'expression *aller aux vues*. Méliès écrivait en 1907 une étude qu'il intitula *Les vues cinématographiques*. Dans cette étude d'ailleurs, on relève pour la première fois, avec cette acception, le mot *studio* qui pendant longtemps ne signifiait qu'un studio d'art. Pour les lieux du tournage, on employait de longues périphrases, celles de théâtre cinématographique de prises de vues, théâtre de verre (On tournait sous une verrière dans des temps-là), atelier de pose. Si le mot italien "studio" devint d'abord, anglais, langue à laquelle le français l'emprunta, les Anglais reprirent ensuite au français le mot *studio* pour désigner l'atelier de prises de vues.

Comment en sommes-nous arrivés à faire du cinéma, expérience de physique, d'optique, jouet amusant à ses débuts, l'industrie mondiale que nous connaissons aujourd'hui? Remontons pour cela, non pas les Champs-Élysées, mais le boulevard des Capucines, à Paris.

ROBIN HOOD

pouvait un jour se produire. Mais la compagnie doit encore faire surveiller ses locaux, et c'est la même agence qui s'en occupe, bien que ses agents ne soient plus armés maintenant.

Nous sommes en décembre 1895. Entre Noël et le jour de l'An. Il fait froid, mais la foule se presse vers un de ces cafés célèbres pour leur musique et leurs artistes qui y viennent chanter le soir, accompagnés de violons qui jouent des airs tristes et romantiques comme *Fascination*, ou grivois et légers comme *Madame Arthur*. Ce soir-là, il n'y a pas de chanteurs au Grand Café. Non, on y présente pour la première fois le cinématographe Lumière. On dit que de nombreux spectateurs, horrifiés, se sont évanouis, en voyant se diriger en plein sur eux, une locomotive énorme. C'était l'arrivée d'un train que Lumière avait filmée, et qui accompagnait d'autres petits films de quelques minutes, tels que: *Sortie des usines Lumière* (évidemment), le *Déjeuner de bébé*, *Baignade en mer*.

D'abord sorte de *cinéma-authenticité* avant la lettre, les films de Lumière eurent un succès considérable. Les frères Lumière placèrent dans le monde entier des opérateurs qui filmèrent les premières actualités cinématographiques.

À quelques reprises, M. Logan, ou Mme Ferry, ont tenté, mais en vain, de changer de propos. M. Logan a un moment donné prétexté l'enquête en cours pour éviter de répondre à des questions.

Inévitablement, le sujet revenait sur le tapis. À l'origine, a donc révélé M. Logan, c'était l'agence Philips qui avait le contrat de surveillance de la meunerie de la rue Notre-Dame. Quand le surveillant des services spéciaux de l'agence Philips, M. Paul Leduc, a décidé de laisser la compagnie et créer sa propre agence de sécurité, tous les gardiens ont décidé de le suivre, et nous avons jugé qu'il valait mieux pour nous de confier le contrat à cette nouvelle compagnie dont tous les employés connaissaient les aires de la meunerie et le fonctionnement de ses divers systèmes de sécurité.

M. Logan a une piètre opinion du mouvement syndical québécois, mais il l'a exprimée hier à mots couverts. "Le patronat a des problèmes avec les syndicats au Canada, a-t-il déclaré, mais au Québec, ces problèmes sont plus graves qu'ailleurs". Cela a pour résultat d'effrayer les investisseurs et les industries qui auraient l'intention de s'installer ici. Malgré cette difficile situation syndicale, M. Logan a déclaré que la compagnie n'avait pas l'intention de cesser ses opérations au Québec, ses investissements étant très importants et le marché que représente le Québec étant le plus important de la compagnie.

La fusillade du 22 juillet, a souligné M. Logan, n'a eu aucun effet sur nos ventes.

La compagnie Robin Hood, a-t-il précisé, ne réalise pas d'économies en abolissant 50 emplois à la meunerie de la rue Notre-Dame pour les confier à des contractuels, au contraire. Cependant, la compagnie y gagnera à la longue en pouvant assurer une continuité de ses services et en pouvant aussi créer de meilleures relations avec sa clientèle, c'est-à-dire des relations qui ne seront pas entrecoupées par des arrêts de travail.

Le juge Lessard hésite à condamner Bussièrès

Le juge Jacques Lessard a dû reporter hier, à quelques semaines encore, la sentence qu'il doit imposer à un pyromane de 39 ans, responsable de nombreux incendies qui ont ravagé des maisons à Montréal le printemps dernier.

Henri Bussièrès, qui déclare allumer des incendies pour tromper sa solitude, fut précisément reconnu coupable des 11 incendies enregistrés à Montréal les 14 et 15 mai dernier, alors qu'il était précisément en liberté provisoire, en attendant de subir son procès pour d'autres incendies provoqués auparavant.

Gazoduc Aucune aide financière d'Ottawa

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a répété hier, que le gouvernement fédéral ne contribuera pas financièrement à la construction du gazoduc du Yukon.

À une question du député progressiste-conservateur, M. James Gillies, M. Trudeau a répondu: "Nous n'avons pas l'intention de faire servir l'argent des contribuables canadiens à cette fin en aucune façon".

Le cabinet fédéral a approuvé lundi la construction de ce pipe-line qui traversera le Yukon, la Colombie-Britannique et l'Alberta, pour porter le gaz naturel de l'Alaska aux États-Unis.

Le gazoduc de 10 milliards sera construit par la société Foothills Pipe Lines, de Calgary.

Un raccordement par les Territoires du Nord-Ouest pourra permettre, dans les années 80, de transporter également le gaz naturel canadien.

Des négociations doivent maintenant avoir lieu avec le gouvernement américain, avant que le projet ne se réalise.

DÉLINQUANT

Suite de la page 3

Le magistrat, dans la sévérité de la sentence, semblait toutefois encore plus inspiré par son souci de la protection du public. "Les gens ont le droit d'être protégés, surtout quand ils dorment en paix, la nuit, dans leurs domiciles", a-t-il dit.

Avec des agents, tels les policiers Lavigne et Clermont, il semble que de tels attentats deviennent de moins en moins fréquents.

BOUCHERVILLE

Suite de la page 3

De son côté, le syndicat, affilié au Syndicat canadien de la fonction publique, a présenté un protocole semblable à ceux que le SCFP négocie habituellement. Ce protocole prévoyait des garanties d'emploi pour tous les grévistes, y compris ceux qui doivent se soumettre à des procédures judiciaires et l'abandon par l'employeur de toute mesure disciplinaire pour des actes commis durant la grève.

L'administration municipale estime avoir été placée devant un ultimatum par le syndicat au cours des deux rencontres de négociations sur le protocole de travail. Le syndicat, de son côté, affirme que son protocole est identique à ceux acceptés dans les villes d'Outremont, Saint-Lambert et Saint-Jérôme.

Rectificatif

Dans une légende traitant du premier ministre Trudeau hier en page frontispice du DEVOIR, une mauvaise transmission d'un téléphoto de Canadian Press nous incita à écrire que M. Trudeau était accompagné de M. Jim Bead au lieu de M. Ivan Head, son principal conseiller aux Affaires extérieures.



Ce panneau de signalisation avec, en arrière-plan, la tour de contrôle désertée de l'aéroport international d'Ottawa, symbolise en quelque sorte l'arrêt de travail des contrôleurs aériens du Canada.

(Téléphoto CP)

Aux Communes

L'opposition exige un nouveau budget créateur d'emplois

Aux Communes d'Ottawa, réunies en séance extraordinaire pour mettre fin à la grève des aiguilleurs de l'air, les échanges entre les ministériels et les députés de l'opposition à la période des questions n'ont mené à aucune modification de la position du cabinet Trudeau.

L'opposition conservatrice et néo-démocrate a réclamé vivement un nouveau budget nettement orienté vers la création d'emplois et l'aide à l'industrie.

Le chef de l'Opposition, M. Loe Clark, estimant que le gouvernement laissait pourrir la situation, a soutenu que l'attitude du cabinet froissait "la négligence criminelle". Plus tard, il devait rendre publique une déclaration dans laquelle il énumère une série de mesures contenues dans le programme de son parti dont le coût total atteindrait environ \$250 millions, incluant des réductions de taxes pour la petite et la moyenne entreprise.

Bien que M. Trudeau ait bien accueilli une proposition de l'opposition sur la convocation d'une réunion des principaux agents économiques, le premier ministre du Canada a affirmé sa conviction que le budget de mars dernier donnera les résultats concrets escomptés dans quelque temps.

Pour sa part, le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, a indiqué qu'il

n'avait pas l'intention d'ajouter des crédits supplémentaires dans les programmes de création directe d'emplois. Le gouvernement a déjà affecté des crédits de \$225 millions au programme Canada au travail.

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

GRIGNON Dr. René. — À Montréal, le 8 août 1977 à l'âge de 62 ans, est décédé, Dr. René Grignon, chirurgien pendant 30 ans à l'hôpital Notre-Dame, époux de Georgette Pauré, outre son épouse, il laisse dans le deuil ses fils, Jacques, psychologue, Michel, le Dr. André époux du Dr. Constance Joyal, Gilles époux de Gisele Gagné, une fille Renée, ses petits enfants, Constance, Adèle et Aline, ses frères, Wilfrid, le Dr. Jean Grignon époux de Fernande Perron, sa soeur Jeanne, épouse de Gaston Goulet, deux belles-sœurs Mme veuve Paul Grignon et Mme veuve Georges Grignon. Les funérailles auront lieu jeudi, le 11 août. Le convoi funéraire partira du Salon Bonnier, Ducloux & Bonnier no 3503 rue Papineau, pour se rendre à l'église Immaculée Conception, heure du service à venir, cimetière St-Eustache lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARANDA Marc S. — À Montréal, le 7 août, 1977 à l'âge de 44 ans, est décédé, M. Marc Maranda, ingénieur gradué du R.C.M.C., il laisse dans le deuil son épouse Claudette Laflamme, 2 enfants, Anik et Jean-Marc, sa mère Mme Angela Maranda, un frère Vincent, 3 sœurs, Mme Arthur Dansereau (Madeleine), Mme Maurice Decarie (Yolande), Mme André Levesque (Mireille) ainsi que de nombreux beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi, le 10 août. Le convoi funéraire partira du J.R. Deslauriers Ltée, No 790 boul. Ste-Croix, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, des dons à la Société Canadienne de Cancer seraient appréciés.

Thérien, Alexandre. — À Montréal, le 8 août 1977, à l'âge de 85 ans, est décédé, Alexandre Thérien, maître imprimeur, président fondateur de Thérien et Frères 1960 Ltée, époux en 1ère nocce de feu Juliette Arbour et en 2ème nocce de Jeanne Baudet. Il laisse dans le deuil Jacques, Madeleine, Lucille, Jean, Thérèse, Marc-André, Pierrette et Pierre ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 août. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Ltée, No 400 rue Henri-Bourassa est, pour se rendre à l'église St-Nicolas où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.



NÉCROLOGIE

FRÈRE JUSTIN-MARIE. — (Félicien Barsalou), 1.c. décédé à l'hôpital de Cartierville le 3 août 1977, et inhumé dans le cimetière des F.I.C. à Oka, le 6, à 15 heures. Le Frère Barsalou a été tour à tour professeur, puis directeur dans différentes écoles des F.I.C. de la région de l'Outaouais et de Montréal.

Aide FAME PEREO dans sa lutte contre la lèpre.

Un étudiant ougandais témoigne

Dans les prisons d'Idi Amine

NAIROBI (AP) — Un étudiant en médecine ougandais, un parmi les centaines d'autres qui fuient leur pays, a témoigné des massacres et des atrocités qui ont lieu dans les prisons de Kampala et les camps de détention ougandais.

M. John Sekabira, 25 ans, qui a été libéré en juin sur les ordres du président Amine Dada, après 14 mois d'emprisonnement, a raconté qu'on lui a fait enterrer, avec d'autres prisonniers, de nombreux soldats et aviateurs qui avaient été exécutés.

Il a également déclaré avoir vu l'enterrement d'une femme blanche d'un certain âge, le 20 août dernier, selon lui un des otages de l'avion d'Air France qui fut à l'origine du raid israélien sur Entebbe. Il s'agit de Mme Dora Bloch, de nationalité britannique. Elle fut transportée d'Entebbe à l'hôpital Moulago de Kampala, où, selon le personnel, elle a été tuée par la police.

La tragique aventure de M. Sekabira a commencé le 5 janvier 1976, alors qu'il attendait, avec deux amis étudiants, le moment de prendre l'avion pour le Canada, sur l'aéroport d'Entebbe. Interrogé par les forces de sécurité, il lui fut signifié, ainsi qu'à ses deux amis, MM. George Nsubuga et Mike Sebirumbi, que les étudiants n'avaient pas le droit d'aller étudier à l'étranger.

Le lendemain, on les transportait au quartier général de la police, avec des cagoules sur la tête, où ils furent battus et brûlés avec des cigarettes, puis on leur demanda quelles étaient les personnes qui les attendaient à l'étranger.

M. Sekabira donna le nom d'un habitant de New York, M. Elly Alitigan, venu à Kampala en 1975 et qui devait lui faire avoir un poste dans une université américaine ou canadienne.

Deux jours après leur arrestation, le colonel Francis Itabuka, le chef de la sûreté, leur rendait visite dans leur cellule; ils baignaient tous les trois dans une mare de sang. M. Sekabira fut séparé de ses deux amis et conduit dans la cellule numéro six où une vingtaine de personnes se trouvaient déjà, dans un espace convenant pour deux.

Deux mois plus tard, il fut transféré au camp de détention de Louzira où se trouvent de nombreux prisonniers politiques, dont M. William Sewara, ancien directeur d'agence de presse, et le commandant de l'armée de l'air Robert Wabwire, qui avaient disparu tous les deux. Ils auraient été torturés, M. Wabwire ayant été accusé d'espionnage pour avoir parlé avec un touriste américain.

Deux mois plus tard, en avril, M. Sekabira fut conduit à nouveau aux services de la sûreté de l'Etat où on lui annonça qu'il était condamné à 21 mois de prison, en lui précisant qu'il avait de la chance de ne pas avoir été tué, et qu'il pouvait sortir vivant de prison.

Il fut alors transféré au camp de la baie de Mourchison, où on le battit à nouveau. C'est dans ce camp qu'il fut conduit, avec neuf autres prisonniers, dans un endroit retiré pour creuser la tombe de douze officiers de l'armée de l'air ougandaise. Certains des cadavres avaient la main coupée, et trois victimes étaient encore vivantes au moment où on les mettait en terre. "L'un d'eux demanda de l'eau, et on

lui donna un coup de baionnette dans la poitrine pour toute réponse".

Les policiers qui surveillaient l'opération déclarèrent que les victimes étaient des voleurs. Deux jours plus tard, un camion apporta un nouveau chargement de cadavres, mais d'autres prisonniers furent utilisés pour les enterrer. Un des prisonniers, détenu depuis 1970, a déclaré qu'il avait vu passer ainsi le corps de l'ex-Premier ministre et chef de la Justice M. Ben Kiwanuka, qui disparut après le coup d'Etat d'Amine Dada.

A la fin du mois de juin de l'année dernière, au moment du détournement d'avion

d'Entebbe, quelque 200 corps, pour la plupart des soldats et des aviateurs, ont été enterrés dans le camp, a déclaré M. Sekabira.

Au mois de mars dernier, il fut envoyé à Parsland, une île du lac Victoria, avec une vingtaine d'autres prisonniers. On leur ôta l'uniforme de prisonnier pour des habits militaires. Le 26 mars, ils virent arriver des soldats et des officiers avec des boissons, accompagnés d'un orchestre, et qui annoncèrent qu'une soirée serait donnée avec le président Amine.

Pourtant, avant le début des festivités, un colonel lut une liste de noms de soldats qui

avaient comploté contre le président ougandais. Ceux-ci furent fusillés sur le champ, et les prisonniers servirent une nouvelle fois de fossoyeurs.

Amine Dada, accompagné d'un Blanc, probablement son conseiller aux affaires Britanniques, Bob Astles, firent une inspection des tombes, puis se mirent à danser et à chanter. M. Sekabira fut interrogé par Amine Dada qui lui demanda pourquoi il avait été emprisonné, et accepta de le faire libérer, à condition qu'il se taise sur le sort de ses deux collègues et sur ce qu'il venait de voir dans l'île. Le 13 juin, celui qu'il suppose être Bob Astles vint le voir et lui dit qu'il était

libre.

On lui remit un pécule de 48 shillings (\$6) avant de le libérer.

M. Sekabira a ajouté que l'Université de Makerere, qui comptait quelque 1,500 étudiants avant son emprisonnement, n'en a plus actuellement que 600, les autres ayant fui le campus après des raids de la police. De nombreux étudiants ont été torturés après avoir participé à des manifestations.

M. Sekabira a pu quitter le pays en déclarant à la police qu'on lui avait volé ses papiers, à la suite de quoi il fut autorisé à prendre l'avion pour le Kenya.

Pakistan: l'opposition annule sa grève générale

LAHORE (AFP) — L'opposition pakistanaise a annulé hier soir l'ordre de grève générale qu'elle avait lancé pour aujourd'hui à Lahore après avoir reçu l'assurance des autorités militaires que les responsables des attaques contre certains de ses leaders seraient poursuivis et punis.

Un porte-parole de l'Alliance nationale pakistanaise a précisé que les dirigeants du mouvement d'opposition avaient été prévenus téléphoniquement hier par le général Zia-Ul-Haq, administrateur de la loi martiale, qui leur a demandé de renoncer à leur mouvement dans l'intérêt du maintien de l'ordre. "Nous souhaitons une période pré-électorale pacifique, a indiqué le porte-parole. Ayant reçu les assurances nécessaires, nous avons jugé préférable d'éviter de tendre la situation ce qui aurait pu conduire à des incidents".

L'atmosphère était particulièrement tendue depuis l'arrivée lundi soir dans la capitale du Pendjab de l'ex-premier ministre. Plusieurs milliers de ses partisans avaient envahi l'aéroport, et s'étaient heurtés aux forces de l'ordre. Dans une autre partie de la ville, un leader national de l'Alliance et deux leaders provinciaux avaient été attaqués par des groupes de militants du parti de M. Bhutto. Celui-ci a fait savoir qu'il "regrettait" les désordres provoqués par son arrivée mais que ceux-ci "étaient hors de son contrôle".

D'autre part, M. J.A. Rahim, ex-secrétaire général du Parti du peuple pakistanais (PPP) de l'ancien premier ministre Ali Bhutto, a annoncé hier à Karachi la création d'un nouveau parti politique, appelé "Union démocratique et sociale".

De plus en plus...

la Super s'améliore

Super Loto

\$5

1 chance sur 125

1^{er} LOT - MAINTENANT DEUX OPTIONS

\$1 1/2 MILLION*

*\$100 000 COMPTANT ET \$100 000 PAR AN PENDANT 14 ANS

OU

\$1 MILLION COMPTANT

(À VOTRE CHOIX)

8 GROS LOTS

5 derniers chiffres des 8 gros lots: \$2 000

3 derniers chiffres des 8 gros lots: \$100

La Super c'est Superbe

Une loterie bien de chez nous

TIRAGE: 19 AOÛT

Baader: bagarre en prison

STUTTGART (AFP) — Une violente bagarre a éclaté lundi à la prison de Stuttgart-Stammheim entre membres du groupe Baader-Meinhof et gardiens, a-t-on appris hier. On ignore le nombre des blessés.

Selon l'administration de la centrale pénitentiaire, la bagarre a éclaté entre huit membres du "noyau dur" du groupe Baader-Meinhof, dont Andreas Baader, Gudrun Ensslin et Jan-Carl Raspe et une vingtaine de gardiens. L'incident s'est produit au septième étage de la prison où sont internés les membres de la "fraction armée rouge" (RAF) condamnés à la détention à vie. Alors qu'ils s'entretenaient avec d'autres détenus, ils s'opposèrent à la fermeture d'une porte par les gardiens qui voulaient ainsi empêcher les détenus de se rendre dans une pièce où ils ne pourraient pas être observés. La bagarre éclata lorsque ces derniers bloquèrent la porte. Il y aurait des blessés de part et d'autre.

Le cabinet d'avocats de Me Klaus Croissant (réfugié en France) a indiqué de son côté qu'il s'agissait d'une "attaque absolument non motivée" d'une cinquantaine de gardiens sur les détenus.

des quatre coins du MONDE

Alliance contre la tordeuse

WASHINGTON (AP) — Le Canada et les États-Unis ont signé une entente prévoyant qu'ils uniront leurs efforts, au cours des six prochaines années, pour combattre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Cet insecte aurait défolié plus de 14 millions d'acres de forêt au États-Unis, dont cinq millions d'acres cette année dans le seul État du Maine. Environ 130 millions d'acres de forêt sont infestés au Canada.

En vertu de l'entente signée par le secrétaire américain de l'Agriculture, M. Bob Bergland, et le ministre canadien de l'Environnement, M. Roméo LeBlanc, des savants seront appelés à élaborer une stratégie de lutte contre la tordeuse qui sera acceptable sur le plan économique et qui ne présentera pas de dangers pour l'environnement.

Le choléra fait 63 morts

DJAKARTA (AFP) — L'épidémie de Djakarta en Indonésie, qui selon un journal est bien le choléra de la variété "El Tor", a fait 18 nouvelles victimes dans le faubourg de Pasar Minggu, portant le bilan des morts à 63.

La nature de l'épidémie a été révélée hier par le journal gouvernemental "Suara Karya" citant un médecin indonésien. Depuis le début de l'épidémie la semaine dernière, les autorités indonésiennes s'étaient montrées réticentes à utiliser officiellement le terme "choléra".

Le Fils de Sam à la mode

NEW YORK (AFP) — Jamais à court d'idées et toujours à la pointe de l'actualité, les marchands de "t-shirts" ont annexé le "Fils de Sam", ce mystérieux maniaque qui a tué, en un an, à New York, six personnes et blessé sept autres.

Dans Central Park, des vendeurs proposent des "t-shirts" blancs avec le portrait robot du meurtrier souligné par ces mots: "Prenez-le avant qu'il ne vous prenne pour cible".

Des pillards peu nécessiteux

NEW YORK (AFP) — Près de la moitié des pillards arrêtés pendant la récente panne à New York avaient un emploi à plein temps et n'étaient pas dans le besoin, a déclaré M. Eugene Gold, un procureur de Brooklyn chargé de poursuivre les délinquants.

Ces statistiques portent sur moins de 200 personnes, mais le juge a estimé qu'elles reflétaient la situation de l'ensemble des pillards arrêtés, plus d'un million de personnes. 73 pour cent d'entre eux sont des Noirs et 23 pour cent des hispaniques. 83 pour cent des personnes appréhendées ont moins de

30 ans et la moitié sont célibataires, a précisé le juge.

Le président Jimmy Carter avait déclaré que les pillards étaient des gens qui avaient faim. Le juge s'est efforcé de le contredire en précisant que les personnes arrêtées disposaient d'un revenu moyen de 7,000 dollars par an pour celles pourvues d'un emploi, alors que 11 pour cent sont des étudiants et que la même proportion seulement est inscrite à des programmes d'aide sociale.

Brasier gigantesque aux USA

LOS ANGELES (AFP) — Dix mille pompiers tentent toujours d'enrayer les gigantesques incendies qui ravagent, pour la seconde semaine consécutive, la côte ouest des États-Unis.

Les équipes de secours doivent laisser se propager un incendie sur plus de 30,000 hectares, ne tentant de l'enrayer qu'autour des zones habitées car l'eau manque et les hommes sont débordés face au nombre des foyers. Dans le nord de la Californie, près d'une centaine de milliers d'hectares sont en flammes, et aucun obstacle naturel ne parvient à contenir le sinistre.

L'honneur à coups de pied

BRASILIA (AFP) — Rendu furieux par un article de journal, le député brésilien, M. Carlos Alberto de Oliveira, a agressé à coups de pied le chef de la rubrique de politique intérieure du "Jornal de Brasília".

Député de Pernambuco du parti gouvernemental Arena (Alliance pour la rénovation nationale), il s'est rendu lundi en compagnie de trois personnes au siège du journal pour demander des comptes à propos de déclarations qui lui avaient été attribuées. Le quotidien l'avait cité en disant qu'il envisageait de lancer la candidature à la présidence de la République du général Silvio Frota, ministre de l'Armée.

"J'ai mon honneur et ma dignité à défendre, a-t-il expliqué, et je leur accorde plus d'importance qu'à un mandat parlementaire et à une carrière politique".

Trompes trompeuses

WUERZBURG, RFA (AP) — Une méprise commise par des chirurgiens au cours d'une opération de stérilisation sur une femme de 30 ans va coûter aux autorités de l'État de Bavière, en Allemagne de l'Ouest, les frais d'entretien des jumeaux auxquels elle a donné naissance après l'opération.

Un tribunal de Würzburg a en effet décidé, hier, que le Land devra payer l'erreur des médecins qui ont opéré à la clinique gynécologique de l'université dépendant de l'État. Les chirurgiens avaient ligaturé un ligament au lieu des trompes de Fallope, et la patiente n'a pas tardé d'être enceinte. Le Land de Bavière, qui ne veut pas élever les jumeaux, va faire appel.

L'Église anglicane du Canada pourrait modifier son nom

MONTREAL (PC) — L'Église anglicane du Canada pourrait décider de changer son nom en celui d'Église épiscopaliennne du Canada lors de son synode général qui débutera demain à Calgary.

Le changement de nom sera discuté à la demande de l'évêque anglican de Montréal, le très révérend Reginald Hollis, comme l'a confirmé lundi l'un de ses collaborateurs, le révérend Thomas Whitcroft, directeur des services sociaux pour le diocèse de Montréal.

Le révérend Whitcroft a reconnu que la résolution de l'évêque anglican de Montréal, qui est déjà à Calgary, pourrait susciter de l'opposition au synode général, surtout de la part d'évêques de l'Ontario et de l'ouest, qui ne veulent pas voir l'Église anglicane du Canada imiter le précédent américain. Il y a 200 ans, au moment de l'indépendance des

États-Unis, l'Église anglicane était devenue l'Église épiscopaliennne.

Par contre chez ceux qui favorisent le changement de nom, on rappelle que l'on trouve l'Église épiscopaliennne en Écosse, avec comme chef spirituel la reine Elizabeth II, tandis que même au Brésil l'Église anglicane est désignée Église épiscopaliennne.

Devant une opposition très vive à Calgary, il se peut que l'on propose comme solution de compromis de conserver le nom d'Église anglicane du Canada tout en ajoutant "souvent connue comme Église épiscopaliennne du Canada".

Ce compromis aurait l'avantage de ne pas obliger les églises locales à faire changer leur incorporation. Si le changement est décidé à Calgary, ce ne sera pas la première fois que cette dénomination religieuse changera de nom au Canada. En effet, il y a une trentaine d'années, on avait changé le nom de "Church of England of Canada" pour celui de "Anglican Church of Canada", qui par la suite s'est accompagné du nom français d'"Église anglicane du Canada", surtout utilisé au Québec. D'ailleurs l'Église anglicane au Québec fait depuis quelques années d'importants efforts de francisation. Ainsi elle a traduit son livre de prières en français et depuis elle a à Montréal des services religieux en français pour ses fidèles francophones.

Dans son mémoire soumis à la commission parlementaire de l'Assemblée nationale du

Québec, qui a étudié le projet de loi sur la langue française, l'Église anglicane avait rappelé qu'elle est québécoise depuis 200 ans. Et en conclusion de leur mémoire, les cinq évêques qui exercent leur pastorale au Québec affirmaient: "Depuis la Réforme, notre Église a toujours cherché à prêcher l'Évangile dans la langue du peuple et a veillé à ce que la Bible fût traduite dans toutes les langues parlées par l'homme".

Et ils ajoutaient: "Bien qu'au XVIIIe siècle, nos premiers prêtres au Québec parlaient et officiaient en français, le respect pour l'Église catholique romaine et la nécessité de coopérer avec elle nous inciteront à limiter nos sermons en français, alors qu'il avait été dans nos intentions de prêcher et de pratiquer dans cette langue; cependant nous ne sommes pas une Église ethnique et nous envi-

sageons la création d'un plus grand nombre de congrégations francophones."

Les évêques, qui ont signé ce mémoire, sont, outre l'évêque Hollis de Montréal, le très révérend T.-J. Matthews, évêque de Québec, Mgr J.-A. Watton, archevêque de Moosonee, le très révérend Frank Knock, évêque d'Algoma, et le très révérend John R. Sperry, évêque de l'Arctique.

Actuellement, les deux plus importantes communautés anglicanes du Québec comptent 58,000 fidèles pour le diocèse de Montréal et 16,000 fidèles pour celui de Québec. Enfin, le mouvement de francisation incite plusieurs ministres anglicans à devenir bilingues et, de plus, des démarches sont entreprises pour établir des relations plus étroites entre les facultés de théologie de l'Université de Montréal et de l'Université McGill.

La fête de l'Assomption

À l'occasion de la fête de l'Assomption, le samedi 13 août, l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, présidera à l'église Notre-Dame de Montréal une célébration qui débutera à 20 heures.

Cette cérémonie sera suivie d'une procession aux flambeaux jusqu'à l'église du Gesù.

Mort de l'inventeur du téléscripteur

CANAAN, Connecticut (AFP) — M. Edward Kleinschmidt, l'inventeur du téléscripteur, est mort hier à l'âge de 101 ans, à Canaan dans le Connecticut.

D'origine allemande (il était né à Brême), M. Kleinschmidt partageait son temps entre Miami, où il passait l'hiver, et Salisbury, une ville du Connec-

ticut. Il est décédé d'une crise d'artériosclérose.

L'inventeur était resté actif et lucide en dépit de son âge et pour son centième anniversaire il avait été l'invité d'honneur d'un dîner offert par les plus grands directeurs de journaux, qui avaient tenu à venir lui rendre hommage.

Carrières et Professions

CONTRÔLEUR

Entreprise Québécoise en plein essor, associée à une société multinationale, recherche un comptable bilingue (C.A. ou R.I.A. de préférence) possédant de deux (2) à trois (3) années d'expérience des affaires, pour prendre charge de ses opérations comptables et financières. Excellentes perspectives.

S.V.P., soumettre votre curriculum vitae en toute confiance à:

Mica Suzorite
1475, Graham Bell
Boucherville, J4B 6A1

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Une compagnie de produits alimentaires d'envergure moyenne, recherche un directeur général compétent et déterminé pour assurer sa progression.

Le directeur général sera un administrateur méthodique et persévérant, capable de choisir les objectifs de la compagnie et de ses services, d'établir les politiques, de gagner l'entière coopération de ses collaborateurs et d'obtenir les résultats visés.

La rémunération sera fonction des qualifications et de l'expérience.

Toutes les candidatures seront gardées confidentielles.

Adressez le curriculum vitae à:

Le Devoir
Dossier # 2728
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

PROFESSEURS

FRANÇAIS ET ANGLAIS
(langue seconde)

Jemps partiel.
Connaissance parfaite de la langue maternelle.
Minimum B.A.

Expérience ou formation dans l'enseignement du français ou de l'anglais aux adultes à l'aide d'une méthode audiovisuelle.

Faire parvenir curriculum vitae accompagné de lettres de références.

Le Devoir
Dossier # 2727
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

ASSOCIATION DES COMMISSIONS
SCOLAIRES LAURENTIENNES (ZONE 10) INC.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Poste: Le candidat doit avoir une bonne connaissance du milieu scolaire, l'expérience des contacts humains, une formation et une personnalité lui permettant d'assurer des contacts constants avec le personnel de cadre des commissions scolaires du territoire, le ministère de l'éducation et la fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

Salaires: Le salaire est à discuter.

Endroit de travail: Ste-Adèle.

Candidatures: Les candidatures, avec curriculum vitae, soumises par écrit, seront reçues jusqu'au lundi 22 août 1977, à l'adresse suivante:

Association des Commissions Scolaires
Laurentiennes (zone 10) inc.
493, Chemin Ste-Marguerite
C.P. 510
Ste-Adèle, Co. Prévost

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 45¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service complet de cases postales et du retour du courrier ne coûte qu'un dollar et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - Tél.: 844-3361

Compétence: Christine Légaré



collège du nord-ouest

POSTES DE

PROFESSEURS DISPONIBLES POUR 77-78

- Postes en philosophie.
- Coordonnateur (trice) des activités départementales en techniques infirmières.
- 2 postes en techniques infirmières (Amos et Val d'Or)
- Poste en physique (remplaçant minimum 2 ans)

Qualifications requises:

Diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline pertinente ou toute autre formation jugée équivalente par le comité de sélection.

Les candidat(es) intéressé(es) doivent faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae et des documents attestant de leur formation pour le 18 août 1977 à l'attention de:

M. Wilfrid Rivard
Directeur du secteur de l'enseignement
Collège du Nord-Ouest
C.P. 1500
Rouyn, J9X 5E5



VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE

DIRECTEUR DES FINANCES

La ville de St-Bruno-de-Montarville offre une excellente opportunité pour un administrateur financier chevronné. Sous l'autorité du directeur général, il aura l'entière responsabilité de toutes les activités relatives à la gestion financière, coordonnera les services et les activités de la trésorerie, des achats et magasins, et en dirigera le personnel administratif. Agira comme conseiller financier de la municipalité et fera équipe avec les responsables de services.

Exigences:

- posséder un degré universitaire de premier cycle en sciences de l'administration (finance-comptabilité) avec une reconnaissance professionnelle (C.A.-M.A.)
- une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) années sera considérée, avec connaissance des systèmes de traitement de l'information par ordinateur.
- doit faire preuve d'une très bonne méthodologie de travail et d'un sens profond de leadership.
- une connaissance immédiate du secteur municipal sera considérée comme un critère de sélection important.

Rémunération:

Le traitement initial sera déterminé en fonction de l'expérience et des qualifications du candidat dont le salaire actuel se situe aux environs de \$22,000 par année.

Une excellente gamme d'avantages sociaux est aussi accordée. Toute demande sera traitée confidentiellement et devra être adressée au Directeur des ressources humaines avant le 19 août 1977 à l'adresse suivante:

Hôtel de Ville de St-Bruno
1585, rue Montarville
St-Bruno-de-Montarville, J3V 3T8

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE SALABERRY

REQUIERT LES SERVICES DE

PROFESSEURS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1977-78

SECTEUR - FORMATION GÉNÉRALE

- 1 professeur en anglais - sec. I, II-III (Huntingdon)
- 1 professeur en anglais - Sec I (Valleyfield)
- 1 professeur en anglais et catéchèse - sec. I à IV (Huntingdon)
- 1 professeur en anglais et écologie - sec. I (Huntingdon)

SECTEUR PROFESSIONNEL

- 1 professeur en électricité - sec. III et IV (Valleyfield)
- 1 professeur en menuiserie et exploration dessin - sec. III et IV (Huntingdon)

- 1 professeur - service à l'automobile et exploration automobile - sec. III et IV (Huntingdon)

- 1 professeur en soudure (hydrothermie) - sec. III et IV (Valleyfield)

SECTEUR - ENFANCE INADAPTÉE

- 1 spécialiste en enfance inadaptée (catéchèse) - niveau adaptation scolaire - sec. I à V (Valleyfield)

- 1 spécialiste - titulaire de classe à déviations multiples - niveau adaptation scolaire - sec. I à V (Valleyfield)

- 1 spécialiste en enfance inadaptée (soudure) - niveau adaptation scolaire - sec. I à V (Valleyfield)

- 1 spécialiste en enfance inadaptée (français-anglais-maths) niveau adaptation scolaire - sec. I (Huntingdon)

- 1 spécialiste en enfance inadaptée (tôlerie) avec élèves mésadaptés sociaux-affectifs - sec. I et II (Valleyfield)

- 1 spécialiste en enfance inadaptée (français) avec élèves mésadaptés sociaux-affectifs - sec. I à V (Valleyfield)

- 5 titulaires en enfance inadaptée - débilés moyens - niveau secondaire (Franklin Centre)

PROFESSEURS À TEMPS PARTIEL

- 1 professeur d'anglais - Sec. I et II - tâche de 12 périodes/semaine - (Valleyfield).

- 1 professeur de mathématiques (5 périodes) et catéchèse (10 périodes) Sec. I - (Valleyfield).

- 1 professeur d'éducation physique - Niveau adaptation scolaire - tâche de 10 périodes/semaine - (Valleyfield).

Les entrevues auront lieu dans la semaine du 22 au 26 août '77. La commission scolaire doit prioritairement tenir compte des disponibilités du bureau régional de placement.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae avant le 19 août 1977, 16h30 au:

SERVICE DU PERSONNEL
115, rue St-Charles
Valleyfield
P. Québec
Tél.: 371-2000 (288)



Hydro-Québec

Direction Embauchage
Case postale 6106
Montréal, Québec

INGÉNIEUR

CONCOURS: 77-0752-07-J-1

Fonctions:

- Effectuer les inspections systématiques des ouvrages de génie civil connexes aux aménagements hydroélectriques.
- Élaborer les programmes à longue échéance des travaux d'entretien.
- Rédiger les rapports des inspections périodiques.
- Coordonner les relevés techniques effectués par les autres services et évaluer les résultats de ces relevés.
- Participer aux auscultations et aux études de comportement des grands ouvrages.
- À l'occasion, élaborer plans et devis pour des travaux d'entretien.

Exigences:

- Détenir un diplôme d'ingénieur civil et être membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec (O.I.Q.).
- Avoir une certaine expérience dans la conception, la construction et l'entretien des ouvrages de génie civil des aménagements hydroélectriques ou dans ces domaines connexes.
- Être apte à obtenir un permis de conduire de l'Hydro-Québec.
- Être prêt à voyager occasionnellement à travers la province.

Lieu de travail: Montréal

COMPTABLE

CONCOURS: 77-0754-07-J-1

La direction générale Contrôle et Comptabilité offre des postes intéressants à des comptables dynamiques et désireux d'améliorer leur condition.

Les candidats choisis auront la possibilité au cours de leur carrière d'exploiter le système comptable de l'entreprise, de participer aux modifications de ce système, de s'assurer du respect des contrôles prévus et de donner des avis en matière de comptabilité.

Ces postes sont offerts aux détenteurs d'un diplôme universitaire en sciences comptables ou administratives ou d'un titre professionnel de C.A., C.G.A. ou R.I.A.

L'Hydro-Québec offre d'excellentes possibilités de faire carrière, un salaire concurrentiel ainsi qu'un programme complet d'avantages sociaux.

Lieu de travail: Montréal

CHARGE D'ÉTUDES HYDRAULIQUES

CONCOURS: 77-0755-07-J-1

Fonctions:

- Être responsable de la conception et de l'élaboration des études hydrauliques et hydrologiques requises pour l'exploitation des centrales et des barrages.
- Être responsable de la réalisation des modèles mathématiques de simulation et d'optimisation des systèmes hydroélectriques des bassins versants exploités par l'Hydro-Québec.
- Diriger le travail d'un personnel spécialisé (d'ingénieurs et analystes) sous sa juridiction.

Exigences:

- Détenir un diplôme d'ingénieur de premier cycle et posséder une maîtrise en Hydraulique.
- Être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (O.I.Q.).
- Avoir un minimum de 10 années d'expérience dans un domaine pertinent.

Lieu de travail: Montréal

N.B. Les candidats (es) intéressés (es) sont priés (es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible en mentionnant leur numéro d'assurance sociale ainsi que le numéro du concours avant le 23 août 1977.

Sous quelque forme que ce soit

Israël refuse de négocier avec l'OLP

JÉRUSALEM (AFP) — Israël a refusé de négocier avec l'OLP, et "rejette sa participation à des négociations sous quelque forme que ce soit", a déclaré le ministre des Affaires étrangères Moshe Dayan, au cours d'une conférence de presse à Jérusalem, après la première séance de travail avec le secrétaire d'État Cyrus Vance.

En admettant, a-t-il souligné, que l'OLP reconnaisse vraiment la résolution 242, cela ne signifierait pas automatiquement une modification de sa charte, qui prévoit l'annihilation d'Israël en tant qu'État juif. M. Dayan a rappelé en outre qu'Israël était prêt à négocier avec les États arabes, ce qui exclut l'OLP.

Le ministre des Affaires

étrangères s'est refusé à dévoiler le moindre détail sur la teneur de la séance de travail qui s'est déroulée à la présidence du conseil, hier soir, pendant près de deux heures. Mais il a tenu à préciser de nouveau les positions israéliennes, telles qu'elles ont été présentées au président Jimmy Carter par le premier ministre.

Israël se refuse à négocier de quelque manière et sous quelque forme que ce soit avec l'OLP.

Israël tient à négocier avec chacun des États arabes participant au conflit, et c'est pourquoi il considère impossible des négociations avec une délégation arabe unie.

Israël recherche un traité

de paix véritable, avec tout ce que cela implique.

Israël souhaite voir les négociations commencer le plus tôt possible.

Israël rejette le retour aux frontières d'avant juin 1967, ainsi que la création d'un État palestinien indépendant en Cisjordanie et à Gaza.

Israël demande que les négociations commencent, à Genève ou ailleurs, sans condition préalable.

Le ministre des Affaires étrangères a souligné que "lorsqu'Israël déclare qu'il ne peut évacuer la Cisjordanie, c'est une position, et non pas une condition préalable, et qui n'exclut donc pas la négociation".

À un journaliste qui lui demandait s'il y avait eu récemment un changement de position des États-Unis en ce qui concerne une présence de l'OLP à Genève, ou une modification de la résolution 242, le ministre des Affaires étrangères a répondu que "Israël n'a jusqu'à présent reçu aucune communication à ce sujet".

Quant au rôle des États-Unis dans la région, M. Dayan a déclaré que "les divergences qu'Israël peut avoir avec les États-Unis n'empêchent nullement la réunion de la conférence de Genève, car c'est avec les États arabes qu'Israël doit y négocier".

M. Dayan a précisé que M. Vance rencontrera ce matin le premier ministre en tête à tête. Il aura ensuite une nouvelle séance de travail avec toute l'équipe israélienne.

Par ailleurs, deux importantes confirmations ont été données hier de source palestinienne: l'OLP pourrait effectivement envisager de reconnaître la résolution 242 de l'ONU si celle-ci mentionne "les droits nationaux du peuple palestinien, et cette position a bien été approuvée par le président Carter."

La première de ces informations a été donnée à Koweït par M. Abou Iyad, membre du comité central du "Fatah", la seconde par une source palestinienne au Caire, qui a précisé que le président Carter avait été informé de la position palestinienne par le prince Fahd Ben Adel Aziz d'Arabie saoudite, au cours de sa récente visite à Washington.

Abou Iyad a précisé que la résolution amendée devrait inclure un paragraphe mentionnant "les droits nationaux du peuple palestinien" et considérant les Palestiniens "en tant que peuple, et non plus en tant que réfugiés". Abou Iyad n'a pas demandé d'autres modifications à la résolution de l'ONU adoptée le 22 novembre 1967.

M. Vance a reconnu, par ailleurs, qu'il a eu des contacts indirects avec l'OLP. Niant avoir eu des contacts "directs", le chef de la diplomatie américaine a déclaré en Arabie saoudite, avant de prendre l'avion pour Israël: "Nous sommes informés par les diverses parties arabes des positions de l'OLP, et nous l'a-

vons été ainsi depuis le début de ma tournée".

Parlant de la résolution 242 des Nations unies qui reconnaît de droit à l'existence de "tous les États" du Proche-Orient, M. Vance a ajouté: "Si l'OLP devait accepter la résolution 242, elle accepterait le principe de la reconnaissance du droit d'Israël à l'existence dans un État de paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues". Dans ce cas, a-t-il souligné, les États-Unis ne réclameraient pas la révision de la charte de l'OLP, qui prévoit le démantèlement de l'État d'Israël.

Enfin, l'agence palestinienne Wafa a annoncé que les Palestiniens ne pourront participer à la conférence de Genève que si la résolution 242 est amendée dans un sens conforme aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies, notamment la résolution 3236 (22 novembre 1974).

La résolution 3236 reconnaît "le droit à la souveraineté et à l'indépendance nationale du peuple palestinien", et souligne que "la réalisation des droits des Palestiniens est indispensable pour parvenir à une paix juste et durable au Proche-Orient".

Vive polémique entre Marchais et Mitterrand

PARIS (AFP) — La polémique qui oppose les communistes et les socialistes français à propos de l'actualisation du programme commun de gouvernement — surtout en ce qui concerne la défense — se poursuit et semble même s'amplifier.

La réponse hier dans le quotidien du PC, l'Humanité, de M. Georges Marchais aux déclarations qu'avait faites lundi dans un autre quotidien le leader du parti socialiste, François Mitterrand, pourrait provoquer un développement de la controverse entre les deux principaux partenaires de l'union de la gauche.

Certes, la riposte du secrétaire général du parti communiste est aussi modérée dans la forme que l'étaient les critiques de M. Mitterrand à son égard. Mais, sur le fond, elle est aussi ferme et souligne la profondeur des divergences entre les deux formations. Ces divergences ne portent d'ailleurs pas seulement sur le problème nucléaire, mais également sur le domaine social, économique et fiscal.

Certaines phrases de M. Marchais, notamment lorsqu'il affirme "Décidément, le parti socialiste a du mal à changer. Il a du mal à s'habituer au débat démocratique pour que tout soit clair", ne sont pas de nature à apaiser la querelle qui, selon certains, est en réalité le reflet de la suspicion dans laquelle se sont toujours tenus les dirigeants socialistes et communistes.

Les socialistes n'ont-ils pas d'ailleurs récemment émis l'hypothèse que les communistes étaient tentés "de substituer à l'union de la gauche une autre stratégie"? C'est-à-dire de chercher à éviter une victoire de la gauche où le PS serait prépondérant?

Les communistes, pour leur part, soupçonnent les socialistes de vouloir, en restant imprécis sur certains points du programme, attirer un certain nombre d'électeurs qui ne sont pas véritablement de gauche. Le problème, indique M. Marchais, n'est pas d'aller chercher des voix dans la confusion ou en diluant le contenu transformateur du programme commun.

Vers une réforme du système fiscal espagnol

MADRID (AFP) — Avec la présentation au Parlement d'un ample projet de réforme fiscale, le gouvernement espagnol a franchi un pas important dans le sens de la modernisation du pays et de son admission au sein de la Communauté économique européenne, estime-t-on dans les milieux politiques madrilènes.

L'annonce de ce projet et l'impression qu'il sera, pour l'essentiel, accepté par l'opposition, a provoqué l'euphorie dans les milieux financiers. La bourse, en chute continue depuis plusieurs semaines, a subi une hausse "extraordinaire", selon la presse et les experts, clôturant en hausse de 2,61 points.

Mis au point par les groupes sociaux démocrates de l'Union du centre démocratique (UCD) au pouvoir, ce projet a pour ambition le démantèlement du système de privilèges institué par le franquisme et une plus juste répartition de l'impôt. Pour la première fois depuis la guerre civile, l'accent sera mis sur l'imposition directe, par rapport au rentes

de capital et de travail, et sur une augmentation initiale des recettes d'environ 25 millions de pesetas.

Jusqu'à présent l'impôt sur les salaires était perçu directement par les entreprises pour le compte de l'État, aucune déclaration d'impôt n'étant nécessaire, tandis que les grandes fortunes n'étaient pratiquement pas imposées. De plus, les déclarations faites au ministère des Finances demeuraient sa "propriété intellectuelle" et ne pouvaient être publiées.

Pour avoir violé le secret, il y a plusieurs années, l'hebdomadaire Sabado Grafico s'était vu immédiatement saisi puis suspendu et condamné à une sévère amende. Sabado Grafico publiait en effet les noms de personnes dont la fortune se chiffrait à des millions de pesetas, ainsi que ceux de familles du chef de l'État au train de vie fastueux, dont les déclarations s'élevaient à quelques millions.

Les déclarations d'impôt devinrent un sujet de plaisante-

rie dans les milieux influents espagnols au point qu'une enquête publiée il y a quatre ans par le quotidien Rio de Madrid révélait que plus de soixante pour cent des Espagnols, prenant exemple sur les milieux dirigeants, approuvaient ouvertement la fraude fiscale.

Le projet actuel du gouvernement envisage en outre l'instauration d'une taxe exceptionnelle et provisoire sur le patrimoine net des personnes physiques. Les pourcentages prévus (0,5 pour cent de charges jusqu'à 100 millions de pesetas, 0,75 pour cent de 100 à 500 millions et 1 pour cent au-delà de 500 millions) sont jugés insuffisants par les partis de gauche qui admettent cependant qu'il s'agit là d'un premier pas important.

Le projet prévoit aussi d'importantes taxes sur les boissons, les articles de luxe, les avions et les bateaux privés ainsi que des mesures d'aide fiscale aux entreprises pour favoriser l'emploi. La fraude fiscale quant à elle sera sévèrement réprimée.

Abou Iyad a précisé que la résolution amendée devrait inclure un paragraphe mentionnant "les droits nationaux du peuple palestinien" et considérant les Palestiniens "en tant que peuple, et non plus en tant que réfugiés". Abou Iyad n'a pas demandé d'autres modifications à la résolution de l'ONU adoptée le 22 novembre 1967.

M. Vance a reconnu, par ailleurs, qu'il a eu des contacts indirects avec l'OLP. Niant avoir eu des contacts "directs", le chef de la diplomatie américaine a déclaré en Arabie saoudite, avant de prendre l'avion pour Israël: "Nous sommes informés par les diverses parties arabes des positions de l'OLP, et nous l'a-

viens été ainsi depuis le début de ma tournée".

Parlant de la résolution 242 des Nations unies qui reconnaît de droit à l'existence de "tous les États" du Proche-Orient, M. Vance a ajouté: "Si l'OLP devait accepter la résolution 242, elle accepterait le principe de la reconnaissance du droit d'Israël à l'existence dans un État de paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues". Dans ce cas, a-t-il souligné, les États-Unis ne réclameraient pas la révision de la charte de l'OLP, qui prévoit le démantèlement de l'État d'Israël.

Enfin, l'agence palestinienne Wafa a annoncé que les Palestiniens ne pourront participer à la conférence de Genève que si la résolution 242 est amendée dans un sens conforme aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies, notamment la résolution 3236 (22 novembre 1974).

La résolution 3236 reconnaît "le droit à la souveraineté et à l'indépendance nationale du peuple palestinien", et souligne que "la réalisation des droits des Palestiniens est indispensable pour parvenir à une paix juste et durable au Proche-Orient".

emploi ne pouvant justifier de dix ans de présence au Cap. On estime que près de la moitié des quelque 200.000 Africains du Cap sont en situation irrégulière, la province étant déclarée zone préférentielle pour les métis.

Mais hier, le ministre des Affaires étrangères du Transkei — un ancien Bantoustan d'Afrique du Sud, indépendant depuis octobre 1976 — M. Digby Koyana, en visite au Cap, a rejeté les déclarations officielles selon lesquelles les squatters allaient être renvoyés au Transkei.

Bien que Pretoria considère comme Transkeiens tous les Africains de langue xhosa, quel que soit leur lieu de naissance, M. Koyana a déclaré qu'il était impossible de savoir si tous les squatters étaient Transkeiens. De plus, a-t-il ajouté, "nous ne pouvons avoir une situation où des gens sont rejetés vers le Transkei à la volonté des autorités sud-africaines. Nous rejetons entièrement ce concept".

M. Koyana a ajouté que se posait de plus en plus la question du maintien de relations diplomatiques entre l'Afrique du Sud et le Transkei. Indépendant en vertu de la politique d'apartheid, ce dernier n'est reconnu que par Pretoria.

8000 ROUTE DE L'AÉROPORT
AÉROPORT DE ST-HUBERT
QUÉBEC
TÉL. 676-7751

AFRETEMENT AÉRIEN (CHARTER)

Montréal - Toronto - \$150 / personne
Montréal - Ville de Québec - \$ 75 / personne
Montréal - Burlington, Vt. - \$ 35 / personne
Montréal - New York - \$175 / personne

Reservations: 676-7751

Assurance-vie nucléaire des Américains

Thulé, position-clé dans l'Arctique

Face à la Sibérie septentrionale et à la Mer de Norvège, donc tenant une position unique au monde, lui conférant une suprématie incontestée sur toutes les autres bases américaines, la Base aérienne de Thulé, au Groenland, peut contrôler tous les satellites de reconnaissance survolant l'URSS, et déceler tous les satellites soviétiques, même ceux dont le lancement n'est pas publiquement annoncé!

En bref, Thulé est pour le peuple américain — au prix de 3 dollars par tête d'habitant — une assurance-vie anti-nucléaire de 15 minutes.

Déjà, la Base est par elle-même un exploit technique unique au monde au temps présent. Allons à Thulé...

"Terre sainte" terrestre des Anciens, Thulé transformée en Thulé par les Grecs, est aussi appelée l'"Île Blanche".

Le Groenland où elle se trouve est l'une des plus grandes îles du monde (2.175.000 km² dont 1.833.900 km² sont couverts par une épaisse couche de glace: l'Inlandis), avec aujourd'hui 400.000 habitants dont la plupart sont issus du métissage entre Esquimaux et Danois. Décolonisé, le Groenland est devenu en 1953, une province danoise.

C'est en 1910 que l'explorateur danois Knud Rasmussen fonda la base polaire de Thulé, devenue point de départ de plusieurs expéditions polaires menées, entre autres, par Knud Rasmussen (1912-1924) et Jean Malaurie (1950-1951).

En 1945, les U.S.A., avec l'accord du Danemark, ont aménagé à Thulé une importante Base aérienne transformée en base stratégique en 1951.

Dès 1952, les pistes de 3.500 m. peuvent recevoir des bombardiers stratégiques porteurs de bombes nucléaires et, depuis 1960, l'équipement radar permet de surveiller les bases soviétiques de la presqu'île de Kola.

Thulé était peuplée de près de 2.000 derniers primitifs de l'île. Contrairement à ce qu'on fait les Anglais avec la population indigène de Diego Garcia, dans l'Océan Indien, en l'expulsant de l'île, les Américains, à Thulé, ont seulement déplacé le village indi-

gène de 200 km au Nord, à Kranak, afin de laisser la population dans un même environnement.

Thulé est une position-clé dans l'Arctique. Elle permet de contrôler tout le trafic maritime de la mer de Norvège ainsi que celui de l'Atlantique-nord vers le Pacifique, ainsi que tout le trafic aérien transpolaire d'Europe vers le Japon et l'Asie.

Par ses installations et ses équipements radio-électriques et radars, la Base de Thulé est en mesure de détecter toute pénétration aérienne de l'URSS, au-dessus de l'Arctique vers le Canada où les U.S.A. Cette stupéfiante base aérienne américaine est doublée, ce que l'on sait moins, par un laboratoire, véritable ville souterraine "Century Camp", premier centre mondial de recherches glaciologiques!

Qui commence à Thulé contrôle donc l'Arctique, l'Atlantique-nord et la mer de Norvège. Bien évidemment, l'intérêt stratégique d'une telle position-clé, unique au monde, ne pouvait échapper aux Américains.

Ces derniers n'en ignorent pas non plus les servitudes, elles aussi, uniques au monde: une température moyenne normale de -35° et, par vent violent -45° et même -60° (le 8 mars 1972, l'anémomètre a été arraché par un vent de 330 km/h...). Toute chair nue exposée au froid gèle en moins de 30 secondes! En été +20°. Le soleil ne se couche jamais d'avril à août. En revanche, c'est la nuit permanente de novembre à mars.

Le sol est gelé jusqu'à 300 mètres de profondeur! Déjà, la couche superficielle (permafrost) possède la consistance du béton! La baie de Thulé n'est accessible aux navires (parce que dégagées des glaces flottantes) que deux mois par an.

Et pourtant — ô paradoxe,

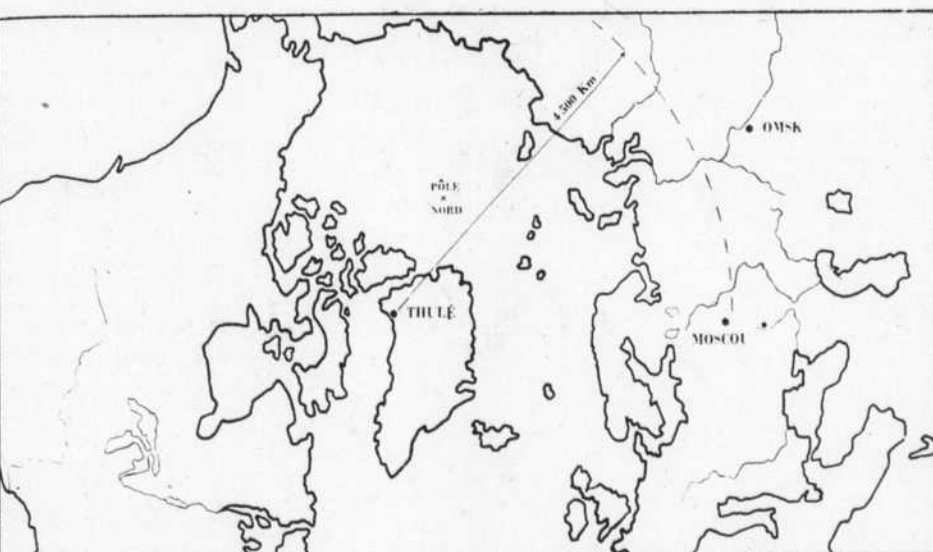
— là-bas, l'ennemi no 1 n'est pas le froid, mais... l'incendie car l'eau gèle instantanément au contact de l'air.

Il n'empêche cependant que les Américains, retrouvant leur esprit pionnier, vont avoir raison de tous ces handicaps. Et une ville-forteresse congelée va naître à Thulé.

En janvier 1951, arrive à Thulé le colonel de l'armée du génie, Bernt Balchen, accompagné de 8.700 hommes, avec mission de réaliser sur place l'opération "Blue Jay"... Dix-huit mois plus tard, la mission est accomplie!

Sur la glacie millénaire apparaît la stupéfiante Base de Thulé: 28 immeubles répartis de part et d'autre de 21 rues avec tunnels débouchant sur une avenue centrale de 335 m. de long, pavée en bois (pour véhicules à chenilles). Rien n'y manque pour une garnison de 6.000 hommes l'été — mais environ 3.000 h. en hiver et pour moitié des personnels civils danois; les militaires américains sont 1.200 — puisque l'on trouve sur 900 hectares: piscine, bibliothèque, hôpital, gymnase géant, cinémas, clubs divers, centres de loisirs et de bricolage, chapelles, supermarché, électricité et eau courante. Une centrale thermique nucléaire maintient une température ambiante et alimente les installations militaires. Pour l'hiver, une horloge spéciale a été même créée, afin de permettre à tous de distinguer le jour de la nuit.

Dans le même temps étaient construits 150 km. de routes jalonnées tous les kilomètres d'une baraque-refuge de survie pour imprudents! Parallèlement des mesures de sécurité très strictes étaient édictées: interdiction de sortir seul, équipement radio sur tous les véhicules, installation de cataphotes tous les 10 mètres le long des routes. Il en avait coûté aux contribuables américains 720 millions de dollars (valeur 1959)...



Voyaient aussi le jour plus de 500.000 km² de pistes d'aviation articulées autour d'une piste centrale de 3.000 m. de long sur 60 m de large; ainsi qu'un extraordinaire radar.

Il s'agit là du BMEWS (Ballistic missiles early warning system: Système de détection lointaine de missiles balistiques): ce radar géant de Thulé a été, depuis, complété par deux autres stations identiques à Clear en Alaska et à Fylingdales Moor, en Grande-Bretagne (Workshire).

Ce système de détection et d'alerte avancée antimissiles nucléaires est un ensemble de radars de grandes performances reliés à des ordinateurs très sophistiqués capables, dès l'apparition d'un missile, de restituer sa trajectoire, de connaître son point de chute et l'heure de l'impact... Toutes ces données sont obtenues en quelques microsecondes!

La situation est transmise au commandement de la Défense aérienne américaine (à Colorado Springs) où elle est synthétisée avant transmission au Pentagone et au SAC (Strategic Air Command). Dans le même temps, sont informés: la Défense nationale du Canada, le Quartier Général de la RAF à Stanmore, et le Grand quartier général allié en Europe (SHAPE) à Bruxelles.

Deux sortes de radars assurent la détection: 4 radars de détection et 1 "tracker". Les 4

radars de recherche ont une portée de 5.000 km., leurs quatre antennes dressent chacune vers le ciel leurs gigantesques superstructures métalliques et surveillent chacune 40 degrés de l'espace. Le radar de poursuite automatique — appelé aussi "tracker" — d'une portée de 3.000 km. peut à cette distance extrême, distinguer tout mobile aérien de la taille d'un ballon de football. Le "tracker" se cache sous un énorme radôme sphérique — haut comme un immeuble de 15 étages — de fibres de verre laminées de 42 m de diamètre.

L'alerte peut ainsi être donnée avec un préavis allant de 15 à 20 minutes. Autrement dit, ce système d'alerte très sophistiqué constitue, pour les populations américaines, une assurance-vie antimissiles nucléaires d'un quart d'heure leur permettant de gagner les abris atomiques les plus proches.

Mais qui aurait pu penser jamais que c'est un appareil américain, le B-52 Hobo 28, porteur de 4 bombes nucléaires qui, le 21 janvier 1968, ayant pris feu en vol et étant venu s'écraser à 15 km de Thulé (6 des 7 aviateurs à bord ayant pu s'éjecter à temps de l'appareil avant sa chute) allait profondément affecter les personnels de Thulé, et faire connaître à l'opinion mondiale affolée par la presse, l'existence de la fameuse Base de Thulé.

Une véritable mobilisation fut déclenchée, sous le nom de code "Crested Ice", et, sous la direction d'autorités scientifiques danoises et américaines mondialement connues qui établirent une planification prospective rigoureuse pour ces travaux de caractère exceptionnel, afin de récupérer les débris des 4 bombes nucléaires dans toute la zone contaminée... Le 10 avril, l'opération "Crested Ice" était terminée.

Mais Thulé n'est pas seulement une base unique au monde. Une autre activité expérimentale y a aussi vu le jour: la glaciologie.

En effet, dans la banlieue-Est de Thulé, à 180 km, est née, sous ce climat polaire d'une impitoyable rigueur que nous avons souligné plus haut, une véritable ville souterraine: "Century Camp".

C'est une unité spéciale militaire du Génie (Snow-ice permafrost research establishment) qui a creusé en pleine glace, et bâti en vraie grandeur nature "Century Camp", ville polaire prototype, et centre de recherches glaciologiques le plus important du monde et où des savants étudient la glaciologie et, par sondages successifs, l'histoire de la Terre.

Peut-être est-ce aussi à Thulé que survivront les Terriens rescapés d'une éventuelle apocalypse nucléaire...

POURQUOI CHAUFFER L'EXTÉRIEUR ?

Pour votre maison, cottage ou salle de jeux, les foyers norvégiens Jotul sans aucune installation spéciale.

JOTUL

Performance maximale de la capacité de chauffage: 1300 pieds cu. BTU 41.825 M. Un foyer ot-trayant tout en étant efficace avec portes fermées, un poêle à bois des plus sécuritaires.

VOICI UN APERÇU DU CHAUFFAGE RÉSIDENTIEL PAR ANNÉE 100.000.000 B.T.U.

Si vous chauffez	Votre coût du chauffage	par année sera
électricité	\$586	\$180 \$406 00 par année
huile	\$440	\$180 \$260 00 par année
au bois standard	\$270	\$180 \$90 00

CECI RÉSOUT BIEN DES PROBLÈMES DE CHAUFFAGE AUX PROPRIÉTAIRES — RENDREMENT — SÉCURITÉ — ÉCONOMIE — INDÉPENDANCE

(basé sur les tarifs courants de chauffage)

ÉQUIPEMENT DE LUXE INC.
(importateurs exclusifs au Canada)
8026 Jarry est, Montréal, 354-1155
330, St-Roch, Québec 529-2911

ÉDUCATION AUX ADULTES AUTOMNE 77

NOUVEAUX SERVICES

BLOC HORAIRE DE JOUR

5 cours en sciences humaines
4 cours en administration

COURS DE LANGUE GRATUITS

Un programme intensif subventionné
4 niveaux ou 180 heures
20 semaines
2 soirs par semaine

ANGLAIS, langue seconde
FRANÇAIS, langue seconde

INSCRIPTIONS: 1er AU 17 AOÛT

Pour plus de détails, communiquer à

376-6310

Éducation aux Adultes
CEGEP Rosemont,
6400, 16e Avenue,
Rosemont, Montréal, P.Q.

376-6310

Le CEGEP, ça vous appartient aussi...

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.

Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.

Toute erreur doit être soulignée immédiatement.

S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 11

APPARTEMENTS À LOUER

Venez vivre à LaCité, joignez-vous à son club!

EN LOUANT DÈS MAINTENANT, VOUS SEREZ MEMBRE À PART ENTIÈRE (POUR UN AN) DU CLUB SANTÉ/SPORT LE PLUS COMPLET DE MONTRÉAL.

Splendides studios et appartements de une à quatre chambres. Climatisation. Moquettes. DISPONIBLE MAINTENANT.

Visitez nos appartements-modèles en semaine de 9h à 21h les week-ends de 9h à 19h. Stationnement gratuit durant les visites.

3550, rue Jeanne-Mance. 845-4173

Des vacances à l'année

APPARTEMENTS À LOUER

ST-DENIS, bas spacieux 8 pièces, boiseries, métro Jarry. \$325 après 6 heures. 381-9017 15-8-77

N.D.G., moderne, proximité autobus 66-103-104, 3^e sept. \$186.00. 4^e, Oct \$222. 738-3324, 488-2930. 13-8-77

APPARTEMENT À PARTAGER

Étudiant cherche chambre et pension, 1^{er} sept., spacieuse, paisible, après 6 hres 387-9389. 13-8-77

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

AIDE FAMILIALE, responsable, 30 ans et plus, 4 ou 5 jours par semaine, 10 h à 6 heures. Références, qualifications et possibilités. S'adresser à Le Devoir, Dossier #441, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9. 15-8-77

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, meubles de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaque. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ACHATS — VENTES

DESIRONS ACHETER livres anciens et modernes sur les Arts, Architecture, Bibliographies, Canadiens, Histoire, Livres illustrés etc. Aussi peintures et oeuvres graphiques d'artistes canadiens et européens. Tél.: 727-7390 12-8-77

ANTIQUITES

(Exclusif) lit antique 115 ans, tête de lit 6 pi. sculptée chêne et érable, style victorien \$600. Tél.: 651-0895 10-8-77

MEUBLES CANADIENS en pin, armoires, coffres, tables, lave-mains, commodes, encoignure, buffet ouvert, buffet vitré et autres. 659-2651. 15-8-77

À VENDRE

FAILLITE, pupitres, chaises, classeurs, Matelas, mobilier de chambre, peintures, etc. Tél.: 272-0455 15-8-77

AUTOS À LOUER

CITROEN DS 20, 1971, 60 000 miles. Bon état. Particulier \$800. 332-0861 15-8-77

le bridge

Attendez l'adversaire

Par Charles-A. Durand

Donneur: Sud

Vulnérables: Nord-Sud

NORD
♦ D-V-4
♦ R-6-3
♦ R-7-6-2
♦ A-9-2

OUEST
♦ 6-5
♦ D-8-7-4
♦ A-10-9
♦ D-8-6-4

SUD
♦ A-R-10-8-7
♦ A-9-2
♦ 8-5
♦ R-10-5

Les enchères:
Sud Ouest Nord Est
1 ♦ passe 3 ♦ passe
4 ♦ passe 4 ♦ passe

Entame: Valet de carreau par Ouest.

Plusieurs contrats difficiles se réussissent par un stratagème habile d'embuscade, c'est-à-dire que le déclarant manipule son jeu de manière à placer la main chez l'adversaire et à le forcer à jouer vers une disposition très avantageuse des cartes du déclarant.

L'exemple le plus simple, mais aussi le plus cruel de ce retour, c'est celui où l'adversaire est forcé de jouer vers la fourchette A-D du déclarant.

Dans le cas présent le bon joueur fait son plan et réalise que les mains contiennent quatre perdantes soient deux

carreaux, un trèfle et un cœur.

Sud constate que les carreaux et le cœur sont toujours perdants mais que la couleur de trèfle pourrait fournir trois levées à condition que ce soient les adversaires qui l'attaquent. C'est une couleur constituée en embuscade que le déclarant va utiliser. Trois carreaux ont été joués dont un fut coupé.

Sud joue trois levées d'atout, terminant dans la main du mort. Il joue le Roi de carreau qu'il coupe du dernier atout. Est fourni son As et observons la main d'Ouest. Il a déjà écarté un trèfle; il se voit forcé d'écarter son quatrième cœur. Son jeu contient donc trois cœurs et trois trèfles.

Alors Sud joue As et Roi de cœur et un petit cœur. C'est le renvoi classique à l'un ou l'autre des adversaires. Le retour se fera dans la couleur d'embuscade par Nord ou Sud, et procurera trois levées et la réalisation du contrat au grand dam (désespoir) des défenseurs.

Ce coup de fin de partie se présente assez fréquemment. La difficulté c'est de le découvrir dès le jeu des premières cartes. De toute évidence, il faut d'abord bien isoler et circonscrire la couleur d'embuscade et finalement il faut manipuler de grande façon la carte-clé, la carte de renvoi.

Plus l'on s'élève dans les échelons du bridge, plus l'on découvre que l'expert recherche à éliminer le côté chance le plus possible lorsqu'il essaie à réussir son contrat.

DIVERS

Recherche Journal National Geographic, antérieur à 1971. Monsieur M. Papineau, 738-3440 15-8-77

LE BAZAR GEANT de 10c du centre d'information et référence pour femmes aura lieu le mardi et mercredi, le 16 et 17 août. À 3585 rue St-Urbain. Tous articles seront vendus pour 10c. Les heures, pour les deux jours seront: 10 heures à midi, pour les personnes âgées seulement; midi à 20 heures, pour le public général. Pour informations, 842-4781. 15-8-77

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

RÉPARATION de galeries, briques, joints de brique, cheminées, solages, enrayeur l'eau et silicone. Tél.: 642-9602. Robitaille Cyrenne Construction 15-8-77

ACCORDEUR DE PIANO

M. Alain,

733-9449 11-8-77

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

ATOMIC équipement de bureau, neuf et usagé, chaises, tables, filières, nouveaux bureaux révolutionnaires bas. Prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 1-9-77

FERMES À VENDRE

Jolie ferme de 168 arpents. Remarquable par son site pittoresque et son ancienne maison en parfait état. Grande-étape, grande remise, source, ruisseau. Le tout est situé dans la région montagneuse de Ham-Nord. Tél. au propriétaire: 1-819-344-2088 15-8-77

FERMETTE à vendre à 40 milles de Montréal. Grande maison pièces sur pièces, système chauffage central, 2 arpent, paysages, haies, près d'une vingtaine de variétés d'arbres, clavier, tout équipé, potage. Prix \$31,500. Tél.: 514-244-8862 12-8-77

RÉGION RIPON, Comté Argenteuil, maison canadienne, pièces sur pièces, rénovee, 2 foyers, tous services, site magnifique sur bord de l'eau (lac Siméon). Tél.: 667-2287 ou 667-2908 11-8-77

Maison de ferme semi-rénovée, 135 milles de Montréal, Cantons de l'Est, terre de 100 acres avec ruisseau, prix à discuter, pas d'agent. Tél.: jour 285-2875 soir 845-0090 11-8-77

GARDERIES

Garderais enfants à partir de 2 ans, tous les jours de la semaine à la maison. Tél. après 5 hres. 679-9526. Sylvie ou Carole, 292 Gardenville, Longueuil. 15-8-77

LOGEMENTS À LOUER

BEAUBIEN E. 2685, Grand 6 fermé, 2ème, chauffé, presque neuf, ventilation, hangar, lingerie, dépense, plancher chêne, entrée privée, galerie 20'x10'. \$285.00. Libre immédiatement. 334-3933. 24-8-77

AHUNTSIC, rue Grande-Allée, 5 pièces, Chauffé, eau chaude, garage, libre le 1^{er} sept. \$275.00. Tél.: 342-4918 après 6 heures. 11-8-77

HAUT DE DUPLEX, 6 1/2 sur la rue Marie-Victorin, vue magnifique, lessiveuse, tapis de luxe mur à mur, garage avec porte automatique. \$475. Soir 483-2358. 15-8-77

Luxueux haut duplex, 7 1/2 pièces, cuisine renovée, tapis mur à mur. Libre \$500. 731-1012 18-8-77

6 1/2 tapis mur à mur, foyer dans le salon, sous-sol avec bar, 2 salles de bain, 437 Cartier, Longueuil, 677-3654. 13-8-77

COTE DES NEIGES, haut duplex, 6 pièces, poêle au gaz, eau chaude, chauffé, 1^{er} septembre. \$275. 5800 Trans-Island. 733-0431. 12-8-77

SNOWDON, 6 1/2 haut de duplex, redécou, autobus 65 et 61. Tél.: 395-8103, 288-7901. 11-8-77

AHUNTSIC Ouest, chauffé bas de duplex, 6 1/2 avec garage \$385. Tél.: 527-4449. 15-8-77

BELLECHASSE et Viau, 4 1/2, meublé, chauffé, tapis, très propre. \$235. Tél.: 667-8850. 13-8-77

PIE IX et Everet, grand 2 1/2, bas, tapis, meublé, propre \$145. 667-8850. 13-8-77

ROSEMONT: Beaubien et Molson, face au parc, grand 7 pièces chauffées \$250. par mois. Occupation 1^{er} sept. Tél.: 727-9861. 15-8-77

LOGEMENTS À PARTAGER

JEUNE ÉTUDIANTE partagerait 5 1/2 dans N.D.G. \$120. chacun 486-0555. 15-8-77

MAISONS À LOUER

Domaine les Haut-Bois, Ste-Julie; 15 minutes de Montréal; localité transférée; grand bungalow luxueux de 5 ans avec grande cour, 3 chambres à coucher, sous-sol fini, deux foyers; disponible 1^{er} septembre. \$315.00. 949-2965 après 18 h 30. 15-8-77

MAISONS À LOUER

St-Laurent près transports, maison semi-détachée, 8 pièces, sous-sol fini, poêle, frigidaire, tapis mur à mur, beau jardin, sous-location 1 an. \$450. Après 6 hres. 744-0880. 13-8-77

N.D.G. magnifique maison meublée, foyer, jardin. \$600. Tél.: 482-5126. 13-8-77

ST-HUBERT, bungalow, 5 1/2 neuf, chauffage électrique, terrain gazonné près des services, option d'achat si désirée. Occupation 1^{er} sept. ou 1^{er} octobre. Prix \$375. 653-2945. 13-8-77

STE-FOY (Québec), luxueux cottage jumelé, style canadien, construction neuve, foyer intérieur, terrain paysagé, libre immédiatement. S'adresser à 3627 rue Pelissier. Tél.: 1-418-658-3468. 29-8-77

GREENFIELD PARK: bungalow, 3 chambres à coucher, avec chambre additionnelle. Sous-sol fini et partiellement meublé, jardin clôturé près autobus, écoles et parc. \$325. par mois. Libre le 1^{er} sept. Tél.: Jour 395-8169, Soir 656-7262 11-8-77

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE DE NOTAIRE avec expérience, bilingue. 878-3767. 15-8-77

CHAUFFEUR PRIVE(e) demandé (étudiant(e) ou autre) Tél.: 849-6560. 24-8-77

VIEUX MONTRÉAL, garçon serveuse) demandé(e) avec expérience, plein temps. 849-3303. 11-8-77

FEMME demandée pour garder bébé de 9 mois à Outremont, du lundi au vendredi, 35 ans et plus. 739-9616. 12-8-77

POUR BROSSARD: Secrétaire, bilingue, dactylographe, steno, 2 ans d'expérience dans étude de notaire. Salaire selon expérience. Pour rendez-vous: 672-7391 et 671-1981 11-8-77

Une petite étude légale, moderne à besoin d'un secrétaire juridique avec expérience en droit commercial et coopératif. Une connaissance minimale d'anglais est requise. Conditions de travail, prix imminents. Rémunération supérieure. 878-4641 11-8-77

GOVERNANTE: Semaine de 5 jours, 2 enfants d'un professionnel. Enfants âgés de 4 et 5 ans. Excellentes conditions de travail. Adresser références et qualifications au Journal Le Devoir, C.P. 6033, H3C 3C9. 12-8-77 Dossier 437

MAISON DE DISTRIBUTION de livres cherche secrétaire pour répondre au téléphone, codifier les commandes et travail de secrétariat. Exigences: 11 ans de scolarité minimum, très bonne orthographe et très bonne dactylo. Bureau situé près du centre d'achats Rockland. 12-8-77

OFFRES D'EMPLOIS

COMMIS DE BUREAU

Personne demandée pour travailler dans un département de publicité.

QUALIFICATIONS:

- Rapidité en dactylographie.
- Excellente connaissance de la langue française écrite et parlée;
- Quelques notions de la langue anglaise;
- Aptitude à répondre au téléphone.
- Un minimum de 3 ans d'expérience

Salaire selon la convention collective

Toute personne intéressée peut communiquer immédiatement avec:

M. Payette 844-3361.

J.N.O.

OFFRES D'EMPLOIS

Conseil national de recherches Canada National Research Council Canada

MACHINISTE SPÉCIALISTE

Pour travailler avec de l'équipement scientifique complexe.

Le Centre de technologie fabrication de la Division de génie mécanique du Conseil national de recherches à Ottawa s'occupe de perfectionner les méthodes de fabrication au Canada. Ils ont besoin d'un Machiniste-Agent de développement très spécialisé pour travailler à:

- 1- des projets comprenant l'installation et le fonctionnement de l'équipement, la fabrication de pièces selon les tolérances plus serrées que celles habituellement exigées dans les travaux d'usinage.

- 2- assembler et monter de l'équipement et de l'instrumentation scientifiques, divers et complexes.

Il faut être ouvrier machiniste et diplômé d'une école secondaire technique et avoir plusieurs années d'expérience très spécialisées à: pulvériser, percer, tourner, brocher, aplanir, broyer, aléser de façon verticale et horizontale. Il est souhaitable d'avoir de l'expérience à faire fonctionner des outils mécaniques à contrôle numérique.

Les personnes intéressées peuvent parler français ou anglais. Les candidatures de personnes possédant moins d'expérience seront prises en considération pour nomination à un niveau inférieur.

Traitement: Jusqu'à \$17,917. par année, selon la formation et l'expérience. (à l'étude)

Prière d'adresser un curriculum vitae complet à:

CNRC L'Agent d'emploi
Conseil National de recherche du Canada
Ottawa, Ontario, K1A 0R6

Veuillez donner la référence ME351E 11-8-77

DACTYLO RÉCEPTIONNISTE

Connaissance parfaite du français parlé et écrit. Travail centre ville.

849-6381 15-8-77

REPRÉSENTANT(E)

- Dynamique
 - Avec expérience dans la vente
- demandé(e) par compagnie d'optique.
- Salaire, commission et bénéfices.

Tél.: 725-9820 15-8-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852. Sherbrooke: 565-7598 J.N.O.

ETRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit sur demande.

Tél.: 282-0058

ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

SERVICES DIVERS

IMPRESSION de T-Shirt de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

STUDIO 35

Atelier de photographie appliquée pour les travaux d'architecture, 2 genres civils, décoration, théâtre, publicité et industrie. Tél.: 332-0644 à partir de 15 heures p.m. 11-8-77

TERRAINS À VENDRE

LES EBOULEMENTS, montagne à louer sur domaine privé, vue sur le fleuve. source. Tél.: 1-418-527-2943. 15-8-77

RÉGION DE ST-ANDRÉ AVELIN (Ripon) Comté Argenteuil, terrains à vendre, bord du lac Siméon, 20 à 50 000 pi. ca. Tél.: 667-2287 ou 667-2908 11-8-77

GLEN-SUTTON, terrain boisé de 95 acres. Situé sur le flanc sud du Mont-Sutton. Chemin Eastman, nombreux ruisseaux. Vue exceptionnelle. \$28,500. Tél.: 845-0958 ou 1-538-3576. 30-8-77

TERRAINS À VENDRE

BAIE ST-PAUL VUE SUR FLEUVE

Grand terrain, vue exceptionnelle sur fleuve, baie et montagnes.

1-418-694-1151 1-9-77

TRANSPORT

À BAS PRIX accepterait petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél.: 525-6872 J.N.O.

OFFRES D'EMPLOIS

Conseil national de recherches Canada National Research Council Canada

MACHINISTE SPÉCIALISTE

Pour travailler avec de l'équipement scientifique complexe.

Le Centre de technologie fabrication de la Division de génie mécanique du Conseil national de recherches à Ottawa s'occupe de perfectionner les méthodes de fabrication au Canada. Ils ont besoin d'un Machiniste-Agent de développement très spécialisé pour travailler à:

- 1- des projets comprenant l'installation et le fonctionnement de l'équipement, la fabrication de pièces selon les tolérances plus serrées que celles habituellement exigées dans les travaux d'usinage.

- 2- assembler et monter de l'équipement et de l'instrumentation scientifiques, divers et complexes.

Il faut être ouvrier machiniste et diplômé d'une école secondaire technique et avoir plusieurs années d'expérience très spécialisées à: pulvériser, percer, tourner, brocher, aplanir, broyer, aléser de façon verticale et horizontale. Il est souhaitable d'avoir de l'expérience à faire fonctionner des outils mécaniques à contrôle numérique.

Les personnes intéressées peuvent parler français ou anglais. Les candidatures de personnes possédant moins d'expérience seront prises en considération pour nomination à un niveau inférieur.

Traitement: Jusqu'à \$17,917. par année, selon la formation et l'expérience. (à l'étude)

Prière d'adresser un curriculum vitae complet à:

CNRC L'Agent d'emploi
Conseil National de recherche du Canada
Ottawa, Ontario, K1A 0R6

Veuillez donner la référence ME351E 11-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

RENTIGNY

Superbe résidence. Bord de l'eau. Grand terrain. Payagé. Piscine chauffée. Idéal pour professionnel. Homme d'affaires. Faites offre. Inf. D. Gaudard, 353-8770, 381-2945.

MONTRÉAL TRUST

courtier 11-8-77

HAUT OUTREMONT

Cottage de 10 pièces magnifiquement situé, 5 chambres à coucher, grand hall d'entrée avec escaliers semi-circulaire, den-bibliothèque, salon et salle à manger séparés, spacieuse cuisine, dînette moderne, sous-sol fini, garage double, jardin, idéal pour recevoir. Pas d'agent. Tél.: 933-3673 demandez code 1508. 11-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT: Condominium de luxe, en brique, 9 pièces, salon, foyer naturel, salle à dîner, 3 chambres à coucher, garage, piscine, sans intermédiaire. 514-658-7483 11-8-77

LONGUEUIL: Réduit pour vente rapide, bungalow surélevé 11 pièces, 1971, avec foyer, salle de jeu, salle d'étude, galerie, terrain clôturé, etc. 670-3655. 15-8-77

OUTREMONT, Willowdale près Université de Montréal, un prestigieux duplex, salon séparé: salle à manger, tapis mur à mur, cuisine équipée, privé. 731-8307. 15-8-77

ST-BRUNO: Vous cherchez une grande maison luxueuse avec 8 pièces. Nous avons ce qu'il vous faut. Ghyslain Marchand, 653-8959, 653-7841. 11-8-77

Repentigny, Notre-Dame, cottage 6 pièces plus local commerce ou bureau en annexe, foyer, grand terrain, gros arbres \$64,500. Tél.: 581-3607. 22-8-77

Outremont, cottage semi-détaché de l'Épée près St-Viateur, 5 chambres à coucher, boiseries naturelles, jardin.

Les activités culturelles au Festival du film de la critique

par Jean-Pierre Tadros

Les responsables du Festival international du film de la critique québécoise, qui débute demain soir, ont fait connaître hier le programme d'activités culturelles. Car, en plus

des projections quotidiennes (au rythme de trois par jour), il a été prévu une série de manifestations marginales, qui devraient permettre "d'assurer une large participation du public québécois au Festival et de favoriser la rencontre de celui-ci avec le milieu québécois du cinéma et avec les invités étrangers".

Au nombre de ces invités étrangers, on note tout d'abord la présence de Isabelle Huppert, interprète principale de la "Dentellière" de Claude Goretta. On sait que ce film inaugurera le festival. La

jeune actrice française assistera à la projection, et le lendemain, vendredi, participera en compagnie de Monique Mercure à une rencontre avec le public dans l'Agora du Complexe Desjardins.

Chaque midi, en effet, et cela pendant toute la semaine que durera le festival (à l'exception cependant du dimanche où il y aura relâche) le public sera invité à venir s'entretenir avec les différentes vedettes et personnalités invitées par le festival. Le programme de ces rencontres s'établit comme suit:

vendredi, donc, Isabelle Huppert et Monique Mercure; samedi, Emil de Antonio ("Underground") et Theo Angelopoulos ("Les Chasseurs"); lundi, Paula DelSol ("Ben et Benedict"); mardi, Franco Brusati ("Pain et chocolat"); mercredi, Daniel Duval ("L'ombre des châteaux"); jeudi, Mario Brenta ("Vermisat") et Aldo Tassone (critique italienne de cinéma).

Deux tables rondes ont, par ailleurs, été organisées. Elles auront lieu à la Bibliothèque nationale (dans la salle normalement utilisée par la Cinéma-thèque québécoise). La première débute mercredi le 17 à 14 heures, et portera sur le jeune cinéma d'ailleurs. La deuxième aura lieu le lendemain, toujours à la même heure, et portera cette fois-ci sur le cinéma québécois/cinéma d'ici.

À ces différentes activités para-cinématographiques, il faut ajouter la présence d'une exposition sur le cinéma qu'abritera l'Agora du Complexe Desjardins. Plusieurs organismes ont décidé d'y participer, dont l'Office national du film, Radio-Québec et la Cinéma-thèque québécoise. Enfin, le bar "L'Affiche" du Complexe Desjardins sera le lieu de rendez-vous de tous les festivaliers.

Si, du 11 au 18 août, vingt-deux longs métrages originant de 15 pays seront présentés, plusieurs courts métrages pourront également être vus. La liste de ces courts métrages n'a pas été encore communiquée à la presse. Signalons néanmoins la présentation de "L'autarcie" de Fernand Danneberg et de "Anastasia, oh ma chérie!" de Paule Baillargeon.

Le Festival a également décidé de présenter "Le voyage des comédiens" de Théo Angelopoulos. Le film sera présenté lors d'une représentation spéciale au cinéma Fleur de Lys, le dimanche 14 août, à compter de midi. Ce film dure quatre heures, mais mérite sûrement d'être vu.

liet Prowse sera la première invitée de L'OSM le 15 août. Accompagnée de sept danseurs, elle partagera le programme avec John McCook, vedette de comédies musicales, du cinéma et de la télévision, ainsi qu'avec le violoniste de jazz Jean-Luc Ponty. Le 18 août, 92 musiciens dirigés par L'OSM accompagneront la chanteuse Helen Reddy et le Starland Vocal Band. Trois autres concerts avec six autres grandes vedettes américaines auront lieu en septembre.

Michel Legrand dirigera l'OSM

Michel Legrand, chef d'orchestre, auteur des *Parapluies de Cherbourg*, et de *L'été 42*, dirigera l'Orchestre Symphonique de Montréal au Théâtre Port-Royal à partir du lundi 15 août. Entouré d'une pléiade de grandes vedettes américaines dont Juliet Prowse, Helen Reddy, le compositeur participera à une série de cinq concerts intitulés *Les Amis de Michel Legrand*. La danseuse-comédienne Ju-

Le centre de conservation de la nature du Mont St-Hilaire présente ce soir à 19 h 30 une dernière soirée d'astronomie qui clôturera la saison estivale 1977. Monsieur Papa Cosmas et le Docteur Morris de la société d'astronomie de Montréal seront les conférenciers invités. Des télescopes seront installés près de la Maison Gault adjacente au parc Hertel où se tiendra la soirée. Des pluies de météorites seront particulièrement abondantes à cette époque-ci de l'année.

arts et spectacles

chronique des ondes

Réal Giguère trois fois passera...

par Gilles Constantineau

On a eu hier, à Télé-Métropole, quelques sourires en coin tout d'abord, puis de joyeux éclats de rire, en lisant à la une de La Presse la nouvelle qui déclarait "Réal Giguère en passe d'aller à Radio-Canada".

Le fait est que cette rigolade avait plus de fondements sérieux que le rumeur ne semblait elle-même en avoir, ceux-ci notamment:

● Il y a trois années consécutives que M. Réal Giguère, à la fin de chaque saison régulière, explore de sa propre initiative les disponibilités de Radio-Canada. Le procédé, que personne ne lui reproche, n'est pas dépourvu de risques, mais il est quand même utilisé par des animateurs-vedettes qui souhaitent faire mousser leur cote... intérieure.

● L'animateur de *Parle, parle, jase*, a été vu à quelques reprises, depuis la mi-juin, dans les bureaux de M. Jacques Blouin, le directeur des émissions de variété de Radio-Canada. Mais à ce sujet le directeur adjoint des programmes de la Société, M. Fernand Quirion, est formel: il n'y a eu, à l'égard de M. Giguère, "absolument aucune sollicitation de la part de Radio-Canada".

● Ce qui rehausse l'efficacité d'un procédé semblable, c'est que le rumeur "sorte" (et devinez un peu d'où elle vient) juste au moment où M. Giguère vient de partir en vacances, sans dire à personne où il allait. On sait cependant qu'il sera de retour le 18 ou le

19 prochain, et qu'il reprendra sa série coutumière. (Les émissions de *Parle, parle...* sont enregistrées un ou deux jours d'avance.)

● M. Giguère, dont chacun reconnaît la vive intelligence, sait mieux que personne que les deux "maisons" ont des styles de production fort différents, à vrai dire irréconciliables, qui se retrouvent à l'intérieur dans tous les rythmes, toutes les "façons". Or l'animateur de *Parle, parle...* porte le style de Télé-Métropole jusque dans ses chromosomes. Et d'autres animateurs avant lui, eux aussi de bon calibre, et formés comme lui à l'école du 10, ont essayé de faire le saut, mais ont échoué. Ainsi en est-il allé, comme on sait, de Pierre Marcotte, qui anime cet été à la fois *Les Tannants* (suite de reprises de Télé-Métropole) et *Sur des roulettes* (jeu-questionnaire quotidien, mis en conserves en juin par Radio-Canada). Il suffira de rappeler qu'à Radio-Canada M. Marcotte semble aller, comme on dit, sur des roues carrées, pour roulettes. Il n'est plus le même. Mais cette schizophrénie de show business ne lui faisait courir aucun risque que momentané. Pierre Marcotte reviendra gentiment à Télé-Métropole. Et pourtant il connaît bien plusieurs réalisateurs de Radio-Canada. Et pourtant il s'entend bien avec eux. Et pourtant il n'a pas les problèmes caractéristiques de Réal Giguère.

● Pis encore. Non seulement M. Giguère, à Radio-Canada, courrait-il des risques élevés d'échec (ce que la So-

ciété semble avoir déjà bien compris, sachant que le 10 fait la cote de ses animateurs tout autant que ceux-ci lui font la sienne, ce qui veut dire que Réal Giguère n'emportera pas en démenageant la moitié de sa clientèle), mais si ces risques s'avéraient, il aurait toutes les difficultés à réintégrer le bercail de Télé-Métropole, où son humeur ne lui a pas fait des amis.

● Enfin de son côté M. Jacques Blouin ne pourrait à lui seul, le cas échéant, procéder à l'embauchage d'un personnage comme Réal Giguère. La démarche demanderait l'adhésion et l'autorisation du directeur des programmes lui-même, M. Jean-Claude Rinfret. Et M. Rinfret est lui aussi en vacances. Et jusqu'au 6 septembre. Mais le 6 septembre, il y aura 15 jours que les programmations d'automne de Radio-Canada et de Télé-Métropole auront été absolument arrêtées.

Il y a ainsi trois ans que M. Giguère propose ses services à la maison concurrente, réclamant à chaque occasion, semble-t-il, des cachets assez élevés pour que la négociation soit au départ vouée à l'échec. Mais cette fois le jeu des rumeurs que suscite le procédé, mené d'habitude par les hebdomadaires du week-end qui se repaissent de cette matière, a selon toutes les apparences dépassé les bornes.

Et il n'est pas sûr, mais là pas du tout, que la tactique soit utilisée une fois de plus.

Trois fois passera, la dernière y restera.

variétés

Paquet Voleur ou boîte de bonbons

par Nathalie Petrowski

Plusieurs se demandaient pourquoi les critiques tardaient tant à se faire entendre au sujet de la nouvelle revue musicale de François Guy, intitulée *Paquet Voleur*. Mais les critiques, si critiques soient-ils ont eux aussi comme n'importe quel mortel, le droit de se reposer et de respirer l'air frais des vacances. Est-ce de notre faute, si ce cher Monsieur Guy a pris la mauvaise habitude de lancer ses superspectacles en pleine saison morte, se heurtant ainsi à chaque fois à un silence éloquent, qui n'est pas synonyme d'indifférence, mais d'absence. Commencé le 4 août et se déroulant jusqu'au 28 août, à l'Évêché, il va sans dire que les critiques ne se pressent pas trop car ils savent bien qu'ils auront le temps à un moment ou l'autre, d'attraper une représentation au vol.

Quoi qu'il en soit, le critique ici présent, était bel et bien à la première de *Paquet Voleur*, une première fort ahaalande, où le tout Montréal (sauf celui des critiques) semblait être revenu de vacances juste pour l'occasion. Au programme, une salle complètement revampée avec un immense oiseau bleu sur la scène, des lunes et des étoiles flottant un peu partout, trois fort jolies jeunes filles du nom de Céline Lomez, Louise Portal et Lise Durocher entourées de leurs charmants compagnons du nom de François Guy, Robert Paradis, Pedro Oulette, Serge Gratton, Robert Trépanier et Jean-Guy Durocher. Un spectacle en technicolor, plein de poésie, de tendresse, un beau commercial de Coke se déroulant autour du thème du hasard et du destin avec comme symbole principal, un "paquet voleur" qui ressemble d'avantage à une boîte de bonbons qu'à un jeu de cartes; délectable et délicieux bien que parfois un peu trop sucré.

Conçu dans le même esprit que Cirociol avec sensiblement la même belle équipe enthousiaste, *Paquet Voleur* représente ce que l'on nomme le sain divertissement. Bien fait, consciencieusement exécuté, le spectacle séduit, entraîne dans un tourbillon de bonne humeur malgré son peu

de sophistication au niveau du texte et de la musique. Rien de pesant, de contestataire ou d'engagé mais un parc d'attractions à la Michel Fugain fait avec goût et intelligence, un tantinet luxueux pour ne pas dire bourgeois. Trois superbes filles qui feraient l'envie des anges à Charlie, une Céline Lomez qui rayonne et illumine la scène, véritable petite Farrah Fawcett du Québec, et quelque part autour les Roimots, Roi-notes et Roi-mages qui se démentent avec énergie sans toutefois gêner autant d'intérêt que leurs consœurs. Un spectacle essentiellement

gai, revitalisant, un souffle de fraîcheur sur les trottoirs torrides de Montréal. Mais un spectacle qui en dépit de ses allures "flyées" reste dans la meilleure tradition des shows de variétés américains et qui pourrait facilement faire l'envie au Café Com. En fait, *Paquet Voleur* est dans la lignée de ce que François Guy a toujours fait: de l'imagination, de la fantaisie mais une légèreté qui finit par lasser tant elle semble dénuée de substance et de sens profond, comme ces beaux films éphémères que l'on s'empresse d'oublier une fois qu'ils sont terminés.

échos

Le Musée d'art contemporain présentera du 11 août au 11 septembre prochain, l'exposition de sculptures canadiennes de la Banque d'oeuvres d'art du Conseil des arts du Canada. Les principales lignes de force des 16 créations originales réunies dans cette exposition sont "relations, tensions et latences". Les oeuvres présentées offrent à la pratique sculpturale un maximum de

rigueur formelle, de richesse plastique et de cohérence novatrice. Les artistes qui participeront à cette exposition sont Henry Saxe, Robin Collyer, André Fauteux, Douglas Benthall, Roland Pablin, Mia Westerlund, David Rabinovitch, Claude Mongrain, Royden Rabinovitch, Karl Beveridge et Jean-Serge Champagne.

télévision

Émissions en noir et blanc

CBFT 12

9.55 Ouverture et horaire
10.00 Minute-Monstère
10.15 Tribune
10.30 Conseil-Express
11.00 Les nouvelles de Céléstine
11.30 Tang
12.00 Le monde en liberté
12.30 Les faucheurs de marguerites
1.00 Sur des roulettes
1.30 Téléjournal
1.45 Reflets d'un pays: Kingston
2.30 Le temps de vivre
4.00 Antimagie
4.30 La fricasse
5.00 Vie et survie
6.00 Ce soir
6.25 Nouvelles du sport
6.30 Les jeux d'éte du Canada
7.00 La p'tite semaine
7.30 Les derniers éléphants (documentaire)
8.30 Baseball "Montreal vs Philadelphia"
10.30 Téléjournal
11.30 Les jeux d'éte du Canada
12.00 Les Muses du Québec
1.45 Téléjournal

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Pops and pans
7.00 Canada A.M.
8.00 Bomper Boom
9.00 Karen's Yoga
10.00 Montclair Summer
10.30 Ed Allen
11.00 Doctor's Diary
11.30 The art of cooking
12.00 Spiderman
12.30 Emergency
1.30 First Impressions
2.00 Alan Hamel
3.00 Another World
4.00 Celebrity Revue
5.00 Definition
5.30 The price is right
6.00 Pulse
7.00 The Gong Show
7.30 McGowan and Co.
8.00 Good Times
9.00 Maude
9.30 The Wednesday Special
10.00 "Nana Mouskouri"
10.30 Charlie's Angels
11.00 (TV) National News
11.21 Pulse
12.00 The Twelve Midnight Movie: "The Lords of Flatbush" (Com. 74)
2.00 Sign-off

CFTM 10

10.25 Horaire-Bienvenue
10.30 Les p'tits bonhommes
10.45 Fanfan Dolé
11.15 Les p'tits bonhommes
11.45 Le dix vous informe
12.00 Y'a du soleil
2.00 Une heure avec vous
3.00 Cine-Quiz
3.30 "Qui de grenelle" (Français — Médiatone 1966)
5.00 Les tannants
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le dix vous informe
7.30 Symphonies
8.00 Un monde fou
8.30 "Le roi de coeur" (Comédie, français 1966)
10.00 José Todaro
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Les incompressibles
12.15 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

19.30 Bonjour, tambour-major
20.00 Les Sesterin
20.30 Cine-plus
21.00 "Un soir, une nuit, un certain soir" (Français, réalise par J.M. Pouliot)

CBMT 10

10.00 The Friendly Giant
10.15 Mon ami
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.55 CBC News
1.30 Room 222
2.00 All in the family
2.30 The edge of Night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 It's Your Choice
4.30 Zoom the white Dolphin
5.00 The Tomorrow People
5.30 Room 222
6.00 The City at Six
6.30 Writing in Quebec
7.00 Get Smart

cinéma

ATWATER: Niveau métro Alexis Nihon 935-4240 "Smoky eye and the hand" 1.30.3.15.5.20. 7.20.9.25.

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Slapshot" 7.20.9.40.

AVENUE: 1224 Ave. Greene Westmont 937-2747 "New York, New York" 6.00.8.40.

BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "All of Just" 12.00.2.55.5.45.8.35 "Jenny gets on top" 1.30.4.20.7.10.10.00.

BERRI: 1280 St-Catherine 288-2115 "Trans-American Express" 1.30.5.20.9.10 "Le frère le plus fute de Sherlock Holmes" 3.40.7.20.

BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I) "Star wars" 12.15.2.30.4.45.7.00.9.15 (Salle II) "Erotic Odyssey" et "Construction Gang" 10.30 a.m.

CARREFOUR: 318 St-Catherine 866-8057 "The other side of the midnight" 2.00.5.15.8.15.

CHAMPLAIN: 1816 St-Catherine E. 324-1685 (Salle I) "Rocky" 1.00.3.05.5.15.7.25.9.30. (Salle II) "La folle escapade" 2.00.5.45.9.30 et "Frissons garantis" 12.00.4.00.7.45.

CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7803 "Les imprévisibles" 9.20 et "Voyage au bout du monde" 7.40.

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke E. 246-7395 "Breaking Training" 1.00.3.00.5.00.7.00.9.00.

CINEMA 76 ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Le coureur de Marathon" 9.00 et "Survivre" 7.30.

LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 843-3490 "Montreal se voit dire" 7.00.

COTE-DES-NEIGES: 735-5327 (Salle I) "Star wars" 12.15.2.30.4.45.7.00.9.15 (Salle II) "Catastrophe" 2.35.5.15.9.10 et "The Three Musketeers of the West" 1.00.4.15.7.35.

CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Rocky" 7.30.9.30.

COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Vol-à-dessus d'un nid de coucou" 1.10.3.40.6.15.7.10.9.05.

ATWATER: Niveau métro Alexis Nihon 935-4240 "Smoky eye and the hand" 1.30.3.15.5.20. 7.20.9.25.

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Slapshot" 7.20.9.40.

AVENUE: 1224 Ave. Greene Westmont 937-2747 "New York, New York" 6.00.8.40.

BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "All of Just" 12.00.2.55.5.45.8.35 "Jenny gets on top" 1.30.4.20.7.10.10.00.

BERRI: 1280 St-Catherine 288-2115 "Trans-American Express" 1.30.5.20.9.10 "Le frère le plus fute de Sherlock Holmes" 3.40.7.20.

BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I) "Star wars" 12.15.2.30.4.45.7.00.9.15 (Salle II) "Erotic Odyssey" et "Construction Gang" 10.30 a.m.

CARREFOUR: 318 St-Catherine 866-8057 "The other side of the midnight" 2.00.5.15.8.15.

CHAMPLAIN: 1816 St-Catherine E. 324-1685 (Salle I) "Rocky" 1.00.3.05.5.15.7.25.9.30. (Salle II) "La folle escapade" 2.00.5.45.9.30 et "Frissons garantis" 12.00.4.00.7.45.

CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7803 "Les imprévisibles" 9.20 et "Voyage au bout du monde" 7.40.

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke E. 246-7395 "Breaking Training" 1.00.3.00.5.00.7.00.9.00.

CINEMA 76 ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Le coureur de Marathon" 9.00 et "Survivre" 7.30.

LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 843-3490 "Montreal se voit dire" 7.00.

COTE-DES-NEIGES: 735-5327 (Salle I) "Star wars" 12.15.2.30.4.45.7.00.9.15 (Salle II) "Catastrophe" 2.35.5.15.9.10 et "The Three Musketeers of the West" 1.00.4.15.7.35.

CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Rocky" 7.30.9.30.

COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Vol-à-dessus d'un nid de coucou" 1.10.3.40.6.15.7.10.9.05.

ATWATER: Niveau métro Alexis Nihon 935-4240 "Smoky eye and the hand" 1.30.3.15.5.20. 7.20.9.25.

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Slapshot" 7.20.9.40.

AVENUE: 1224 Ave. Greene Westmont 937-2747 "New York, New York" 6.00.8.40.

BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "All of Just" 12.00.2.55.5.45.8.35 "Jenny gets on top" 1.30.4.20.7.10.10.00.

BERRI: 1280 St-Catherine 288-2115 "Trans-American Express" 1.30.5.20.9.10 "Le frère le plus fute de Sherlock Holmes" 3.40.7.20.

BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I) "Star wars" 12.15.2.30.4.45.7.00.9.15 (Salle II) "Erotic Odyssey" et "Construction Gang" 10.30 a.m.

CARREFOUR: 318 St-Catherine 866-8057 "The other side of the midnight" 2.00.5.15.8.15.

CHAMPLAIN: 1816 St-Catherine E. 324-1685 (Salle I) "Rocky" 1.00.3.05.5.15.7.25.9.30. (Salle II) "La folle escapade" 2.00.5.45.9.30 et "Frissons garantis" 12.00.4.00.7.45.

CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7803 "Les imprévisibles" 9.20 et "Voyage au bout du monde" 7.40.

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke E. 246-7395 "Breaking Training" 1.00.3.00.5.00.7.00.9.00.

CINEMA 76 ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Le coureur de Marathon" 9.00 et "Survivre" 7.30.

LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 843-3490 "Montreal se voit dire" 7.00.

COTE-DES-NEIGES: 735-5327 (Salle I) "Star wars" 12.15.2.30.4.45.7.00.9.15 (Salle II) "Catastrophe" 2.35.5.15.9.10 et "The Three Musketeers of the West" 1.00.4.15.7.35.

CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Rocky" 7.30.9.30.

COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Vol-à-dessus d'un nid de coucou" 1.10.3.40.6.15.7.10.9.05.

tnm 84 ouest, rue Ste-Catherine

du 2 septembre au 2 octobre

RESERVATIONS: 861-0563

gilles vigneaault

une production LE NORDET

Avis Public

Ottawa, le 29 juillet 1977

AUDIENCE PUBLIQUE SUR LA RADIODIFFUSION MULTILINGUE

Dans son avis public du 28 mars 1977, le Conseil indiquait que toute demande en vue de l'établissement d'une station multilingue à Toronto devait faire l'objet d'une discussion publique et être l'occasion de soulever un certain nombre de questions fondamentales. C'est pourquoi il a fait appel au public en vue de connaître ses commentaires.

L'audience publique qui commencera le 20 septembre 1977 au Holiday Inn, Armoury et Chestnut, Toronto (Ontario), comportera deux parties. La première portera sur la discussion d'une politique relative à la radiodiffusion multilingue au Canada et la seconde sera consacrée à la considération des demandes reçues en vue de l'établissement d'une station de télévision multilingue à Toronto (Ontario).

Le Conseil rappelle aux intéressés que les commentaires reçus du public peuvent être examinés au Conseil, 100, rue Metcalfe, pièce 1601, Ottawa (Ontario).

Lise Ouimet,

Secrétaire générale.

Avis Public CRTC 1977-88



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

35 MILTON / 842-6053
LUN. à VEN. 7.30; 9.30 (14 ans)
SALLE RESNAIS

Jacqueline Bisset
Per Oscarsson
dans

Jeux intimes

Réalisé par Philip Saville

SALLE EISENSTEIN

"NOIRS BLANCS COULEURS"

LAURA

INTER NATIONAL DU FILM

DU 11 AU 18 AOÛT

Billots:

\$2.50

\$3.50

\$4.50

SERIE:

\$44.00

\$60.00

\$75.00

COMMENÇANT JEUDI

JEUDI 11 AOÛT 20h30

LA DENTELLIERE

De Claude Goretta, avec Isabelle Huppert, Yves Beneyton et Florence Girotti.

Suisse-France, 1977, V.O., couleur, 105 minutes.

VENDREDI 12 AOÛT 17h00

BEN ET BENEDICT

De Paula DelSol, avec Françoise Lebrun, André Dussolier et Daniel Duval.

France, 1977, V.O., couleur, 90 minutes.

19h00

UNDERGROUND

De T. de Antonio, avec Billy Ayers, Kathy Boudling et Bernardine Doherty.

États-Unis, 1976, V.O., s.t. français, couleur, 103 minutes.

LE COUP DE GRACE

De Volker Schlöndorff, avec Matthias Hab

Gilles Houde



Les cyclistes en piste au Vélodrome

Il fallait voir l'enthousiasme des trois générations de cyclistes qui étaient réunis hier midi au vélodrome olympique, pour comprendre l'importance des nouvelles que nous annonçait la Régie des installations olympiques. En effet, les cyclistes de la première heure au Québec comme Louis Quilicot, Zénon Saint-Laurent et Pom-Pom Miron se joignaient à ceux de la deuxième génération comme les Vachon, Doug Perron et René Cyr pour encourager nos champions d'aujourd'hui qui ne resteront pas inactifs dans les semaines à venir. Le vélodrome olympique revivra de merveilleuses heures de compétition, le soir du 17 août, alors que les Québécois pourront assister à une compétition très spectaculaire entre les membres des équipes nationales des États-Unis et du Canada.

C'est René Cyr "le père" qui est l'organisateur de cette rencontre qui nous permettra de revoir les 50 meilleurs pistards américains et canadiens. Cette rencontre USA-Canada précédera de quelques jours les championnats du monde qui seront courus au Venezuela, les 24-25-26 août prochains. Au cours de cette soirée du 17, les spectateurs sont conviés à des épreuves de vitesse, de poursuite et de kilomètre, en plus d'un soixante-tours individuels qui devrait produire beaucoup d'action. Il est à noter que les prix d'entrée, le soir du 17 août, seront peu chers. Les enfants auront à débours \$0.50, les étudiants \$1.00 et les adultes \$2.00.

Nous voulons aussi féliciter le président de la R.I.O., M. Robert Nelson, qui a révélé que 90% du temps alloué aux activités sportives du vélodrome sera consacré au cyclisme. On veut enfin d'une façon sérieuse permettre aux jeunes de pratiquer cette discipline sportive tout en fournissant à nos meilleurs athlètes de nombreuses occasions de s'entraîner et de compétitionner. Même avec le plus beau vélodrome au monde, le cyclisme n'avait jusqu'ici aucune garantie quant à son avenir au vélodrome. C'est maintenant chose faite et déjà nos "mordus" du cyclisme se préparent à passer du "rêve à la réalité".

Même si la programmation de la fin de l'année 1977 et de l'année 1978 n'est pas complétée, je sais que le dynamisme de nos dirigeants dans le monde du cyclisme ne s'arrêtera pas à une compétition USA-Canada. Le rêve de tous les amateurs de ce sport ne serait-il pas de revoir chez nous, dans un "duel-revanche" Daniel Morelon et son adversaire de toujours, le grand champion tchécoslovaque Anton Tkac? Qui ne souhaite pas des six-jours qui regrouperaient les meilleurs au monde et exceptionnellement, peut-être, le célèbre Eddy Merckx? Eh bien, tous ces rêves peuvent maintenant se réaliser puisque nous avons le vélodrome et une volonté ferme de la R.I.O. de le voir servir au cyclisme. Nos experts locaux ont toute la compétence voulue pour réaliser ce genre de projets et je suis persuadé que la population saura les seconder.

Le vétéran pistard torontois Jocelyn Lovell, un habitué des compétitions internationales, sera le chef de file de l'équipe du Canada qui mesurera ses forces, le soir du 17 août, à celle des États-Unis. Récent vainqueur de l'épreuve du kilomètre aux championnats canadiens disputés à Edmonton, Lovell sera confronté au puissant Jerry Ash, des États-Unis, un athlète qui ne cesse de surprendre tous les observateurs de la scène cycliste. Jerry Ash fut proclamé champion de son pays, la semaine dernière à Seattle, mais René Cyr croit fermement que Jocelyn Lovell peut encore le battre. Lovell est reconnu comme un des meilleurs pistards au monde et fut médaillé d'or aux Jeux panaméricains de Mexico. Outre Lovell, le jeune Gordon Singleton, qui faisait hier son 21ème anniversaire, sera opposé dans une épreuve de vitesse au nouveau champion américain Leigh Barczewski, qui a détrôné récemment l'ex-champion Roger Young.

Dans l'épreuve de la poursuite individuelle, le Canadien Hugh Walton sera opposé à l'Américain Paul Deem, un protégé de l'entraîneur Jacky Simes, avantageusement connu des Québécois puisqu'il a participé plusieurs fois aux six-jours du centre Paul-Sauvé. Une délégation québécoise participera aussi à cet événement. Les sprinteurs Gérard Robert et Alain Laventure, de même que le poursuiveur Patrick Roseboom seront de la partie. Il y aura également une course spéciale pour les meilleurs du Québec de la catégorie "cadet", c'est-à-dire pour les moins de 16 ans, nos espoirs de demain.

Comme on peut le constater, rien n'est négligé pour le début du "second souffle" de notre célèbre vélodrome. Si les spectateurs peuvent s'attendre à d'excellents spectacles dans l'avenir, il ne faut pas oublier que les participants pourront eux aussi utiliser le vélodrome et recevoir les conseils des plus habiles entraîneurs. Le cyclisme est un sport important au Québec et les cadres de la Fédération du cyclisme du Québec ne manqueront sûrement pas l'occasion d'utiliser le vélodrome. Avec la collaboration du haut commissariat, la Fédération de cyclisme se doit de former des instructeurs compétents qui chacun dans leur milieu enseigneront les techniques de cette discipline.

Même si nous avons un vélodrome, il arrive que nos meilleurs pistards s'entraînent sur la route ce qui, à l'occasion, peut retarder de quelques minutes certains automobilistes. Quand un automobiliste est intelligent et qu'il voit un "peloton" d'athlètes à l'entraînement, il se réjouit à la vue de ce spectacle et remercie le ciel d'avoir conservé encore une si belle jeunesse. Quand l'automobiliste est un "grand cave" et qu'il mesure 6'2", il peut bloquer le peloton, descendre de son véhicule et frapper le premier cycliste devant lui. C'est très brillant, n'est-ce pas? Cela est arrivé il y a quelques jours à quelques-uns de nos meilleurs coureurs du Québec. Heureusement ces "gros bras" sont de plus en plus rares, et le grand public apprécie de mieux en mieux les efforts louables de tous ceux qui s'adonnent à l'activité physique. Ne lâchez pas, les gars.

football

Ligue Canadienne

Mercredi Edmonton à C.-Britannique
Cé soir Hamilton à Toronto
C.-Britannique 30, Calgary 26
Hier soir Winnipeg à Montréal
Ottawa 41, Toronto 11
Ottawa à Saskatchewan

Les couples											
	Section Est						Section Ouest				
	t	tr	pl	s	pts		t	tr	pl	s	
Sweet, M.	0	7	10	0	37	Cutler, E.	0	9	10	2	
Andrusyshyn, T.	0	4	6	4	26	Pasqualig, CB.	0	7	10	2	
Dalla Riva, M.	3	0	0	0	18	McFall, C.	0	3	7	2	
Orjan, O.	0	7	3	1	17	Germany, E.	4	0	0	0	
Pegg, H.	0	3	4	1	16	Burden, C.	3	0	0	0	
O'Leary, M.	2	0	0	0	12	Crump, W.	3	0	0	0	
Harris, H.	2	0	0	0	12	Scott, W.	3	0	0	0	
Cates, O.	2	0	0	0	12	Ruff, W.	0	8	1	4	
Murphy, O.	2	0	0	0	12	Macoritti, S.	0	5	2	3	

LIGUE CANADIENNE

Section Est					Section Ouest				
	pj	g	p	n	pp	pc	pts		
MONTREAL	4	4	0	0	81	44	8		
OTTAWA	3	1	2	0	59	55	2		
HAMILTON	3	1	2	0	43	54	2		
TORONTO	4	1	3	0	58	79	2		
Section Ouest									
C.-BRITANNIQUE	4	3	1	0	83	73	6		
EDMONTON	3	2	1	0	103	51	4		
WINNIPEG	3	2	1	0	75	80	4		
SASKATCHEWAN	4	1	3	0	58	106	2		
CALGARY	4	1	3	0	54	72	2		

Padres 8, Expos 3

Deux circuits de Carter ne suffisent pas

Deux circuits du receveur Gary Carter n'auront pas suffi pour procurer aux Expos de Montréal une victoire contre les Padres de San Diego, hier après-midi, devant 23.907 spectateurs au stade olympique, dans le second match de cette série de deux. Au contraire, ce sont deux circuits du receveur Gene Tenace qui ont assuré une victoire de 8-3 aux Padres, qui terminent ainsi leur confrontation annuelle contre les Expos avec un dossier de sept victoires et cinq défaites. Et depuis leur entrée dans la Ligue nationale en 1969, les Padres conservent leur priorité sur les Expos avec une fiche globale de 56-51.

Carter n'a jamais eu la réputation d'être un frappeur de circuits. Pourtant, le jeune receveur des Expos a cogné hier ses 18ème et 19ème circuits de la saison, soit un de moins que le voltigeur Ellis Valentine, qui domine à ce chapitre. Il a de plus porté son total de points produits à 54, et occupe le troisième rang chez les Expos.

La performance de Carter a toutefois été mise en veilleuse par celle de son opposé Gene Tenace. L'ex-receveur des A's d'Oakland, obtenu par les Padres sur le marché des agents libres au prix de \$1.6

million pour cinq ans, a en effet brisé les reins des Expos avec un circuit de deux points à la neuvième manche, mettant ainsi fin aux espoirs des Expos. Plus tôt dans le match, Tenace avait réussi son 11ème circuit de la saison.

La prestation de Tenace depuis le début de l'année n'a pas de quoi réjouir la direction des Padres, qui espérait une meilleure saison de celui qui a pris part aux trois victoires des A's en série mondiale. La moyenne offensive de Tenace s'établit d'ailleurs aux alentours de .230, ce qui est en dessous de ses possibilités. Il a cependant la grande qualité de

frapper en temps opportun, comme les Expos ont pu le constater.

Les lanceurs des deux équipes ont été généreux au regard des buts sur balles. Ainsi le lanceur partant des Padres, Dave Freisleben, 5-5, a commis quatre passes gratuites contre une pour son successeur Rollie Fingers, venu en relève à la huitième manche. Dave Twitchell, 2-8, le partant des Expos, a été encore plus généreux avec cinq buts sur balles en 5.2 manches seulement. Il a également concédé six coups sûrs ainsi que quatre points. L'ex-lanceur des Phillies de Philadelphie, aura

donc déçu une nouvelle fois. Fred Holdsworth et Will McEneaney lui ont succédé au monticule avec relativement de bonheur. On ne peut en dire autant de Bill Atkinson qui, en neuvième manche, a été victime du circuit de deux points de Tenace.

Les Expos ont pris les devants 2-0 à la deuxième manche à la suite de circuits en solo de Carter et de Chris Speier. Les Padres ont provoqué l'égalité à la troisième, même si les deux points n'ont pas été mérités à la suite d'une erreur de Speier. Les Padres ont enfin brisé l'égalité en sixième manche avec quatre points, dont deux obtenus à la suite d'un simple de Fred Winfield.

Outre Carter et ses deux circuits, Valentine a également bien fait à l'attaque avec trois simples et deux buts volés. Les Expos sont maintenant à sept victoires de la moyenne de .500 et ils auront fort à faire au cours des prochains jours pour améliorer leur fiche. Ils affronteront en effet les Phillies de Philadelphie à trois reprises, dont deux fois aujourd'hui. Puis ils poursuivront leur voyage à St-Louis où ils disputeront trois parties aux Cards, qui n'ont pas renoncé au premier rang de la section Est.

loin d'être unanimes, et que Ballard donnait alors l'impression d'être en mesure de faire basculer les indécis dans son camp. Le vote d'hier aura donc confirmé la victoire du propriétaire des Maple Leafs. Qu'advient-il maintenant des six équipes de l'AMH? Il est encore trop tôt pour y répondre. Mais une chose est certaine: les équipes de l'AMH ont perdu beaucoup de leur crédibilité auprès du public en jouant la carte de la LNH.

Cependant, il semble que le scrutin d'hier ait donné des résultats complètement opposés au vote tenu à Chicago en juin dernier. A la réunion de Chicago, les gouverneurs de la LNH avaient voté à 17 contre un pour la poursuite des travaux du comité de fusion. Il entendu alors que la fusion de six équipes de l'AMH aurait effectivement lieu. Ce n'était plus qu'une simple formalité. Mais la réunion tenue à Toronto en juillet devait montrer que les gouverneurs étaient

saugé, et sa sœur de 13 ans Judy ont remporté les médailles d'or dans les épreuves libres. Eric Prall, de Winnipeg a gagné la médaille d'argent, devant Louis-René Bélanger, de Chicoutimi, tandis que Marie Houde, de Berthierville, devançait Lisa Sokolowski que les filles. Au water polo, l'Ontario a gagné deux matches tandis que le Québec écrasait le Manitoba, champion actuel, 15-2.

Au hockey sur gazon, le Québec a conservé le premier rang avec deux gains contre aucun revers en battant l'Alberta 2-0.

Au baseball, le Manitoba a vaincu le Québec 4-2 tandis que la C.-B. présentait une fiche parfaite de 2-0.

Ainsi le Québec a-t-il failli à

la tâche, ne frappant que quatre coups sûrs. S'il sait se ressaisir aujourd'hui contre la Saskatchewan, le Québec pourrait, au mieux, compétitionner pour la cinquième place, ce qui est mieux que la septième place des jeux de Burnaby, mais loin des espoirs des dirigeants de l'équipe québécoise et de la mission Québec, qui voyaient au moins une troisième place pour le Québec.

Depuis la fabuleuse victoire de 12-0 sur l'Ile-du-Prince-Édouard, et cette attaque de 15 coups sûrs, une certaine anémie s'est emparée des frappeurs du Québec, qui n'ont marqué que deux points en 18 manches et frappé 8 coups sûrs seulement en deux rencontres.

COMPTABLES AGRÉÉS

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

**BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS**
Comptables agréés
ALAN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est. Belanger
Montréal 729-5226

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est. Métropolitain 254-7559

**samson. belair
& associés**
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —
Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

**MEUBLES
DE BUREAUX**
VENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographie Inc.
7035 AVE DU PARC
270-1141

**ANNONCEZ
DANS LE DEVOIR,
QUELQU'UN
VOUS LIRA**

**Robic, Robic
ET ASSOCIÉS**
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Modula
ameublement modulaire commercial
Conception d'ameublement modulaire, magasin, bureau, résidence.
Montréal 931-8931
1160 St Mathieu
Québec - 683-1971
2376 Galvanie St. Foy

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES
DE BUREAUX**
VENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographie Inc.
7035 AVE DU PARC
270-1141

**ANNONCEZ
DANS LE DEVOIR,
QUELQU'UN
VOUS LIRA**

**Robic, Robic
ET ASSOCIÉS**
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Modula
ameublement modulaire commercial
Conception d'ameublement modulaire, magasin, bureau, résidence.
Montréal 931-8931
1160 St Mathieu
Québec - 683-1971
2376 Galvanie St. Foy

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES
DE BUREAUX**
VENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographie Inc.
7035 AVE DU PARC
270-1141

**ANNONCEZ
DANS LE DEVOIR,
QUELQU'UN
VOUS LIRA**

**Robic, Robic
ET ASSOCIÉS**
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Modula
ameublement modulaire commercial
Conception d'ameublement modulaire, magasin, bureau, résidence.
Montréal 931-8931
1160 St Mathieu
Québec - 683-1971
2376 Galvanie St. Foy

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES
DE BUREAUX**
VENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographie Inc.
7035 AVE DU PARC
270-1141

**ANNONCEZ
DANS LE DEVOIR,
QUELQU'UN
VOUS LIRA**

**Robic, Robic
ET ASSOCIÉS**
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Modula
ameublement modulaire commercial
Conception d'ameublement modulaire, magasin, bureau, résidence.
Montréal 931-8931
1160 St Mathieu
Québec - 683-1971
2376 Galvanie St. Foy

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES
DE BUREAUX**
VENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographie Inc.
7035 AVE DU PARC
270-1141

**ANNONCEZ
DANS LE DEVOIR,
QUELQU'UN
VOUS LIRA**

**Robic, Robic
ET ASSOCIÉS**
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Modula
ameublement modulaire commercial
Conception d'ameublement modulaire, magasin, bureau, résidence.
Montréal 931-8931
1160 St Mathieu
Québec - 683-1971
2376 Galvanie St. Foy

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES
DE BUREAUX**
VENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographie Inc.
7035 AVE DU PARC
270-1141

**ANNONCEZ
DANS LE DEVOIR,
QUELQU'UN
VOUS LIRA**

**Robic, Robic
ET ASSOCIÉS**
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Modula
ameublement modulaire commercial
Conception d'ameublement modulaire, magasin, bureau, résidence.
Montréal 931-8931
1160 St Mathieu
Québec - 683-1971
2376 Galvanie St. Foy

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES
DE BUREAUX**
VENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographie Inc.
7035 AVE DU PARC
270-1141

**ANNONCEZ
DANS LE DEVOIR,
QUELQU'UN
VOUS LIRA**

**Robic, Robic
ET ASSOCIÉS**
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Modula
ameublement modulaire commercial
Conception d'ameublement modulaire, magasin, bureau, résidence.
Montréal 931-8931
1160 St Mathieu
Québec - 683-1971
2376 Galvanie St. Foy

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES
DE BUREAUX**
VENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographie Inc.
7035 AVE DU PARC
270-1141

**ANNONCEZ
DANS LE DEVOIR,
QUELQU'UN
VOUS LIRA**

**Robic, Robic
ET ASSOCIÉS**
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Modula
ameublement modulaire commercial
Conception d'ameublement modulaire, magasin, bureau, résidence.
Montréal 931-8931
1160 St Mathieu
Québec - 683-1971
2376 Galvanie St. Foy

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES
DE BUREAUX**
VENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographie Inc.
7035 AVE DU PARC
270-1141

**ANNONCEZ
DANS LE DEVOIR,
QUELQU'UN
VOUS LIRA**

**Robic, Robic
ET ASSOCIÉS**
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Modula
ameublement modulaire commercial
Conception d'ameublement modulaire, magasin, bureau, résidence.
Montréal 931-8931
1160 St Mathieu
Québec - 683-1971
2376 Galvanie St. Foy

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES
DE BUREAUX**
VENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographie Inc.
7035 AVE DU PARC
270-1141

**ANNONCEZ
DANS LE DEVOIR,
QUELQU'UN
VOUS LIRA**

**Robic, Robic
ET ASSOCIÉS**
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Modula
ameublement modulaire commercial
Conception d'ameublement modulaire, magasin, bureau, résidence.
Montréal 931-8931
1160 St Mathieu
Québec - 683-1971
2376 Galvanie St. Foy

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES
DE BUREAUX**
VENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographie Inc.
7035 AVE DU PARC
270-1141

**ANNONCEZ
DANS LE DEVOIR,
QUELQU'UN
VOUS LIRA**

**Robic, Robic
ET ASSOCIÉS**
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Modula
ameublement modulaire commercial
Conception d'ameublement modulaire, magasin, bureau, résidence.
Montréal 931-8931
1160 St Mathieu
Québec - 683-1971
2376 Galvanie St. Foy

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES
DE BUREAUX**
VENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographie Inc.
7035 AVE DU PARC
270-1141

**ANNONCEZ
DANS LE DEVOIR,
QUELQU'UN
VOUS LIRA**

**Robic, Robic
ET ASSOCIÉS**
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Modula
ameublement modulaire commercial
Conception d'ameublement modulaire, magasin, bureau, résidence.
Montréal 931-8931
1160 St Mathieu
Québec - 683-1971
2376 Galvanie St. Foy

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES
DE BUREAUX**
VENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographie Inc.
7035 AVE DU PARC
270-1141

**ANNONCEZ
DANS LE DEVOIR,
QUELQU'UN
VOUS LIRA**

**Robic, Robic
ET ASSOCIÉS**
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Modula
ameublement modulaire commercial
Conception d

Les travailleurs de Domtar à East Angus pourraient reconsidérer leur vote ce soir

par
Marie-Agnès Thellier

Tandis qu'une partie de l'opinion publique de la région d'East Angus réagit depuis vendredi dernier au rejet par les travailleurs des dernières propositions patronales, le syndicat convoque pour ce soir une assemblée générale des travailleurs syndiqués de l'usine Domtar, qui pourrait reconsidérer la position prise le 5 août dernier.

On se souvient que les travailleurs de l'usine Domtar d'East Angus, affiliés au syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier (CSN) ont refusé les conditions imposées par la direction du groupe Domtar pour la prolongation de ses activités à East Angus,

près de Sherbrooke. Pour continuer à exploiter l'usine qu'elle comptait fermer le 30 septembre prochain, la compagnie Domtar demande à la fois la suppression de 124 postes de travail et le gel des salaires pendant un an. La compagnie ne donne aucune assurance sur la survie à long terme de l'usine d'East Angus.

Face à ces exigences patronales, les travailleurs se partagent presque également entre deux tendances: la tendance "dure" refusait les conditions patronales, jugées inacceptables; la tendance "souple" préférait temporiser en évitant la fermeture définitive de l'usine fin septembre. Les travailleurs ne rejettent les propositions patronales que par 51% des voix.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner de voir ces mêmes travailleurs, réunis en assemblée générale lundi dernier, présenter une motion demandant un nouveau vote sur ces propositions patronales. L'assemblée générale convoquée pour 19 h et minuit ce soir devra se prononcer sur l'opportunité d'une nouvelle consultation. En cas de réponse favorable des travailleurs, un nouveau vote aurait lieu dont les résultats ne seraient connus que tard dans la nuit de mercredi à jeudi.

Les travailleurs d'East Angus ont aussi, lundi dernier, souligné à l'unanimité leur intérêt personnel à travailler au moulin d'East Angus. Ce vote unanime pouvait avoir comme but de prouver à la direction que les syndiqués ne refusent

pas de travailler; il avait aussi comme conséquence non négligeable de "refaire" l'unité syndicale. En effet, les derniers votes importants ont été très serrés aussi bien sur le changement d'exécutif syndical début juillet que sur la récente attitude face aux propositions patronales. L'éventuelle consultation de ce soir sera elle aussi probablement serrée.

Pendant ce temps, des pressions s'exercent sur les travailleurs de Domtar. Lundi dernier, l'exécutif syndical a lu à plus de 250 travailleurs la lettre du "comité des citoyens", formé par un groupe d'épouses. Ces femmes demandent aux travailleurs d'accepter les propositions patronales "pour la sécurité des familles et leur épanouisse-

ment". Elles trouvent que s'y plier serait la meilleure solution à court terme et un investissement à long terme; "si on placarde toutes les issues, comment pourra-t-on sauver l'usine" se demandent les femmes qui ont signé le document. Après avoir entendu cette missive, il semble que certains travailleurs d'East Angus aient fait part à l'assemblée générale du soutien inconditionnel de leurs propres femmes et se soient étonnés du contenu de la lettre du comité des citoyens.

Les travailleurs ont aussi reçu une "supplique" du comité ad hoc "pour la survie de l'usine". Formé à la fin du mois de juin dernier, le comité s'est donné comme mandat "d'assurer la survie de l'usine d'emballages Domtar à East Angus au lendemain de l'échéance fatidique du 30 septembre". Il supplie les employés d'accueillir les conditions imposées par l'employeur pour poursuivre les activités de l'usine, même si ces conditions sont difficilement acceptables, parce qu'il n'y a pas d'autres solutions à court terme pour sauver leurs 750 emplois et les 1500 autres créés par les effets d'entraînement.

Le comité "pour la survie de l'usine" souhaite la tenue d'un nouveau scrutin et il demande à l'exécutif du syndicat de recommander ouvertement à ses membres d'accepter la proposition patronale. Parmi les neuf membres du comité, recrutés en divers groupements économiques de la région d'East Angus, figurent à titre personnel deux anciens responsables du syndicat local, dont l'un fut président de 1960 à 1970. Le président du comité "ad hoc" est maître Claude Turcotte, notaire.

Le comité était resté jusqu'à il y a quelques jours silencieux "pour ne pas nuire aux négociations et pour respecter l'entité syndicale". Le syndicat des travailleurs d'East Angus ne semble pas apprécier tellement cette "supplique" du comité ad hoc qui, à ses yeux, se mêle de problèmes touchant à la convention collective, "qui ne le regardent pas".

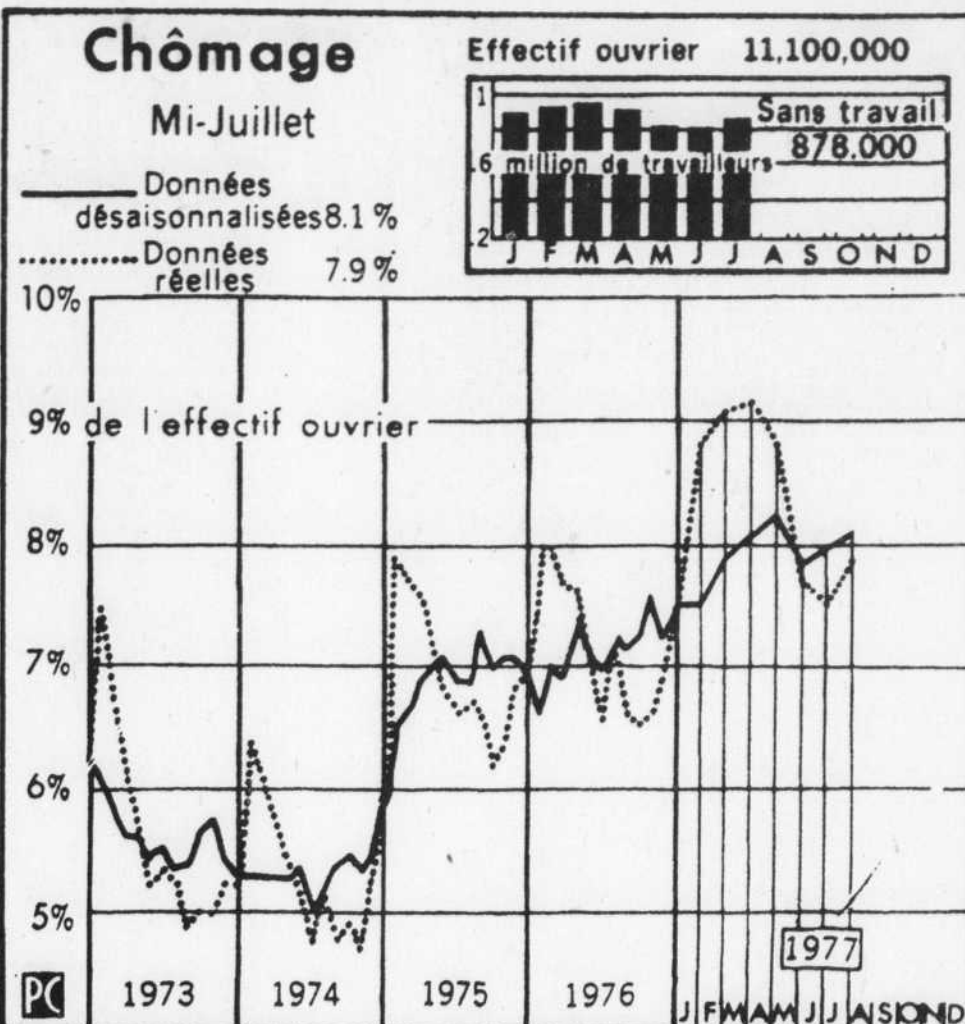
Quant à la direction de Domtar, elle déclare attendre "dans un certain état de nervosité" le résultat du vote de ce soir. Ses conditions n'ont pas changé et, à partir du 15 août, les décisions seront irrévocables. Ou bien Domtar s'appropriera à "fermer les lumières" de son usine d'East Angus le 30 septembre, ou bien la production continuera, aux conditions qu'elle aura dictées aux travailleurs.

Depuis plus de quatre mois, le conflit entre les travailleurs syndiqués et la direction de Domtar est le reflet des mauvaises relations de travail au sein de cette usine d'East Angus. Sans convention collective depuis mai 76, les travailleurs s'étaient mis en grève le 1er avril dernier. Se souvenant peut-être de six mois et demi de grève vécus en 1968, la direction du groupe Domtar décidait le 6 mai la fermeture de l'usine au 30 septembre. Cette annonce fit cesser la grève le 16 mai et, par suite de pressions sur le groupe Domtar, on en vint à cette ultime proposition de la direction pour la survie de l'usine.

Le comité ad hoc a montré que cette survie se ferait sans problème pendant 7 à 10 ans si quelques milliers de dollars sont investis pour l'amélioration du matériel. À plus long terme, il faut moderniser et peut-être reconstruire l'usine, vieille de 80 ans, ce qui coûterait beaucoup plus cher. L'usine produit des papiers et des cartons kraft, qui servent de papiers d'emballage. Sa fermeture aurait des conséquences sur d'autres usines fabriquant des emballages, sur les travailleurs du bois, sur une menuiserie ainsi que sur une compagnie de transports.

Si importante pour l'Estrie, l'usine d'East Angus n'est que l'une des 80 usines du groupe Domtar qui comprend sociétés forestières, usines de pâtes et de divers papiers, produits chimiques et matériaux de construction. Si le groupe ne fit que 10.6 millions de gains en 1976, il en fit 82 millions en 1974. Le groupe serait prêt à conserver East Angus en opération s'il ne lui coûtait pas d'argent, même s'il ne lui rapporte aucun profit.

L'échéance du 15 août et le vote de ce soir ne doivent pas masquer la réalité économique de l'usine d'East Angus. Si la production reprend, une autre étape attend la région d'East Angus: le financement des modernisations nécessaires pour réduire la pollution rejetée par l'usine, tant dans la rivière Saint-François que dans l'atmosphère. Les règlements des services de l'environnement du Québec doivent entrer en vigueur en décembre 78. D'ici là, il faudra trouver les moyens de financer ces travaux, si l'usine continue sa production.



Le nombre de Canadiens sans emploi a augmenté de 64,000 le mois dernier atteignant 878,000 chômeurs. Le taux de chômage désaisonnalisé a donc, grimpé à 8.1 pour cent, un taux que tous les partis d'opposition ont qualifié d'alarmant tant aux Communes d'Ottawa qu'à l'Assemblée nationale de Québec.

Le tiers des nouveaux chômeurs est au Québec

Le relevé mensuel de la main-d'oeuvre publié hier par l'Agence Statistique Canada montre que la croissance du nombre de chômeurs au Canada, de 814,000 en juin à 878,000 en juillet, s'est concentrée particulièrement dans cinq provinces en tête desquelles se trouve le Québec où l'on a inscrit près de 285,000 nouveaux chômeurs.

Cette augmentation générale de 64,000 chômeurs au Canada constitue un record pour un mois de juillet. Le Québec a lui seul comptait en juillet 295,000 chômeurs, 55,000 de plus qu'en juillet 1976, mois durant lequel se sont déroulés les jeux olympiques de Montréal, et 21,000 de plus que durant le mois de juin. En pourcentage, le taux québécois de chômage est passé de 9.7 pour cent à 10.3 pour cent entre juin et juillet. Dans la même période, le taux désaisonnalisé canadien est passé de 8 à 8.1 pour cent.

Les quatre autres provinces ont le nombre de chômeurs augmenté significativement: l'Alberta de 0.4 pour cent, la Colombie-Britannique, de 0.2 pour cent, le Nouveau-Brunswick, de 0.1 pour cent et l'Île-du-Prince-Édouard, de 0.1 pour cent. Dans toutes les autres provinces, le taux de chômage a diminué, même à Terre-Neuve où il est passé de 15.7 à 15.3 pour cent.

D'une façon générale, au cours des 11 derniers mois, le taux de chômage a été plus élevé que celui de l'année précédente. Il a atteint 7.9 pour cent alors qu'il était à 7.6 pour cent en juillet 1976. Il demeure cependant en dessous du sommet atteint en avril dernier à 8.3 pour cent.

Le relevé statistique montre en outre que la région de Chicoutimi-Jonquière a le taux de chômage le plus élevé au Canada avec un pourcentage de 16.4 pour cent. Il est de 9.7 pour cent à Montréal et 10 pour cent à Québec.

À Toronto, il se situe à 6.8 pour cent, à 4.6 pour cent à Hamilton et à 9 pour cent dans la région d'Ottawa et de Hull.

Les compilations de Statistique Canada démontrent que les jeunes travailleurs continuent d'être les plus touchés par le chômage. Les étudiants désireux de reprendre leurs études à l'automne comptent parmi eux 15.1 pour cent de chômeurs. Le taux de chômage pour les hommes âgés de 15 à 24 ans a grimpé de 7.3 à 7.4 pour cent de juin à juillet, tandis que pour les femmes du même âge, le taux a grimpé de 9.2 à 9.3 pour cent. En fait, seul le taux de chômage chez les femmes âgées de plus de 25 ans a diminué, passant de 7.2 à 7.9 pour cent.

Des 878,000 chômeurs en juillet, près du tiers, soit 251,000 recherchaient un emploi depuis plus de 14 semaines.

Le nombre de Canadiens au travail, le mois dernier, était de 9,743,000 contre 9,731,000 en juin. Au Québec, 2,627,000 personnes travaillaient en juillet contre 2,580,000 en juin. Statistique Canada estime qu'il y avait 11,100,000 personnes aptes à travailler au Canada (2,923,000 au Québec) en juillet et 10,588,000 en juin dernier (2,854,000).

Le taux de chômage a aussi grimpé de 4.1 à 4.5 pour cent en Alberta, où il demeurait quand même le plus faible au niveau provincial. En Colombie-Britannique, le taux de chômage a grimpé de 8.3 à 8.5 pour cent. Dans les cinq autres provinces, on a noté une baisse des pourcentages.

En Ontario, on signale que les chômeurs en juillet ne représentaient que 6.8 pour cent de la force ouvrière, contre 7.2 pour cent en juin. Au Manitoba, le taux a baissé de 6.1 à 5.8 pour cent, tandis que la baisse fut de 4.8 à 4.5 pour cent en Saskatchewan.

Tarifs d'électricité

L'Hydro présentera ses demandes de hausse sur une base annuelle

QUÉBEC (PC) — Le ministre de l'Énergie du Québec, M. Guy Joron, estime qu'on devrait "accroître dans une certaine mesure les revenus de l'Hydro-Québec", mais que l'augmentation des tarifs devrait être "restreinte à un an".

C'est en ces termes que M. Joron a répondu, mardi, par écrit, au président de l'Hydro-Québec, M. Robert Boyd, qui réclamait le 2 août dernier des augmentations de tarifs de l'ordre de 20 p.c. pour les trois prochaines années.

Le ministre croit qu'il est "opportun" d'accroître dans une certaine mesure les revenus de la société d'État, "de façon à lui assurer une proportion adéquate d'autofinancement" pour que l'Hydro ne recoure pas "trop libéralement" aux emprunts pour financer les chantiers de la baie James.

Aussi, M. Joron invite l'Hydro à réviser ses demandes de hausses de tarifs en restreignant la durée d'application à un an.

"Au moment où le prix du pétrole brut au Canada augmentera de 40% en deux ans, le ministre est d'avis qu'il faut maintenir un certain équilibre entre le prix de l'électricité et celui des autres formes d'énergie. Le maintien des prix de l'électricité, à un niveau inférieur aux autres formes d'énergie ne peut, selon lui, que provoquer une hausse rapide de la demande, donc des investissements de production, puis paradoxalement des prix eux-mêmes".

M. Joron souhaite que dès la prochaine année, l'Hydro cherche à diminuer l'écart entre les différentes catégories de consommateurs et à éliminer la dégressivité des ta-

rifs. Le principe selon lequel le prix de l'électricité baisse à mesure qu'on en consomme contredit celui qui veut qu'il coûte de plus en plus cher pour la produire. "Ce principe, ajoute le ministre, encourage la surconsommation et le gaspillage et j'aimerais qu'on l'abandonne sans plus attendre".

Compte tenu que l'Hydro s'est dit en mesure de présenter son règlement tarifaire à la fin du mois d'août, M. Joron a informé M. Boyd qu'il avait demandé la convocation de la Commission parlementaire chargée d'étudier le tarif et le programme d'investissement de l'Hydro pour les 13, 14 et 15 septembre.

Par ailleurs, le nouveau président de l'Hydro-Québec, M. Robert Boyd, diffère d'opinion avec le ministre délégué

à l'Énergie, M. Guy Joron, et estime que la société d'État devrait se mettre à la tâche immédiatement pour développer l'énergie nucléaire.

"De toute évidence, il faudra que l'Hydro-Québec utilise le nucléaire d'ici la fin du siècle", a déclaré M. Boyd au cours d'une entrevue publiée hier dans un quotidien québécois.

"C'est un choix qu'il faut planifier sur dix ou quinze ans, car la filière nucléaire est exigeante", a-t-il ajouté, tout en reconnaissant que sa position allait à l'encontre des vues du ministre, qui veut retarder le plus possible le développement du nucléaire.

"Nous ne sommes pas en guerre, mais nous discutons", a précisé M. Boyd. "Notre orientation sera tranchée par

le Livre blanc qui sera déposé cet automne".

M. Boyd, qui occupe ses nouvelles fonctions depuis mardi et demeure également président de la Société d'Énergie de la baie James (SEBJ), a rappelé que les besoins en énergie électrique du Québec doubleront d'ici dix ans.

De 16,000 mégawatts actuellement, la demande en électricité devrait atteindre les 28,000 à 30,000 mégawatts vers 1985, en tenant compte de l'objectif du gouvernement qui est d'accroître de 22 à 40-45 pour cent la part de l'électricité dans le budget énergétique.

Quant au complexe hydroélectrique de la baie James, il fournira une puissance supplémentaire de 10,200 mégawatts lorsqu'il sera terminé, en 1985.

Le dollar canadien à 92 cents

Sur les marchés new-yorkais, le dollar canadien est tombé hier en dessous des fatidiques 93 cents. Il a même battu son record de baisse de novembre 1969.

En effet, à la fermeture de la bourse de New York le dollar canadien n'était plus échangé que contre 92.86 cents américains, soit un peu plus des 92.80 cents qu'il avait valu à certains moments de la journée de ce 9 août historique.

C'est la première fois depuis 1970 que le dollar canadien tombe en dessous de 93 cents américains. Un responsable de la Banque Royale estime que les statistiques sur la situation de l'emploi au Canada rendues publiques mardi matin seraient responsables de cette baisse. Prouvant la progression du chômage en juin dans tout le pays, ces statistiques auraient provoqué une vague de ventes de dollars canadiens. "Ces ventes auraient été surtout spéculatives, ainsi que commerciales" a estimé ce représentant de la Banque Royale. À ses yeux, la chute du dollar canadien ne saurait durer longtemps, sauf si les nouvelles économiques deviennent encore plus mauvaises.

Ce n'est pas la première fois que le dollar

canadien atteint des taux alarmants. En 119 ans d'histoire, le dollar canadien a souvent changé de valeur. Son record de baisse fut atteint en décembre 1931 quand il ne valait plus que 80.08 cents US.

Au contraire, son record de hausse fut enregistré en 1959 quand il s'échangeait contre 105.75 cents américains... Cet heureux temps ne dura pas longtemps puisqu' aussitôt la monnaie canadienne commença à perdre de la valeur. Le dollar fut "gelé" à 92.50 cents américains pendant la campagne électorale de 1962, par le premier ministre d'alors John Diefenbaker. Par la suite, le dollar canadien connut quand même une valeur fluctuante, descendant à 91.94 cents US début 1968. En mai 1970, le gouvernement fédéral décidait de laisser flotter le dollar canadien.

Après une nouvelle hausse, le dollar canadien valait quatre cents et demi de plus que le dollar américain au printemps 74. Puis ce fut une nouvelle baisse. Depuis un an, le dollar canadien a perdu 9 cents sur son homologue américain et sur ces 9 cents, plus d'un cent a été perdu au cours de ces deux dernières semaines.

Chute des bénéfices de Gaz Métropolitain

Le revenu net pour les premiers six mois de 1977 s'est élevé à \$3,474,000 en comparaison de \$8,542,000 pour la même période de l'année précédente. Après déduction des dividendes sur les actions privilégiées, le bénéfice par action ordinaire était de 30 cents en comparaison de 81 cents en 1976. Un dividende trimestriel de 15 cents par action ordinaire a été payé le 30

juin 1977.

La baisse du revenu net provient principalement de l'absorption d'une partie de l'augmentation du coût du gaz en vigueur depuis le 1er juillet 1976, des délais encourus pour l'obtention de nouveaux tarifs et de la température qui fut 5% plus chaude que l'an dernier. Cependant, ces effets défavorables ont été partiellement compensés par l'addition de nouveaux clients ainsi que par les exportations de gaz naturel liquéfié aux États-Unis au début de 1977. La cessation de l'exploitation de l'usine de Coke Lasalle a également contribué à la baisse du revenu des six premiers mois.

Les ventes aux secteurs résidentiel et commercial, au cours des premiers six mois de 1977, ont diminué à 16,520,000 mpc en comparaison de 17,121,000 mpc en 1976, suite à la température plus clémente. Les ventes en service continu au secteur industriel ont été de 19,283,000 mpc, soit 204,000 mpc de plus que l'année précédente, tandis que les ventes en service interruptible ont été de 5,425,000 mpc, soit une augmentation de 723,000 mpc par rapport à l'année dernière.

Les revenus provenant de la vente de gaz pour les six premiers mois de 1977 se chiffrent à \$88,155,000 en comparaison de \$78,686,000 pour la même période de 1976, soit une augmentation de \$9,469,000, dont \$8,539,000 proviennent des ajustements

du prix d'achat du gaz.

En ce qui concerne la période de douze mois écoulée au 30 juin 1977, les revenus provenant de la vente de gaz se sont élevés à \$160,825,000 en comparaison de \$136,856,000 pour la même période de l'année précédente, soit une augmentation de \$23,969,000 dont \$21,640,000 proviennent des ajustements du prix d'achat du gaz.

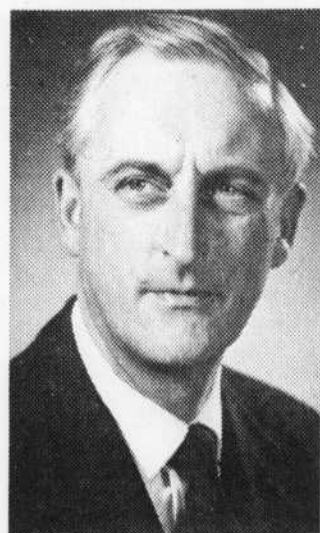
La régie de l'électricité et du gaz émettait en mai 1976 une ordonnance autorisant pour la compagnie un taux de rendement de 10.2%, ce qui correspond à des revenus additionnels de \$1,442,000. Le 25 mai 1977, elle approuvait une nouvelle grille tarifaire permettant la récupération de ce montant.

Avant l'émission de cette ordonnance, la compagnie avait déjà déposé une nouvelle requête en révision de tarifs pour couvrir l'augmentation courante de ses frais d'exploitation. Récemment, une ordonnance a été émise permettant à la compagnie, à compter du 1er juin 1977, de récupérer une partie de cette augmentation provisoire de 10 cents du mpc pour les abonnés des tarifs 1 et 2 et de 06 cents du mpc pour les abonnés des tarifs 3 et 4.

Le 27 mai 1977, l'exploitation de l'usine de Coke Lasalle a cessé en raison de l'impossibilité de continuer à maintenir un niveau de sécurité adéquat.

NOMINATION

JOHNSON & HIGGINS
WILLIS FABER LTD.



P.J.T. Stephenson

Monsieur P.J.T. Stephenson, qui occupait jusqu'à présent le poste de Président du conseil de Johnson & Higgins, Willis Faber Limited, vient d'être élu président de J&H Limited aux Bermudes.

C'est avec la maison Lloyds de Londres que Monsieur Stephenson débuta sa carrière dans le domaine de l'assurance. Il émigra au Canada en 1955. En 1958, il entra au service de Johnson & Higgins (Canada) Limited en tant que vice-président. Quatre ans plus tard, il fut nommé président de Johnson & Higgins (Québec) Limited. En 1963, il quitta un nouvel échelon et devient président de Johnson & Higgins (Canada) pour finalement atteindre le poste de Président du Conseil de Johnson & Higgins, Willis Faber Limited en 1973.

J&H Limited des Bermudes, filiale à part entière de Johnson & Higgins est chargée de la gestion de compagnies d'assurances affiliées appartenant à des sociétés commerciales et autres. Sous la direction de Monsieur Stephenson, J&H Limited des Bermudes élargit le champ de ses activités dans le but d'offrir à ses clients un service des plus professionnels dans le domaine de l'assurance.

MATTAGAMI LAKE MINES LIMITED

(No Personal Liability)

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS est par les présentes donné que les administrateurs de Mattagami Lake Mines Limited ont déclaré les dividendes trimestriels sur les actions de Classe A et de Classe B, en circulation, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 12 août 1977. Le dividende sur les actions de Classe A est de 25c par action, payable en fonds canadiens, le 15 septembre 1977. Le dividende sur les actions de Classe B est de 21.25c par action, payable en fonds canadiens, le 15 septembre 1977 plus 3.75c par action seulement si et quand la Resolution Budgétaire (27) du 31 mars 1977 est devenue légale, lequel dividende sera payable à même le surplus en main du capital de 1971, à la place du surplus non distribué et libéré d'impôt.

Par ordre du Conseil

B.H. GROSE
Secrétaire

Toronto, Ontario
29 juillet 1977.

L'Union Minière déménage son siège social en Ontario

Une compagnie minière, l'UMEX (Union Minière Explorations and Mining Corporation Limited) déménagera prochainement son siège social en Ontario. Selon la compagnie, des raisons purement économiques et non pas politiques seraient à la base de cette décision.

Cette compagnie minière financée par des capitaux belges subira les conséquences de la crise internationale du cuivre; le prix du cuivre serait actuellement trop bas pour permettre la rentabilité de l'industrie minière. Aussi la compagnie UMEX a-t-elle décidé de se replier sur les bureaux qu'elle possède depuis huit ans au nord de Toronto, à Don Mills. Le grand local peut ac-

cueillir les huit personnes du siège social de Montréal: les trente employés et cadres de l'UMEX auront encore suffisamment d'espace pour y travailler correctement.

Selon le trésorier de la compagnie, cette mesure permettra d'économiser les frais de location de l'actuel siège social, place Ville Marie. Il pourrait s'agir de \$50 à \$60,000 d'économie par an. Envisagé dès juillet 76, ce déménagement sera effectif le 22 août prochain. La compagnie UMEX garde son bureau de Val d'Or pour les affaires québécoises; dans ce bureau d'exploitation travaillent 24 personnes.

La société anonyme Union Minière, qui a son siège social

à Bruxelles, vient quant à elle d'annoncer la constitution définitive de son association avec la Continental Materials Corporation (CMC) de Chicago. Cette association portera le nom de "Oracle Ridge Mining Partners". La nouvelle compagnie exploitera le gisement de cuivre d'Oracle Ridge, dans le comté de Pima, en Arizona. Ce gisement contiendrait 11 millions de tonnes courtes de minerai à 2.28% de cuivre ainsi que de faibles quantités d'or et d'argent. Les travaux de création d'une mine souterraine à flanc de coteau duront deux ans et demi. La production devrait commencer début 1980, au rythme de 700,000 tonnes courtes de minerai par an.

Déjeuners d'hommes d'affaires

Tennis

- 4 minutes du centre-ville
- 16 terrains à surface coussinée
- Bains tourbillon/sauna
- Le "Cafe Smash" casse-croûte
- Carte de Crédit
- Frais d'inscription et de terrains raisonnables

769-0314
769-5163

Club de Tennis Intérieur de l'Île des Soeurs

La Nativité-de-la-Vierge-Marie

Dans Hochelaga, une église voulait devenir cathédrale

par Alain Duhamel

On racontait, et on espérait, dans les années 20, que l'Est de Montréal formerait un jour un diocèse distinct de l'archidiocèse de Montréal. Qui dit diocèse, dit aussi évêque et cathédrale...

Mgr Georges Lepailleur, curé de la paroisse de la Nativité-de-la-Vierge-Marie d'Hochelaga, après l'incendie de son église en 1921, envisageait d'y loger l'éventuelle

cathédrale. Dans cette perspective, la reconstruction de l'église incendiée devait dépasser les proportions d'une simple église paroissiale et atteindre les proportions d'une cathédrale, à la mesure des ambitions de Mgr Lepailleur.

Aussi, sur les murs de la première église construite vers 1876, Mgr Lepailleur fit-il hausser le toit d'une trentaine de pieds afin de donner plus de majesté à l'édifice. À l'intérieur, la décoration devait elle

aussi manifester ces préoccupations.

Mais l'histoire a voulu que cette église demeure une simple église paroissiale. Et c'est justement cette histoire qu'ont voulu découvrir quatre étudiants au cours de l'été dans le cadre du programme Jeunesse Canada au travail. "Nous voulions connaître l'histoire de notre église et trouver la vérité au sujet de certaines légendes que l'on raconte à son sujet", nous dit Denis Cournoyer, qui a piloté

ce projet avec Gerald Gauthier, Benoit Mathieu et France Bélanger.

Ainsi, l'église n'a pas été construite sur un terrain du Sieur Dezéry bien que, pendant plusieurs années, on ait envisagé de la construire sur un emplacement plus au sud qu'il avait offert en 1828 à cette fin. Désireux de prolonger la rue qui porte encore son nom, le Sieur Dezéry préférait que l'église ne vienne pas s'établir en travers de sa rue. Elle fut construite finalement sur un emplacement constitué de parcelles de terrain appartenant à plusieurs paroissiens.

Les étudiants ont aussi éclairci le mystère des tombes dans la crypte de l'église. Longtemps, les paroissiens ont pensé que les corps du Sieur Dezéry et de sa femme reposaient à cet endroit. Il n'en serait rien car ils ont pu établir qu'il s'agissait des sépultures de Marie-Louise Demers, décédée en 1879 et de son époux, Michel Laroche, décédé en 1881, premier marguillier de la fabrique lorsque l'église fut construite.

Sur un plan architectural, l'église a quelque parenté avec la cathédrale de Florence. Mgr Lepailleur avait sans

doute le goût italien puisque les principaux éléments décoratifs ont été l'oeuvre d'artistes italiens de Montréal.

Le plus intéressant de ces éléments décoratifs demeure sans doute une frise qui orne, au sommet des murs, le choeur et la nef de l'église. Oeuvre des artisans Carlo et Petrochi réalisée vers 1921 dans de la pierre de caen, cette frise raconte la naissance de la Vierge Marie, sa vie et ses mystères. Plus on lit la frise en allant vers les jubés, plus les personnages quittent la légende biblique pour entrer dans l'histoire reli-

gieuse contemporaine.

"Un grand nombre de paroissiens n'ont jamais pu voir de près cette frise et n'ont même jamais pénétré dans le choeur", nous dit Denis Cournoyer. Durant la fin de semaine du 14 août, les étudiants se proposent d'exposer des diaporamas sur cette frise et sur d'autres ornements demeurés jusqu'à ce jour inaccessibles aux paroissiens.

Ces derniers pourront aussi visiter d'autres parties de l'église et se rendre compte par eux-mêmes de certains phénomènes acoustiques. Ainsi, le célébrant, de l'emplacement

de l'ancien maître-autel, pouvait se faire entendre convenablement jusqu'au second jubé tellement les voûtes diffusaient le son. De même, du centre du second jubé, où se trouvaient la chorale et l'orgue, le son d'une voix humaine normale se diffuse comme dans un puissant microphone.

A l'époque où l'on construisait de grandes églises, même en ayant l'ambition d'en faire des cathédrales, il n'était pas nécessaire de recourir à la sophistication coûteuse des systèmes de son. Une bonne architecture y pourvoyait amplement...



De l'extérieur, l'église de la Nativité d'Hochelaga, construite en 1921, a quelque parenté avec la cathédrale de Florence.
(Photo Claire Beaugrand-Champagne)

L'après-contrôle

Le CTC dénonce le projet d'un conseil consultatif

OTTAWA (PC) — Le secrétaire-trésorier du Conseil du travail du Canada (CTC) a décrit comme "une charade vide de sens inventée par des amateurs ignorants" la suggestion fédérale de créer un conseil consultatif pour mettre fin avant terme aux contrôles des prix et des salaires.

Dans une interview téléphonique, hier, M. Donald Montgomery a souligné que la collaboration future entre les syndicats et le gouvernement était de plus compromise par la menace du ministre des Transports, M. Otto Lang, de supprimer le droit de grève pour le personnel des entreprises

essentiels.

La création du conseil consultatif est l'une des trois conditions fixées par Ottawa pour supprimer avant le 31 décembre 1978 les mesures anti-inflationnistes.

Les deux autres sont l'établissement d'une agence de surveillance et la promesse des hommes d'affaires et des syndicats de restreindre leurs pressions sur l'économie.

Les commentaires de M. Montgomery surviennent une semaine avant la réunion des dirigeants des 114 syndicats affiliés au CTC pour discuter justement de la question des contrôles.

Cette réunion devait avoir lieu demain, mais elle a été reportée au 17 août à cause de la grève des contrôleurs aériens.

Le CTC compte 2,3 millions de membres. De ce nombre, de 800.000 à 900.000 peuvent être classés dans la catégorie du personnel d'entreprises "essentiels", autant dans les services publics que privés.

Pour M. Montgomery, le CTC doit garder ses positions et exiger du gouvernement qu'il mette fin aux contrôles des salaires en premier lieu.

Il a soutenu que le conseil consultatif n'aurait pour fonction que d'entériner les décisions gouvernementales.

Mgr Lefebvre dresse un bilan très positif de son récent voyage en Amérique du Sud

CANNES (AFP) — Mgr Marcel Lefebvre, de retour de son voyage en Amérique du Sud, a déclaré à Cannes "avoir obtenu lors de ce séjour un succès populaire inespéré malgré les tentatives du haut clergé d'empêcher un tel résultat".

"Je ne m'attendais pas à avoir un tel écho parmi la population aussi bien au Chili, en Argentine qu'en Colombie", a ajouté le chef de file des intégristes.

"Par contre, les représentants du haut clergé, a poursuivi Mgr Lefebvre, sollicités par Rome, ont tout tenté pour empêcher un quelconque succès. L'archevêque de Santiago,

par exemple, m'a même traité, dans un bulletin paroissial, de traître et de "judas". Mais ces insultes se sont apparemment retournées contre lui en provoquant un plus grand enthousiasme au sein du petit peuple qui s'est souvent massé au bord des routes, lors de mes déplacements".

"Quant à la position des différents gouvernements, a encore dit Mgr Lefebvre, elle a varié selon le degré de leur indépendance vis-à-vis de l'Eglise. Si les autorités mexicaines m'ont interdit de pénétrer sur leur territoire, le gouvernement chilien, par contre, sans le manifester ouvertement, s'est montré, dans la pratique, assez favorable à mon entreprise".

Interrogé sur ses relations futures avec le Vatican et les possibilités d'une mesure d'excommunication, Mgr Lefebvre a indiqué qu'il ne croyait plus, à présent, à une telle sanction. "Une telle décision, a-t-il dit, risquerait de faire basculer l'opinion dans un sens inverse, favorable à un retour à la tradition. Pour ma part, je ne cherche pas une

lutte avec Rome. Je pense qu'on arrivera, un jour, à une entente. J'ai adressé, avant mon départ pour l'Amérique du Sud, une nouvelle demande d'audience au Saint Père. Je n'ai pas reçu de réponse. Je crains que vu son âge et son état de santé, il ne soit plus tout à fait indépendant dans ces décisions".

Interrogé sur ses projets immédiats, le chef de file des intégristes a déclaré qu'il regagnerait l'Econe aujourd'hui pour préparer l'année à venir. "Le 29 juin 1978 je pense, a-t-il poursuivi, ordonner une vingtaine de nouveaux prêtres alors que cette année il y a eu 14 ordinations. D'autre part, 27 nouveaux séminaristes sont attendus à l'Econe, en automne prochain".

Évoquant l'interdiction "a divinis" décidée par le Vatican, Mgr Lefebvre a dit: "Je continuerai, comme vous le voyez, à assurer des ordinations sacerdotales d'autant plus qu'en me frappant durement, le Saint Siège m'a mis en vedette malgré moi, apportant ainsi de l'eau à mon moulin".

Avant-goût de l'automne

le clan des jupes

Une toute nouvelle collection de ravissantes jupes flatteuses pour combler tous les goûts. Que vous choisissiez la jupe "dirndl" froncée, paysanne volante ou à plis accordéon, votre mise sera d'un charme irrésistible! Coordonnez-les avec des blouses soyeuses, des pullovers souples ou de confortables chemisiers. Les jupes sont le mot d'ordre de la mode automnale 77!

Élégant ensemble jupe paysanne à 3 volants et châle volante en challis acrylique. Motif floral rouge ou vert sur fond noir. Tailles 5-13.

\$32 l'ens.

Blouse style paysanne à manches longues et col à cordon coulissant. 100% rayonne. Beige ou blanc-cassé. Tailles 5-13.

\$22



Jupe écossaise entièrement doublée, plis accordéon. 60% polyester/40% laine. Brun/avoine ou bleu. Tailles 5-13.

\$34

Jupe souple "dirndl" à fronces; poches latérales, fermeture à boutons sur les deux côtés de la taille. 70% laine/20% polyester/10% acrylique. Tweed motif carreaux miniatures, ton rouille ou gris. Tailles 8-16.

\$44

Aussi disponible (non représentée): élégante veste assortie.

\$32

Jupe à plis creux, 55% polyester/40% laine/5% autres fibres. Motif écossais ton marine ou vert lierre. Tailles 8-16.

\$45

Rayons 735 et 736, au troisième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Venez en personne, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

EN VILLE
FAIRVIEW
LES GALERIES D'ANJOU
LE CARREFOUR LAVAL



"Jours beauté et santé" chez Simpsons maintenant en plein essor! Consultez la minicirculaire de 8 pages Simpsons. Elle est remplie d'intéressants achats sur des accessoires beauté et santé indispensables. Commandez dès aujourd'hui! Composez 842-7221 jour et nuit.

Marchez régulièrement pour marcher longtemps.

